

Enquête sur le développement durable, les pratiques d'affaires écoresponsables et les technologies propres

Rapport d'enquête

Édition 2023



Pour tout renseignement concernant l'Institut de la statistique du Québec et les données statistiques dont il dispose, s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web : statistique.quebec.ca

Ce document est disponible seulement en version électronique.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
2^e trimestre 2024
ISBN 978-2-550-97680-6 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2024

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction

Mai 2024

Publication réalisée à
l'Institut de la statistique du Québec par :
Avec la collaboration de :

Sophie Brehain, chargée de projet
Annie Bellefeuille, chargée d'enquête
Julien Armand, statisticien
Marilène Courteau, statisticienne
David Bélanger, Virginie Lachance,
Nizar Mighri, techniciens et techniciennes
Denis Bourgelas, Samuel Lavoie,
intervieweurs principaux
Caroline Blais, Huguette Caron, Angelica Caselles,
Laurence Chamard, Océane Darveau-Breton,
Andrée-Ann Goudreault, Jean-François Laliberté,
Joël Marchand, Benoît Turgis, Roger-Alexandre
Villeneuve, intervieweurs et intervieweuses

Révision linguistique et édition :

Direction de la diffusion et des communications

Direction des statistiques sectorielles
et du développement durable :

Patrick Monsengo, directeur

Direction générale aux statistiques et
à l'analyse économiques :

Éric Deschênes, directeur général

Photos en couverture :

Natee Meepian et namtipStudio (Shutterstock) ;
Storyblocks.com

Pour tout renseignement concernant
le contenu de ce document :

Direction des statistiques sectorielles et
du développement durable

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web : statistique.quebec.ca

Notice bibliographique suggérée

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2024). *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, Édition 2023*, [En ligne], Québec, L'Institut, 124 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/rapport-enquete-developpement-durable-pratiques-ecoresponsables-technologies-propres-2023.pdf].

Abréviations

CV	Coefficient de variation	RE	Registre des entreprises
F	Trop peu fiable pour être publié	SCIAN	Système de classification des industries d'Amérique du Nord
GES	Gaz à effet de serre	TP	Technologie propre
IC	Intervalle de confiance		
PME	Petite et moyenne entreprise		

Remerciements

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Table des matières

Introduction	7
Faits saillants	9
1 Objectifs de l'enquête	13
2 Questionnaire	15
3 Mesure des cibles	19
3.1 Cible concernant le développement durable	19
3.2 Cible concernant les pratiques d'affaires écoresponsables et les technologies propres	23
4 Méthodologie	25
4.1 Population visée	25
4.2 Base de sondage	26
4.3 Plan de sondage	26
5 Collecte des données	29
5.1 Caractère obligatoire de l'enquête	29
5.2 Mode de collecte	29
5.3 Période de collecte	29
5.4 Déroulement de la collecte et stratégies retenues	30
5.5 Ajustements en cours de collecte	31
5.6 Participation à l'enquête	31
5.7 Statistiques sur les efforts de collecte	34

6	Traitement des données	35
6.1	Validation	35
6.2	Pondération	36
6.3	Non-réponse partielle	36
6.4	Précision des estimations	37
6.5	Tests statistiques	39
6.6	Traitement de la confidentialité	39
7	Résultats de l'enquête	41
7.1	Suivi des cibles	43
7.1.1	Proportion d'entreprises engagées dans une démarche de développement durable	43
7.1.2	Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables, y compris l'adoption de technologies propres	50
7.1.3	Proportion d'entreprises ayant mentionné le manque de ressources compétentes comme frein à l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables	54
7.2	Démarche de développement durable	55
7.3	Pratiques d'affaires écoresponsables en place	60
7.4	Économie circulaire	76
7.5	Utilisation des technologies propres	81
7.6	Accompagnement gouvernemental pour aider les entreprises dans leur transition verte	94
7.7	Répercussions de la COVID-19	95
8	Commentaires, constats et recommandations	97
8.1	À propos du questionnaire	97
8.2	À propos de la collecte des renseignements	98
8.3	Refus de la part des personnes répondantes	99
	Conclusion	101
	Annexe 1 – Tableaux de résultats	102
	Annexe 2 – Classification des commentaires écrits, édition 2023	104
	Annexe 3 – Glossaire	106
	Annexe 4 – Questionnaire	108

Introduction

La deuxième édition de *l'Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres* a été menée par l'Institut de la statistique du Québec, à la demande du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE).

Le présent rapport fait état du déroulement de l'enquête ainsi que des résultats obtenus pour les années de référence 2023 (section sur le développement durable) et 2022 (sections sur les pratiques d'affaires écoresponsables et les technologies propres). En 2023, le questionnaire a été enrichi d'une section sur les pratiques d'affaires en lien avec l'économie circulaire ainsi que de questions supplémentaires concernant la lutte contre les changements climatiques.

Faits saillants



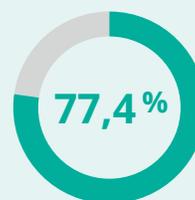
Population à l'étude

Entreprises employant **cinq personnes ou plus** et travaillant au Québec dans l'un des secteurs d'activité visés par l'enquête (SCIAN 11, 21, 23, 31-32-33, 41, 44-45, 48-49, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 71, 72, 811)

Échantillon

5 000
entreprises

**Taux de
réponse obtenu**
(pondéré)



Résultats

Résultats principaux

- Proportion d'entreprises engagées dans une démarche formelle de développement durable (selon trois critères) en 2023 : **7,5 %**
- Proportion d'entreprises ayant au moins une pratique d'affaires écoresponsable en place ou ayant utilisé au moins une technologie propre en 2022 : **90,8 %**
- Proportion d'entreprises ayant utilisé au moins une technologie propre en 2022 : **68,0 %**
- Proportion d'entreprises ayant des pratiques d'affaires écoresponsables en lien avec la lutte contre les changements climatiques (réduction des émissions de GES ou résilience climatique) en place en 2022 : **38,8 %**
- Proportion d'entreprises ayant mentionné le manque de ressources compétentes comme frein à l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables en 2022 : **21,2 %**
- Proportion d'entreprises ayant au moins une pratique d'économie circulaire en place en 2022 : **81,7 %**
 - Lorsqu'on exclut le recyclage et le compostage, la proportion d'entreprises ayant au moins une pratique d'économie circulaire en place en 2022 baisse pour atteindre **68,8 %**.

Résultats détaillés

Variation
par rapport
à l'édition 2020
(lorsque
statistiquement
significative)

Développement durable en 2023

Pour que la démarche de développement durable soit considérée comme valide, les trois critères suivants doivent être respectés :

► Premier critère : un engagement formel

La proportion d'entreprises de **cinq personnes et plus** engagées formellement dans une démarche de développement durable (engagement formalisé par la présence d'un document valide) est de **19,2 %**.

↘ 22,5 %
en 2020

► Deuxième critère : présence des trois dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale)

L'ajout de ce deuxième critère fait diminuer la proportion d'entreprises engagées dans une démarche valide de développement durable, qui atteint alors **15,8 %**.

≈ 14,2 %
en 2020

► Troisième critère : la reddition de comptes

L'ajout de ce troisième critère fait baisser la proportion d'entreprises engagées dans une démarche valide de développement durable, proportion qui atteint **7,5 %**.

↗ 4,8 %
en 2020

Par ailleurs, **72,2 %** des entreprises qui se disent engagées formellement dans une démarche de développement durable (premier critère) se sont fixé des objectifs d'amélioration de leur performance au regard du développement durable.

↗ 61,6 %
en 2020

- Par conséquent, la proportion d'entreprises qui se disent engagées formellement dans une démarche de développement durable et qui se sont fixé des objectifs d'amélioration de leur performance est de **13,9 %** parmi l'ensemble des entreprises.

≈ 13,9 %
en 2020

Le **bénéfice** le plus souvent cité en lien avec la démarche de développement durable est le « Reflet d'une image plus positive de l'organisation » : **68,8 %**.

La démarche de développement durable a permis aux entreprises de **mieux s'adapter aux répercussions de la COVID-19** que les autres entreprises de leur secteur pour **29,9 %** des entreprises.

Pratiques d'affaires écoresponsables en place en 2022

Environ **86,9 %** des entreprises déclarent avoir en place au moins une pratique d'affaires écoresponsable en 2022.

 **87,4 %**
en 2019

Le secteur d'activité influence peu la proportion d'entreprises déclarant utiliser au moins une pratique d'affaires écoresponsable. Cependant, le secteur d'activité de *l'extraction minière, l'exploitation en carrière, l'extraction de pétrole et de gaz* (SCIAN 21) se distingue par une proportion d'entreprises plus élevée (92,8 %) que celle de l'ensemble des secteurs.

Généralement, plus la taille de l'entreprise est importante ou plus le chiffre d'affaires est élevé, plus la proportion d'entreprises ayant déployé des pratiques d'affaires écoresponsables est élevée.

La proportion d'entreprises ayant recours à des pratiques d'affaires écoresponsables sociales est plus élevée que celle des entreprises utilisant des pratiques d'affaires écoresponsables économiques ou environnementales : 79,0 % contre 58,3 % et 72,6 % respectivement.

Les pratiques d'affaires écoresponsables les plus répandues, peu importe la taille de l'entreprise, sont :

- la gestion des matières résiduelles (60,6 %) ;
- le fait de favoriser le bien-être et le développement du personnel (53,3 %) ;
- l'amélioration de la participation du personnel et des relations de travail (51,8 %).

Économie circulaire en 2022

Proportion d'entreprises ayant au moins une pratique d'économie circulaire en place en 2022 : **81,7 %**.

La pratique la plus populaire est le recyclage/compostage (63,9 %), suivie de l'entretien et la réparation (49,4 %).

Technologies propres utilisées en 2022

Près de sept entreprises sur dix ont déclaré utiliser des technologies propres : **68,0 %**.

 **71,0 %**
en 2019

Tout comme en 2019, les technologies propres liées à la gestion des matières résiduelles sont les plus couramment utilisées, soit par **56,4 %** des entreprises.

 **60,7 %**
en 2019

Généralement, plus la taille de l'entreprise est importante ou plus le chiffre d'affaires est élevé, plus la proportion d'entreprises ayant utilisé des technologies propres est élevée.

Lutte contre les changements climatiques en 2022

Environ **38,8 %** des entreprises ont déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables visant la lutte contre les changements climatiques.

 **32,0 %**
en 2019

Un total de **31,5 %** des entreprises ont mentionné avoir utilisé des technologies propres liées à la lutte contre les changements climatiques.

 **29,5 %**
en 2019

Entreprises identifiées comme étant de grandes émettrices de GES

(Émetteurs industriels inscrits au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre [SPEDE] du Québec)

Ces entreprises, principalement manufacturières, sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses que l'ensemble des entreprises à avoir déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables liées à la lutte contre les changements climatiques, notamment : l'amélioration de la gestion de l'énergie (88,2 %), la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à ses activités (90,2 %) et l'adaptation aux conséquences des changements climatiques (43,1 %).

En matière de **mesures d'atténuation**, 90,2 % des entreprises grandes émettrices de GES ont déclaré avoir en place des pratiques visant à réduire les émissions de GES associées à leurs activités. Parmi celles-ci, 93,5 % ont déclaré disposer d'un inventaire de leurs émissions de GES et 41,3 % ont affirmé les avoir réduites.

En matière de **mesures d'adaptation**, 43,1 % des entreprises grandes émettrices de GES ont déclaré avoir en place des pratiques visant à s'adapter aux conséquences des changements climatiques. Parmi celles-ci, plus d'une entreprise sur deux (54,5 %) a déclaré disposer d'une analyse des risques découlant des conséquences projetées des changements climatiques sur ses activités ou sur sa stratégie d'affaires.

Environ 92,2 % des entreprises grandes émettrices de GES ont déclaré utiliser des technologies propres visant à lutter contre les changements climatiques (au moins une technologie propre).

1

Objectifs de l'enquête

Les résultats de l'*Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres* permettent au MELCCFP et au MEIE de suivre différentes stratégies, mesures ou divers plans.

Développement durable

Les résultats de l'enquête aident le MELCCFP à mesurer l'atteinte de l'objectif 1.1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028¹ qui s'intitule « Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables » et plus particulièrement le sous-objectif 1.1.1, « Accroître la proportion d'entreprises qui axent leur stratégie d'affaires sur le développement durable ».

Pratiques d'affaires écoresponsables et technologies propres

Le MELCCFP et le MEIE désirent connaître la mise en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables et d'économie circulaire, en relation avec plusieurs mesures gouvernementales.

En effet, les pratiques d'affaires écoresponsables sont au cœur du sous-objectif « Accroître la proportion d'entreprises qui axent leur stratégie d'affaires sur le développement durable » de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028.

L'enquête permet également de suivre les objectifs du Plan d'action pour la croissance et les technologies propres (PACTP)² du MEIE, bien qu'il soit terminé. Ce plan d'action s'appuyait sur :

- l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables et de technologies propres par les entreprises de tous les secteurs d'activité ;
- la croissance de l'industrie des technologies propres par l'innovation et la commercialisation ;
- la mise en place d'un environnement d'affaires favorable à la croissance et aux technologies propres.

1. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2023). *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028*, [En ligne], Québec, 128 p. [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/developpement-durable/strategie-gouvernementale/strategie-gouv-developpement-durable-2023-2028.pdf] (Consulté le 15 mai 2023).

2. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2018). *Plan d'action 2018-2023 pour la croissance et les technologies propres. Vers une économie plus verte et prospère*, [En ligne], 51 p. [numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3533393] (Consulté le 13 décembre 2023).

Plus particulièrement, l'enquête permet de suivre l'objectif stratégique « Augmenter la proportion d'entreprises québécoises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables, y compris l'adoption de technologies propres », dont la cible était une augmentation de 20 % d'ici 2023. Une analyse complémentaire a été effectuée afin de distinguer les entreprises qui ont en place des pratiques d'affaires écoresponsables de nature économique ou environnementale.

La proportion d'entreprises qui ont mentionné le manque de ressources compétentes comme frein à l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables est également estimée dans cette enquête. Il s'agit d'un indicateur de suivi de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028.

Économie circulaire

L'économie circulaire est un sous-objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028³ (1.1.2 « Accélérer le développement de l'économie circulaire »), dont le principal livrable est d'établir une feuille de route gouvernementale pour accélérer la transition vers un modèle économique circulaire au Québec.

Les résultats sur l'économie circulaire renseignent le MELCCFP et le MEIE sur l'adoption de pratiques d'affaires circulaires par les entreprises et témoignent de l'efficacité des politiques publiques ou programmes de soutien auprès des entreprises pour accélérer la transition.

Lutte contre les changements climatiques

Les pratiques d'affaires écoresponsables concernant la lutte contre les changements climatiques pourront contribuer au suivi du Plan pour une économie verte du MELCCFP.

Économie verte

L'enquête permettra également de mettre à jour plusieurs indicateurs du [Tableau de bord pour une économie verte](#), diffusé sur le site Web de l'ISQ. Ces indicateurs concernent les pratiques d'affaires écoresponsables et les technologies propres.

3. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2023). *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028*, [En ligne], Québec, 128 p. [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/developpement-durable/strategie-gouvernementale/strategie-gouv-developpement-durable-2023-2028.pdf]. (Consulté le 15 mai 2023).

2

Questionnaire

Le questionnaire a été conçu en collaboration avec le MEIE et le MELCCFP. Il s'inspire de plusieurs enquêtes portant sur le développement durable en entreprise et dans l'administration publique (organismes municipaux, organismes scolaires, établissements du réseau de la santé et des services sociaux).

Le questionnaire s'inspire également de la Norme BNQ 21000, du Bureau de normalisation du Québec, en ce qui a trait aux pratiques d'affaires écoresponsables. Cette norme a pour but notamment de guider et d'outiller les organisations dans l'adoption progressive des pratiques de gestion durable¹. Elle a été utilisée entre autres pour définir les pratiques écoresponsables et leurs niveaux de maturité.

Enfin, le questionnaire s'appuie sur les définitions et la taxonomie des technologies propres élaborées par Statistique Canada et Ressources naturelles Canada, en collaboration avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Affaires mondiales Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Pêche et Océans Canada ainsi qu'Environnement et Changement climatique Canada².

Plusieurs sections composent le questionnaire, qui compte 17 questions. À part la section générale sur les caractéristiques de l'entreprise, elles sont organisées de façon à passer du plus général au plus détaillé. Ainsi, le questionnaire se divise en six sections.

1. Caractéristiques de l'entreprise (3 questions)
2. Démarche de développement durable (8 questions)
3. Pratiques écoresponsables (2 questions), distinguant :
 - Les pratiques écoresponsables à caractère économique
 - Les pratiques écoresponsables à caractère social
 - Les pratiques écoresponsables à caractère environnemental
 - Les pratiques écoresponsables sur l'économie circulaire
4. Technologies propres (1 question)
5. Accompagnement gouvernemental pour aider les entreprises dans leur transition verte (1 question)
6. Répercussions de la crise de la COVID-19 (2 questions)

1. BUREAU DE NORMALISATION DU QUÉBEC (2011), *BNQ 21000*, [En ligne]. [www.bnq.qc.ca/fr/normalisation/developpement-durable/bnq-21000.html]. (Consulté le 1^{er} novembre 2023).

2. STATISTIQUE CANADA (2019), *Les technologies propres et l'enquête sur les biens et services environnementaux : un guide de référence technique, 2012 et 2017*, [En ligne], produit n° 16-511-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 19 p. [www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/16-511-x/16-511-x2019001-fra.pdf?st=uA_Awb2g].

Les définitions de « développement durable », de « pratique écoresponsable » et de « technologie propre » ont été réinsérées dans les sections respectives du questionnaire. Cette aide est précieuse pour la personne répondante, qui doit distinguer les trois concepts tout au long du questionnaire.

Les technologies propres (TP) ont une portée plus concrète, car il s'agit d'équipement, de produit, de service ou de procédé servant à mesurer, à prévenir, à limiter, à réduire ou à corriger les atteintes à l'environnement. Elles peuvent également servir à économiser les ressources naturelles ou à porter moins atteinte à l'environnement que leur contrepartie sur le marché. Les TP constituent souvent un moyen de mettre en œuvre les pratiques écoresponsables.

Les concepts de « développement durable » et de « pratique d'affaires écoresponsable » ont les caractéristiques suivantes.

Tableau 1

Caractéristiques d'une démarche de développement durable et d'une pratique d'affaires écoresponsable

	Démarche de développement durable	Pratique d'affaires écoresponsable
Quoi	Démarche structurante, philosophie de gestion	Projet à portée limitée
Objectifs	Intégrer l'amélioration de l'incidence sociale ET la réduction des répercussions sur l'environnement dans les décisions d'affaires de l'entreprise	Améliorer l'incidence sociale ET/OU réduire les répercussions sur l'environnement de l'entreprise
Engagement	Par la haute direction	Peu importe par qui est porté le projet
	Concerne l'ensemble de l'entreprise	Concerne l'ensemble de l'entreprise OU un de ses départements
	Formalisée dans un document officiel de l'entreprise	N'a pas besoin d'être formalisée
Suivi des résultats	Obligatoire	Pas obligatoire
Amélioration continue	Oui	Pas nécessaire

Source : Institut de la statistique du Québec

Le questionnaire a été traduit en anglais et expédié aux participantes et participants anglophones qui en avaient fait la demande en cours de collecte.

Quelques changements ont été effectués lors de l'édition 2023 de l'enquête :

- la section « Définitions » en début de questionnaire a été enlevée, car les définitions se trouvent directement à côté des questions ;
- la section sur les pratiques d'affaires écoresponsables a été scindée en sous-questions de façon à distinguer les pratiques écoresponsables à caractère économique, social et environnemental ;
- les pratiques d'affaires écoresponsables visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux conséquences des changements climatiques ont été bonifiées par l'ajout de sous-questions ;

- une nouvelle sous-question sur les pratiques d'affaires écoresponsables d'économie circulaire a été ajoutée. La définition de l'économie circulaire provient de l'Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire (EDDEC) en collaboration avec RECYC-QUÉBEC3 ;
- une nouvelle raison a été ajoutée à la question portant sur les raisons ayant mené les entreprises à ne pas avoir en place de pratiques d'affaires écoresponsables, soit le manque de temps ;
- une sous-question sur le Fonds Écoleader a été ajoutée ;
- une question sur la COVID-19 a été retirée.

Quelques reformulations et précisions ont également été apportées aux libellés et aux exemples des pratiques d'affaires écoresponsables.

En général, ces modifications n'ont pas d'incidence importante sur la comparabilité des résultats avec ceux de l'édition précédente de l'enquête.

3. RECYC-QUÉBEC (2018), *L'économie linéaire – l'économie circulaire*, [En ligne], Québec, 2 p. [www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/feuilleton-economie-lineaire-circulaire.pdf]. (Consulté le 21 juin 2023).

3

Mesure des cibles

3.1 Cible concernant le développement durable

Trois indicateurs et cibles sont retenus dans le cadre de suivi des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 et concourent à l'orientation 1 – « Faire du Québec un pôle d'innovation et d'excellence en matière d'économie verte et responsable ». Ces indicateurs portent notamment sur les sous-objectifs 1.1.1 (accroître la proportion d'entreprises qui axent leur stratégie d'affaires sur le développement durable) et sur le sous-objectif 1.2.2 (faciliter le placement de travailleurs possédant des compétences vertes).

Tableau 2

Indicateurs de cibles de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028

Indicateur	Cible
Proportion d'entreprises employant 5 personnes et plus qui sont engagées dans une démarche valide de développement durable	8 % des petites entreprises (5 à 99 personnes) en 2028 35 % des moyennes et grandes entreprises (100 personnes et plus) en 2028
Proportion d'entreprises employant 5 personnes et plus qui mettent en œuvre une pratique d'affaires écoresponsable prioritaire	+ 15 % en 2028 par rapport à 2022 ¹
Proportion des entreprises employant 5 personnes et plus mentionnant le manque de ressources compétentes comme frein à l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables	19 % en 2028

1. Augmentation de 15 % par rapport à 2022 pour chaque pratique d'affaires écoresponsable prioritaire (approvisionnement écoresponsable, économie circulaire, égalité et diversité de la main-d'œuvre, gestion de l'eau, réduction des gaz à effet de serre, adaptation aux changements climatiques, gestion des émissions atmosphériques et préservation de la biodiversité et ressources naturelles).

Source : MELCCFP

Pour la cible sur les entreprises qui sont engagées dans une démarche valide de développement durable, la proportion d'entreprises situées au Québec qui sont engagées dans une telle démarche en 2023 est mesurée dans l'enquête.

Les entreprises doivent respecter trois critères pour que leur démarche de développement durable soit jugée valide. Le choix de ces critères repose sur la définition d'une démarche de développement durable proposée par le Comité interministériel de développement durable (CIDD). La traduction des critères en question s'est inspirée de sondages effectués par d'autres organisations publiques, afin d'assurer une uniformité des résultats^{1,2}.

Selon le CIDD : « Une organisation ayant adopté une démarche de développement durable :

- s'est engagée formellement à contribuer à un développement durable tel que défini par la Loi sur le développement durable à travers ses dimensions et ses principes ;
- mène sa démarche dans un contexte d'amélioration continue qui se reflète dans un processus public de reddition de comptes ».

► Critère 1 : Engagement formel dans une démarche de développement durable

L'engagement doit être formalisé dans un document de l'entreprise consacré ou non au développement durable.

Les questions 4 et 5 du questionnaire permettent de vérifier si l'engagement est formel. Seules les entreprises ayant identifié un document valable à la question 5 se qualifient pour ce critère. Les « autres » documents proposés par les entreprises ont été analysés au cas par cas afin de décider s'ils étaient valables ou non.

Question 4

Votre entreprise s'est-elle engagée formellement dans une démarche de développement durable par l'inclusion d'une section sur le développement durable dans un document d'affaire de l'entreprise (politique, stratégie ou modèle d'affaires, vision, mission, site Web, etc.)

et/ou

par la production d'un document spécifique au développement durable (politique en développement durable, stratégie de développement durable, plan d'action de développement durable, charte ou déclaration de principes de développement durable, cadre de gestion du développement durable, etc.) ?

Question 5

[si oui], Pouvez-vous spécifier le type de document ?

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

- *Politique de l'entreprise*
- *Stratégie de l'entreprise*
- *Modèle d'affaires de l'entreprise*
- *Vision de l'entreprise*

1. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2019), *Portrait national des démarches de développement durable des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux*, [En ligne], 23 p. [publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002441/?&date=DESC&annee=2019&critere=annee]. (Consulté le 27 janvier 2021).

2. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (2019), *Sondage sur les démarches de développement durable des organismes municipaux – Rapport du sondage de 2018 et de 2019*, [En ligne], 59 p. [www.mamh.gouv.qc.ca/ministere/developpement-durable/]. (Consulté le 27 janvier 2021).

- *Mission de l'entreprise*
- *Site Web de l'entreprise*
- *Politique en développement durable*
- *Stratégie de développement durable*
- *Plan d'action de développement durable*
- *Charte ou déclaration de principes de développement durable*
- *Cadre de gestion du développement durable*
- *Autre, précisez _____*

► **Critère 2 : Reddition de comptes**

La démarche de développement durable doit être menée dans un contexte d'amélioration continue et faire l'objet d'une reddition de comptes. La question 7 permet de vérifier si ce critère est respecté.

Question 7

Est-ce que la démarche de développement durable de votre entreprise fait l'objet d'un suivi ? Ce suivi peut prendre la forme d'un bilan, d'un tableau de bord, d'un chiffrier Excel, d'un rapport de développement durable ou d'un autre document de suivi ou de reddition de comptes.

► **Critère 3 : Prise en compte des trois dimensions du développement durable, à savoir les dimensions économique, sociale et environnementale**

Les pratiques d'affaires écoresponsables ont été classées selon les trois dimensions du développement durable, en suivant la norme BNQ 21000. Pour que ce critère soit considéré comme respecté, l'entreprise doit indiquer au moins une pratique dans chaque dimension.

Pour la deuxième cible, soit « la proportion d'entreprises qui ont en place une pratique d'affaires écoresponsable prioritaire », le pourcentage d'adoption de la pratique d'affaires écoresponsables ou circulaires pour l'année de référence, soit 2022, est indiqué par les réponses à la question 12 : *En 2022, quelles pratiques parmi les suivantes étaient en place dans votre entreprise ?*

Tableau 3

Regroupement des pratiques d'affaires écoresponsables par enjeux écoresponsables selon le BNQ 21000

Enjeu écoresponsable	Pratique d'affaires écoresponsable
Économique	Intégrer des critères sociaux ou environnementaux dans les décisions d'investissement (investissement responsable)
	Intégrer des critères sociaux ou environnementaux dans les décisions d'achat ou la sélection des fournisseurs (approvisionnement écoresponsable)
	Promouvoir les valeurs environnementales ou sociales dans le cadre des activités de marketing
	Diminuer l'impact environnemental ou social des produits et services
Social	Intégrer au système comptable traditionnel les coûts et les risques environnementaux ou sociaux courus par l'entreprise ainsi que les coûts relatifs aux risques environnementaux
	Contribuer au développement et à la qualité de vie de la communauté ¹
	Améliorer la participation du personnel aux processus décisionnels et les relations de travail
	Favoriser l'égalité et la diversité au sein du personnel et de la direction
	Favoriser la bonne santé du personnel
Environnemental	Favoriser le bien-être et le développement du personnel
	Promouvoir la culture
	Améliorer la gestion des matières résiduelles
	Améliorer la gestion de l'énergie
	Améliorer la gestion de l'eau
	Gérer les émissions atmosphériques
	Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux activités
S'adapter aux conséquences des changements climatiques (résilience climatique)	
Prévenir la contamination ou la dégradation des sols	
Préserver la biodiversité et les ressources naturelles	

1. Cette pratique a été placée par erreur dans la section des pratiques d'affaires écoresponsables économiques dans le questionnaire.
 Source : Institut de la statistique du Québec.

Les pratiques d'affaires écoresponsables visées sont celles qui dénotent un effort supplémentaire de la part de l'entreprise en ce qui concerne le développement durable. Par conséquent, la simple conformité aux lois et règlements en vigueur n'est pas suffisante pour se qualifier. Une directive en informait les personnes répondantes.

Les exemples de pratiques d'affaires écoresponsables sont inspirés des niveaux de maturité du BNQ³. Seules les pratiques d'affaires écoresponsables mises en œuvre au Québec sont considérées. Les pratiques, actions ou projets mis en œuvre dans le passé et qui étaient toujours d'actualité en 2022 sont également pris en compte.

Pour la troisième cible, soit « la proportion d'entreprises ayant mentionné le manque de ressources compétentes comme frein à l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables », la question 13 permettait de connaître la ou les raisons pour lesquelles aucune pratique écoresponsable n'était en place dans l'entreprise en 2022. Le manque de ressources compétentes constituait un choix de réponse.

3.2 Cible concernant les pratiques d'affaires écoresponsables et les technologies propres

La cible du Plan d'action 2018-2023 pour la croissance et les technologies propres vise une augmentation de 20 % de la proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables, y compris l'adoption de technologies propres, entre 2017 et 2023.

Les questions 12.1, 12.2, 12.3 et 14 ont été utilisées pour le calcul de la proportion d'entreprises qui se qualifient pour cet indicateur. Les entreprises devaient avoir coché au moins une pratique d'affaires écoresponsable économique, sociale ou environnementale valable (question 12) OU une technologie propre valable (question 14). Les réponses « autre » ont été analysées au cas par cas et au besoin, reclassées. Il est à noter que les technologies propres permettent souvent la mise en œuvre de pratiques d'affaires écoresponsables.

Question 12⁴

En 2022, quelles pratiques parmi les suivantes étaient en place dans votre entreprise ?

- *Liste des pratiques d'affaires écoresponsables à caractère économique*
- *Liste des pratiques d'affaires écoresponsables à caractère social*
- *Liste des pratiques d'affaires écoresponsables à caractère environnemental*

Question 14⁵

En 2022, votre entreprise utilisait-elle au Québec une technologie (procédé, équipement, produit, service) visant à réduire ses impacts environnementaux ? Si oui, pour quelles fins ?

Liste des thèmes pour lesquels l'entreprise utilise une technologie propre.

3. Bureau de normalisation du Québec (2011), *BNQ 21000*, [En ligne]. [www.bnq.qc.ca/fr/normalisation/developpement-durable/bnq-21000.html]. (Consulté le 27 janvier 2021).

4. Voir la question complète à l'[annexe 4](#).

5. Idem.

4

Méthodologie

4.1 Population visée

La population visée par l'enquête est constituée de l'ensemble des entreprises qui emploient au moins cinq personnes au Québec en 2022, qui ne sont pas fermées de façon définitive¹ et qui évoluent dans l'un des secteurs d'activité suivants :

- Agriculture, foresterie, pêche et chasse (SCIAN² 11) ;
- Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21) ;
- Construction (SCIAN 23) ;
- Fabrication (SCIAN 31-32-33) ;
- Commerce de gros (SCIAN 41) ;
- Commerce de détail (SCIAN 44-45) ;
- Transport et entreposage (SCIAN 48-49) ;
- Industrie de l'information et industrie culturelle (SCIAN 51) ;
- Finance et assurances et gestion de sociétés et d'entreprises (SCIAN 52 et 55) ;
- Services immobiliers et services de location et de location à bail (SCIAN 53) ;
- Services professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 54) ;
- Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (SCIAN 56) ;
- Arts, spectacles et loisirs (SCIAN 71) ;
- Services d'hébergement et de restauration (SCIAN 72) ;
- Réparation et entretien (SCIAN 811).

Les secteurs suivants sont exclus de l'enquête : services publics (SCIAN 22) ; services d'enseignement (SCIAN 61) ; soins de santé et assistance sociale (SCIAN 62) ; autres services (sauf les administrations publiques) (SCIAN 81, mais comprend le secteur Réparation et entretien SCIAN 811) ; et administrations publiques (SCIAN 91).

1. Les entreprises qui ont fermé de façon temporaire (par ex. : période creuse, activité saisonnière ou fermeture temporaire) sont admissibles à l'enquête.

2. Système de classification des industries de l'Amérique du Nord.

4.2 Base de sondage

La base de sondage a été constituée à partir des données de la version de juin 2022 du Registre des entreprises (RE) de Statistique Canada.

Le RE présente de nombreux avantages par rapport à d'autres sources d'informations sur les entreprises. Les plus importants sont sans doute sa mise à jour régulière et le fait qu'il soit constitué spécialement pour la réalisation d'enquêtes. Les autres avantages sont la désagrégation de la structure des entreprises jusqu'à l'emplacement, de même que la présence d'une classification industrielle à jour et assez précise, le SCIAN. On y trouve aussi une variable catégorielle estimant le nombre de personnes employées pour ce qui est des entreprises, des établissements et des emplacements, ce qui peut s'avérer précieux pour l'élaboration du plan de sondage. Le RE contient également les coordonnées des entreprises. La base de sondage comportait 87 418 entreprises faisant partie de la population visée.

En complément, un appariement avec une liste fournie par le MELCCFP³ a permis de repérer les entreprises grandes émettrices de GES dans la base de sondage. Les entreprises visées sont celles dont les établissements industriels :

- déclarent des émissions annuelles égales ou supérieures à 25 000 tonnes métriques en équivalent CO₂ (t éq. CO₂);

ou

- déclarent des émissions annuelles égales ou supérieures à 10 000 t éq. CO₂ et qui ont adhéré volontairement au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE).

Cette démarche visait à identifier les entreprises ayant une incidence majeure sur l'environnement afin de pouvoir tenir compte de leur statut particulier lors de l'élaboration du plan de sondage.

4.3 Plan de sondage

Le MELCCFP et le MEIE désiraient obtenir des renseignements fiables pour les secteurs d'activité ainsi que pour le groupe d'entreprises qui sont des émettrices importantes de GES. La stratification a donc été faite selon douze regroupements de SCIAN et une strate GES contenant les entreprises identifiées comme étant de grandes émettrices de gaz à effet de serre de façon à assurer une meilleure représentativité dans les estimations et à obtenir une bonne précision dans chacune de ces classes.

3. Entreprises ayant des établissements identifiés comme grands émetteurs pour l'année 2022 dans la liste publiée sur le site Web du MELCCFP en date du 4 novembre 2022, « Émetteurs et participants inscrits au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE) du Québec ou visées par ce système et émetteurs et participants inscrits auprès des autres gouvernements participants » : www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/etablissements-SPEDE.xlsx (Consulté le 4 novembre 2022).

Le tableau 4 présente le nombre d'entreprises dans la population (selon le RE) et dans l'échantillon ainsi que le nombre d'entreprises répondantes admissibles attendu par strates. Considérant le petit nombre d'entreprises dans la strate « Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21) » et dans la strate des entreprises grandes émettrices de GES et de l'importance de ces secteurs pour les besoins de l'enquête, ces deux strates ont été recensées. Pour les strates restantes, les unités de sondage ont été allouées de manière à obtenir une bonne précision (un coefficient de variation [CV] de 15 % et moins) pour une proportion minimale de 12 %. Cela assure une qualité équivalente parmi les secteurs restants.

Des hypothèses initiales de taux de réponse de 80 % et de taux d'admissibilité de 90 % en moyenne (variant entre 86 % et 94 %) ont été établies afin de déterminer la taille de l'échantillon, selon les équations (1) et (2). Ces hypothèses ont été déterminées à partir d'autres enquêtes entreprises réalisées par l'ISQ et des résultats de l'édition précédente de cette enquête. Pour les taux d'admissibilités, les hypothèses ont été faites par strates pour tenir compte des différences observées entre les SCIANs à l'édition précédente.

Le taux d'admissibilité (T_A) a été calculé ainsi :

$$(1) \quad T_A = \frac{\text{Nombre de répondants admissibles} + \text{Nombre de non-répondants}}{(\text{Nombre de répondants admissibles} + \text{Nombre de non-répondants} + \text{Nombre d'inadmissibles})}$$

et le taux de réponse (T_R) a été calculé ainsi :

$$(2) \quad T_R = \frac{\text{Nombre de répondants admissibles}}{(\text{Nombre de répondants admissibles} + \text{Nombre de non-répondants})}$$

Au total, 5 000 entreprises sélectionnées aléatoirement ont constitué l'échantillon probabiliste de l'enquête.

Tableau 4

Nombre d'entreprises dans la population et dans l'échantillon, et nombre d'entreprises répondantes admissibles attendu par strates, édition 2023

	Taille de la population	Taille de l'échantillon	Nombre d'entreprises répondantes admissibles attendu ¹
	n		
Secteurs d'activité			
Agriculture, foresterie, pêche et chasse (SCIAN 11)	3 860	433	301
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21)	207	207	144
Construction (SCIAN 23)	12 749	434	318
Fabrication (SCIAN 31-32-33)	8 765	433	314
Commerce de gros (SCIAN 41)	5 837	430	309
Commerce de détail (SCIAN 44-45)	14 019	449	319
Transport et entreposage (SCIAN 48-49)	4 198	436	303
Industrie de l'information et industrie culturelle (SCIAN 51)	1 483	381	267
Finance et assurances et gestion de sociétés et d'entreprises (SCIAN 52-55)			
Services immobiliers et services de location et de location à bail (SCIAN 53)	18 146	462	320
Services professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 54)			
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (SCIAN 56)			
Arts, spectacles et loisirs (SCIAN 71)	2 306	398	286
Services d'hébergement et de restauration (SCIAN 72)	12 602	474	318
Services de réparation et d'entretien (SCIAN 811)	3 187	404	296
Entreprises grandes émettrices de GES	59	59	43
Taille de l'entreprise			
De 5 à 49 employé(e)s	76 540	4 293	n.d.
De 50 à 249 employé(e)s	8 976	534	n.d.
250 employé(e)s et plus	1 902	173	n.d.
De 5 à 99 employé(e)s	82 360	4 636	n.d.
100 employé(e)s et plus	5 058	364	n.d.
Chiffre d'affaires	n.d.	n.d.	n.d.
Toutes les entreprises	87 418	5 000	3 538

n.d. Donnée non disponible.

1. Nombre d'entreprises prévu selon les hypothèses de taux de réponse et d'admissibilité pour obtenir des résultats représentatifs et de qualité.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

Il est à noter que 42 % de l'échantillon était composé d'entreprises de moins de 10 employés et employées (2 097 entreprises).

5

Collecte des données

5.1 Caractère obligatoire de l'enquête

Les dispositions prévues à l'article 11 de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec confèrent au statisticien en chef le droit de déterminer qu'une demande de renseignements ait un caractère obligatoire s'il est d'avis que cela est nécessaire pour assurer la fiabilité des statistiques produites. Il a été statué par le statisticien en chef que cette enquête devait avoir ce caractère obligatoire. Cette décision est justifiée par les faits suivants :

- les proportions à estimer étant faibles, il est nécessaire d'atteindre un taux de réponse élevé afin de permettre la diffusion des résultats ;
- la forte désagrégation des résultats par strate exige un taux de réponse élevé afin d'éviter un masquage trop important lors de la diffusion des résultats.

5.2 Mode de collecte

Le mode de collecte prévu était multimode. Les répondantes et répondants pouvaient utiliser le questionnaire en ligne (CAWI) ou répondre par téléphone (CATI). Quelques personnes l'ont aussi fait par la poste.

5.3 Période de collecte

La collecte des données a eu lieu du 13 février au 21 avril 2023. Une prolongation jusqu'au 5 mai a été autorisée pour les appels sortants. Le site Web a été fermé le 19 mai 2023.

5.4 Déroutement de la collecte et stratégies retenues

Avant de procéder à l'envoi des questionnaires et à la collecte de données, un filtre Web a été réalisé auprès de toutes les entreprises.

Les objectifs du filtre sont :

- de vérifier l'admissibilité de l'entreprise (secteur d'activité, nombre de personnes employées, fermeture¹, vente ou fusion de l'entreprise);
- de valider les coordonnées de l'entreprise ;
- d'obtenir l'adresse postale et l'adresse courriel ;
- d'identifier la personne la plus apte à répondre au questionnaire (une personne haut placée était recherchée puisque la démarche de développement durable implique une vision globale de l'entreprise et un engagement de la haute direction);
- de déterminer dans certains cas le mode de collecte préféré par le participant ou la participante².

Le taux de réponse au filtre était de 69 % le 28 mars 2023, date à laquelle une lettre d'invitation et un questionnaire ont été envoyés par la poste à toutes les entreprises qui n'avaient pas répondu aux questions de filtrage. La procédure de filtre téléphonique s'est poursuivie, et 86 % des entreprises ont finalement participé au filtrage.

À la suite du filtre, un courriel a été envoyé aux personnes participantes. Celui-ci comprenait des informations sur l'enquête, le lien et l'identifiant permettant d'accéder au questionnaire Web, une lettre explicative signée par le statisticien en chef de l'Institut de la statistique du Québec ainsi qu'un questionnaire en format PDF (la lettre et le questionnaire étaient sous forme de liens cliquables). On a également conseillé les participants et participantes de remplir préalablement le questionnaire PDF avant de le faire sur le Web. Si la personne participante n'avait pas d'adresse courriel ou préférait recevoir les documents par la poste, une communication postale lui était envoyée. Celle-ci comprenait les mêmes documents que ceux inclus dans le courriel.

Une fois le questionnaire expédié à l'entreprise, les personnes participantes disposaient d'un délai d'environ deux semaines pour répondre. Après ce délai, un courriel de rappel était envoyé aux personnes pour qui une adresse courriel était disponible. Si le questionnaire n'était toujours pas rempli après environ une semaine ou si l'adresse courriel n'était pas au dossier, on contactait l'entreprise à nouveau afin de lui offrir la possibilité de répondre au questionnaire par téléphone.

Les entreprises qui n'ont pas répondu aux questions de filtrage ont reçu les documents relatifs à l'enquête par la poste. Cet envoi a été réalisé le 28 mars 2023 pour 1 545 entreprises.

-
1. Les entreprises fermées temporairement en 2022 (par exemple : en raison d'une période creuse ou d'une activité saisonnière) restent admissibles à l'enquête. Seules les entreprises fermées définitivement en 2022 sont inadmissibles.
 2. Les entreprises qui ont répondu aux questions de filtrage sur le Web ont également reçu l'information pour remplir le questionnaire sur le Web. Seules les personnes répondantes qui avaient été filtrées au téléphone ont eu le choix de recevoir l'information concernant le questionnaire par la poste ou par courriel.

5.5 Ajustements en cours de collecte

Une stratégie de priorisation par secteurs SCIAN et entreprises grandes émettrices de GES a été appliquée afin d'obtenir des taux de réponse par secteur qui permettraient d'obtenir des résultats détaillés significatifs pour chacune de ces strates.

5.6 Participation à l'enquête

Au terme de la collecte, le 21 mai 2023, 3 318 questionnaires avaient été reçus, 971 questionnaires restaient sans réponse et 711 étaient jugés inadmissibles à l'enquête.

Le tableau suivant résume la participation des entreprises à l'enquête, en date du 23 mai 2023.

Tableau 5

Participation des entreprises à l'enquête, 2023

	Nombre
Population visée au départ	5 000
Questionnaires remplis	3 318
Questionnaires remplis et valides	3 298
Questionnaires remplis, mais non valides	20
Par téléphone	61
Sur le Web	3 167
Par téléphone, à la suite d'un questionnaire Web incomplet	61
Par la poste	29
Entreprises non participantes	971
Refus	58
Admissible, mais incapacité à répondre	13
Autres raisons	900
Entreprises inadmissibles	711
Fermée définitivement	58
Doublon	8
Aucun(e) employé(e) au Québec	625
Secteur d'activité non visé par l'enquête	15
Autres raisons	5

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

Parmi les 3 318 entreprises ayant répondu au questionnaire, 3 298 ont rempli un questionnaire considéré comme valide³. Ainsi, le taux de réponse pondéré⁴ est de 77,4 %, soit un taux supérieur à celui de l'édition précédente de l'enquête (74 %). Ce taux varie selon le secteur d'activité et le nombre de personnes employées : il passe de 65 % pour le secteur « Services d'hébergement et de restauration » à 83 % pour le secteur « Commerce de détail ». Il est de 78 % pour les entreprises de moins de 250 personnes et de 63 % pour les entreprises de 250 personnes et plus (voir tableau 5).

L'objectif quant au nombre d'entreprises répondantes a été atteint pour 4 strates sur 13⁵. L'objectif pour les taux de réponse a été atteint pour six d'entre elles⁶.

Les questionnaires remplis sur le Web uniquement représentent 95 % des questionnaires remplis.

Les refus touchent 6 % des entreprises non répondantes, une baisse par rapport à l'édition précédente de l'enquête réalisée en pleine pandémie et auprès des entreprises ayant au moins une personne employée au Québec. Parmi les autres raisons de la non-participation à l'enquête de 2023, les problèmes de coordonnées concernent potentiellement 126 entreprises sur les 971, soit 12 %.

Le taux d'admissibilité à l'enquête⁷ (85 %) s'est avéré plus bas que ce qui avait été évalué au départ (90 %). La raison principale de l'inadmissibilité est que l'entreprise ne compte pas au moins cinq personnes employées au Québec (88 % des cas inadmissibles).

Il est à noter que le taux d'admissibilité à l'enquête varie selon le secteur d'activité. Par exemple, le taux d'admissibilité du secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse est de 78 %, tandis que celui du secteur des services d'hébergement et de restauration est de 90 %. Il varie aussi selon le nombre de personnes employées. En effet, le taux d'admissibilité pour les entreprises comptant de 5 à 9 employés et employées selon le RE est de 71 %, tandis que celui de celles ayant 10 personnes employées et plus est de 94 %. Rappelons que 42 % de l'échantillon est composé d'entreprises de moins de 10 personnes. Lors de l'édition précédente de l'enquête, les entreprises de moins de cinq personnes qui faisaient initialement partie de la catégorie « 5 à 9 employé(e)s » étaient toujours admissibles à l'enquête, puisqu'il y avait une catégorie « 1 à 4 employé(e)s ». Cela explique le taux d'admissibilité plus bas que ce qu'on avait prévu en 2023.

Le détail des résultats de la collecte par strate est résumé dans le tableau suivant.

-
3. En effet, une vingtaine d'entreprises n'ont pas répondu aux questions obligatoires. Ces questions portent sur le nombre de personnes employées, le secteur d'activité, l'engagement dans une démarche de développement durable, les pratiques d'affaires écoresponsables et les technologies propres.
 4. Taux de réponse pondéré avec le poids initial ajusté pour l'admissibilité.
 5. Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21); fabrication (SCIAN 31-32-33); commerce de détail (SCIAN 44-45), et les grands émetteurs de GES.
 6. Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21); fabrication (SCIAN 31-32-33); commerce de gros (SCIAN 41); commerce de détail (SCIAN 44-45); le regroupement des secteurs finance et assurances et gestion de sociétés et d'entreprises (SCIAN 52-55); services immobiliers et services de location et de location à bail (SCIAN 53); services professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 54); services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (SCIAN 56), et finalement, les entreprises grandes émettrices de GES.
 7. Taux d'admissibilité pondéré. Il tient compte, entre autres facteurs, de la non-proportionnalité selon le secteur d'activité de l'échantillon de l'enquête.

Tableau 6

Taux d'admissibilité, taux de réponse et nombre d'entreprises répondantes par strates, édition 2023

	Taux d'admissibilité pondéré	Taux de réponse pondéré	Nombre d'entreprises répondantes
	%		n
Secteurs d'activité			
Agriculture, foresterie, pêche et chasse (SCIAN 11)	77,7	77,0	259
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21)	89,4	79,9	148
Construction (SCIAN 23)	83,5	79,2	287
Fabrication (SCIAN 31-32-33)	90,0	81,0	316
Commerce de gros (SCIAN 41)	86,8	80,6	301
Commerce de détail (SCIAN 44-45)	86,5	832,9	322
Transport et entreposage (SCIAN 48-49)	88,3	70,1	270
Industrie de l'information et industrie culturelle (SCIAN 51)	86,2	79,1	260
Finance et assurances et gestion de sociétés et d'entreprises (SCIAN 52-55)			
Services immobiliers et services de location et de location à bail (SCIAN 53)	77,7	79,9	287
Services professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 54)			
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (SCIAN 56)			
Arts, spectacles et loisirs (SCIAN 71)	85,8	79,7	272
Services d'hébergement et de restauration (SCIAN 72)	90,1	64,9	277
Services de réparation et d'entretien (SCIAN 811)	79,8	76,8	248
Entreprises grandes émettrices de GES	98,3	87,9	51
Taille de l'entreprise			
De 5 à 49 employé(e)s	83,0	77,5	2 724
De 50 à 249 employé(e)s	96,2	79,9	459
250 employé(e)s et plus	93,8	63,4	115
De 5 à 99 employé(e)s	84,0	77,9	3 013
100 employé(e)s et plus	94,0	70,6	285
Chiffre d'affaires			
Moins de 2 millions \$	n.d.	n.d.	1 780
De 2 millions \$ à moins de 20 millions \$	n.d.	n.d.	1 052
20 millions \$ et plus	n.d.	n.d.	300
Toutes les entreprises	84,6	77,4	3 298

n.d. Donnée non disponible.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

5.7 Statistiques sur les efforts de collecte

Le tableau suivant présente les statistiques administratives sur le temps total moyen consacré à chaque dossier, la durée moyenne de l'intervention de la réalisation de l'entrevue et le nombre moyen d'interventions par dossier.

Tableau 7
Statistiques administratives par dossier, édition 2023

	Temps total moyen consacré au dossier	Durée moyenne de l'intervention de la réalisation de l'entrevue	Nombre d'interventions
Questionnaires remplis par téléphone	50 minutes 38 secondes	23 minutes 41 secondes	5,1
Questionnaires remplis sur le Web	27 minutes 9 secondes	12 minutes 25 secondes	3,4
Questionnaires remplis par la poste	34 minutes, 21 secondes	s. o.	6,4
Dossiers en non-réponse	30 minutes, 15 secondes	s. o.	5,9
Dossiers non admissibles	11 minutes, 45 secondes	s. o.	2,7
Moyenne	26 minutes 3 secondes	s. o.	3,8

s. o. Sans objet.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

Le temps total moyen consacré au dossier comprend tout le temps passé au téléphone pour tenter de joindre l'entreprise, les relances téléphoniques et l'entrevue.

En moyenne, un intervieweur ou une intervieweuse passe 26 minutes sur un dossier.

Ce tableau permet de constater que les questionnaires remplis sur le Web exigent moins de temps et moins d'interventions que ceux remplis par téléphone, et moins de temps que les questionnaires envoyés par la poste.

Par ailleurs, les dossiers jugés non admissibles requièrent quand même de nombreux efforts de collecte.

6

Traitement des données

6.1 Validation

Le recours aux questionnaires informatisés (ITAO et AIAO) permet une saisie automatique des réponses fournies par les répondants et répondantes. La très grande majorité des questions sont autocodées, c'est-à-dire que l'intervieweur, l'intervieweuse ou la personne répondante n'a qu'à cocher le choix de réponse : la saisie s'en trouve donc réduite au minimum. De plus, les collectes téléphoniques et électroniques étant entièrement informatisées, plusieurs validations de base sont réalisées pendant l'entrevue, notamment la vérification du respect des choix de réponse pour les questions fermées ou celle de l'adéquation des sauts de section, pour les blocs de questions ne s'adressant qu'à un sous-groupe de personnes répondantes.

Des vérifications effectuées a posteriori concernant le statut de réponse des individus (répondants, non répondants ou inadmissibles) ont aussi été effectuées. Cela a principalement permis de conserver comme répondantes certaines entreprises qui n'avaient pas rempli le questionnaire en entier. Par ailleurs, aucun questionnaire n'a été rejeté à cause d'une importante proportion de questions non répondues.

De plus, des validations ont été effectuées sur le fichier des données de l'enquête. La première validation avait pour but de s'assurer que pour chaque question, toutes les personnes répondantes qui devaient répondre à la question l'ont fait et que toutes celles qui ne devaient pas répondre à la question ne l'ont pas fait. Par la suite, l'analyse des réponses ouvertes au choix « Autres, précisez » des questions 12 (sur les pratiques écoresponsables) et 14 (sur les technologies propres) a permis de faire un reclassement de certaines de ces réponses dans les choix existants et aussi de supprimer certaines réponses qui ne s'appliquaient pas à la question. Finalement, l'analyse du choix « Autre, précisez » de la question 5 (sur le document officialisant la pratique de développement durable) a permis de valider la réponse à la question 4 (sur l'engagement formel à une démarche de développement durable). En effet, pour les entreprises ayant répondu « Oui » à la question 4, si à la question 5 aucun des choix préexistants n'était sélectionné et que le choix « Autre, précisez » n'était pas un document valide, alors la réponse à la question 4 était remplacée par « Répond oui, mais document invalide ». Cette catégorie a ensuite été associée à la réponse « Non ».

Dans le cadre de cette enquête, étant donné que certaines questions abordent des thèmes similaires, il a été possible d'analyser la concordance entre les réponses relatives à ces questions connexes et de détecter des erreurs de réponses de la part des personnes répondantes. Par exemple, dans le cas du recyclage, 24,6 % des entreprises ayant coché comme pratique d'économie circulaire « Le recyclage et/ou le compostage » n'ont pas coché comme pratique écoresponsable à caractère environnemental le choix « Pratiques visant à améliorer la gestion des matières résiduelles ». C'est un problème, car le recyclage et le compostage sont dans la liste des exemples de pratiques visant à améliorer la gestion des matières résiduelles. Il est possible que la liste des exemples ne soit pas toujours complètement lue par les répondants

et répondantes ou que les personnes répondantes soient perplexes par la répétition des questions traitant du recyclage, ce qui pourrait entraîner des erreurs de réponses. Dans le cas du recyclage, aucun ajustement n'a été fait pour conserver la comparabilité avec l'édition précédente.

6.2 Pondération

L'objectif fondamental de la pondération est de permettre l'inférence des résultats observés à la population étudiée, bien que celle-ci n'ait pas été sondée dans sa totalité. La stratégie de pondération qui a été utilisée par l'ISQ pour cette enquête tient compte, entre autres, de la probabilité de sélection des entreprises, prédéterminée par le plan d'échantillonnage, et de la non-réponse à l'enquête. Elle comprend plusieurs étapes afin de permettre aux entreprises répondantes (admissibles et inadmissibles) de bien représenter les entreprises non-répondantes.

La première étape consiste à calculer le poids initial de chaque entreprise faisant partie de l'échantillon, ce qui correspond à l'inverse de sa probabilité de sélection par strate.

La deuxième étape consiste à regrouper des unités en strate de pondération selon des caractéristiques communes. Pour cette enquête, les caractéristiques communes sont les regroupements de secteurs d'activités économiques tels que définis pour le plan de sondage, ainsi que le nombre de personnes employées en trois catégories. L'objectif est d'avoir des strates de pondération à l'intérieur desquelles l'admissibilité et la propension à répondre sont assez uniformes.

Ensuite, on doit ajuster le poids pour tenir compte de l'inadmissibilité de certaines entreprises à l'enquête (moins de cinq personnes employées au Québec, entreprise fermée définitivement, secteur d'activité non visé). En effet, le statut d'admissibilité étant inconnu pour plusieurs entreprises non répondantes, il faut réduire leur poids pour tenir compte du fait qu'une partie d'entre elles est probablement inadmissible et transférer cette réduction de poids aux entreprises considérées comme inadmissibles. Pour ce faire, on multiplie le poids des entreprises dont l'admissibilité n'est pas connue par le taux d'admissibilité obtenu à l'enquête et on ajuste le taux de réponse en conséquence pour la prochaine étape des calculs. L'ajustement est fait selon les strates de pondération, puisque la proportion d'entreprises inadmissibles varie beaucoup selon la strate de pondération (entre 64 % et 98 %).

L'étape suivante est l'ajustement pour la non-réponse totale. L'ajustement s'effectue à l'intérieur de chacune des strates de pondération : le poids des entreprises pour lesquelles un questionnaire « répondant » est disponible est ajusté par l'inverse du taux de réponse (pondéré). De leur côté, les entreprises non répondantes se font attribuer un poids nul. Le taux de réponse par classe de pondération varie entre 63 % et 88 %.

6.3 Non-réponse partielle

La pondération tient compte de la non-réponse totale, mais n'a pas été ajustée pour la non-réponse partielle. Cette dernière se produit lorsqu'une variable (ou un indicateur créé à partir de plusieurs questions) comporte des données manquantes pour les répondants et répondantes à l'enquête. Il est connu qu'une non-réponse partielle importante peut entraîner certains biais dans les estimations, au même titre que la non-réponse totale, s'il s'avère que les entreprises non répondantes présentent des caractéristiques

différentes de celles des entreprises répondantes et, de surcroît, si ces caractéristiques sont liées au thème abordé. Plus ce taux est élevé, plus le risque de biais induits par la non-réponse partielle est grand. En général, lorsque l'on analyse des données d'enquête, il est raisonnable de faire l'hypothèse qu'un taux de non-réponse partielle inférieur à 5 % a un effet négligeable sur les estimations à l'échelle provinciale, sauf dans la situation où cette non-réponse est très caractérisée. Les variables pour lesquelles le taux de non-réponse partielle dépasse le seuil de 5 % doivent en général être analysées plus en profondeur, au regard des biais.

Pour cette enquête, étant donné que les taux de non-réponse partielle sont tous inférieurs à 1 % (sauf pour la question concernant le chiffre d'affaires où le taux de non-réponse partielle atteint 4,5 %), le risque de biais est faible.

6.4 Précision des estimations

Tout résultat tiré d'une enquête est susceptible d'être entaché d'erreurs. Celles-ci se répartissent en deux catégories. D'une part, il y a les erreurs dues à l'échantillonnage. Il s'agit de celles découlant du fait que seule une partie de la population visée est sondée par échantillon aléatoire. D'autre part, il y a les erreurs qui ne sont pas dues à l'échantillonnage. Celles-ci comprennent les différents types de biais pouvant influencer sur les résultats : biais attribuables à la non-réponse, biais liés au mode de collecte, biais de réponse, surcouverture ou sous-couverture de la population par la base de sondage, etc. Elles ne sont pas formellement quantifiables, contrairement aux erreurs qui sont dues à l'échantillonnage. Il est donc important de tenter de détecter le plus possible leur présence et d'évaluer, le cas échéant, leur ampleur et leur effet.

Une fois que les risques de biais et la non-réponse totale ou partielle sont traités, on peut statuer sur la qualité des estimations, notamment leur précision et leur fiabilité, en examinant certaines statistiques. Les taux de réponse, au total et par question, permettent en outre de porter un jugement éclairé sur la fiabilité des résultats obtenus. Par ailleurs, la marge d'erreur et le coefficient de variation d'une estimation permettent d'évaluer la précision de celle-ci. En fonction de ces observations, l'utilisateur ou l'utilisatrice peut juger de l'importance des erreurs de mesure, des risques de biais et de la portée possible de l'inférence statistique.

Mesures de précision

Les erreurs dues à l'échantillonnage proviennent du fait que seule une partie de la population visée est échantillonnée aléatoirement. Ces erreurs sont contrôlables a priori à l'étape de la définition du plan de sondage et de la détermination de la taille d'échantillon. De plus, elles sont quantifiables a posteriori et permettent la prise en considération de la variabilité des estimations produites lors de leur analyse.

Les intervalles de confiance et le coefficient de variation sont des mesures utilisées afin de juger de la précision d'une estimation.

Intervalle de confiance

L'étendue de l'intervalle de confiance (IC) est une mesure de la précision d'une estimation : plus l'intervalle est court, plus la valeur du paramètre est circonscrite. L'intervalle de confiance associé à une proportion représente la zone d'incertitude liée à l'estimation. Cette zone d'incertitude est étroitement liée au niveau

de confiance choisi. Ainsi, un intervalle de confiance pour une proportion à un niveau de confiance de 95 % signifie que si on répétait l'enquête 100 fois et que chaque fois on estimait la proportion et calculait son intervalle de confiance, 95 des 100 intervalles ainsi créés contiendraient la vraie valeur de la proportion dans la population. Un intervalle de confiance peut être construit de plusieurs façons. Dans cette enquête, les intervalles de confiance diffusés sont calculés selon la méthode « logit » (ou « logit-Wald »). L'intervalle est en effet calculé en ayant au préalable appliqué la transformation « logit » ($\text{logit}(p) = \log(p/1-p)$).

Pour obtenir un intervalle de confiance pour la proportion elle-même, et non pour « logit(p) », les bornes de cet intervalle sont retransformées en appliquant la transformation inverse, ce qui génère un intervalle asymétrique pour p . Les bornes de l'intervalle de confiance généré avec la méthode « logit » sont toujours comprises dans l'intervalle [0,1]. Par contre, elles ne peuvent être calculées si la proportion estimée est de 0 ou de 1. Cette approche a été retenue, car l'approximation normale n'est pas appropriée pour des phénomènes rares ou très fréquents, puisque les estimations de proportions ont alors une distribution asymétrique (l'intervalle « logit » asymétrique est dans ce cas plus approprié). On suppose ainsi que le « logit » suit une loi normale.

Coefficient de variation

Le coefficient de variation (CV) est une autre mesure qui permet de quantifier la précision relative d'une estimation, et il est également utilisé pour quantifier l'erreur d'échantillonnage. Il se définit comme suit :

$$(3) \quad CV = \frac{\sqrt{\text{variance de l'estimation}}}{\text{estimation}}$$

Cette mesure contribue à faciliter l'interprétation quant à la précision d'une estimation. Plus le CV est élevé, moins l'estimation est précise, et vice versa. Il faut notamment faire preuve de prudence lors de l'utilisation des estimations dont le CV est très élevé (supérieur à 25 %), puisque cela indique une très grande variabilité. Ces estimations ne devraient être utilisées qu'à titre indicatif. Le CV a également l'avantage de permettre la comparaison de la précision de différentes estimations.

Pour cette enquête, les estimations produites sont accompagnées d'une cote, plus simple à utiliser que le CV, soit :

- A pour un CV de 0 % à 5 %, excellente précision ;
- B pour un CV de 5 % à 10 %, très bonne précision ;
- C pour un CV de 10 % à 15 %, bonne précision ;
- D pour un CV de 15 % à 25 %, précision passable, les données sont accompagnées d'un astérisque (*), ce qui indique qu'elles doivent être interprétées avec prudence ;
- E pour un CV de plus de 25 %, faible précision. Les données sont accompagnées d'un double astérisque (**), ce qui indique qu'elles doivent être utilisées avec circonspection. Les résultats sont fournis à titre indicatif seulement. Parfois, lorsque le CV est trop élevé, les résultats ne sont même pas indiqués.

En général, la majorité des estimations produites ont une bonne précision (cotes A, B ou C). Par contre, les estimations produites pour les entreprises de 250 personnes et plus et celles par regroupements de secteurs d'activités (strates) présentent un nombre important d'estimations de moins bonne précision (cotes D ou E). Ces estimations de moins bonne précision se retrouvent particulièrement pour des questions s'adressant uniquement à un sous-groupe d'entreprises (par exemple, celles qui ont répondu « Oui » à la question 4 [sur l'engagement formel à une démarche de développement durable]), ou pour des proportions estimées inférieures à 10 % ou 15 %. En effet, le plan d'échantillonnage était conçu de sorte à obtenir un CV de 15 % ou sur des proportions estimées de 12 % ou plus, par regroupement de secteurs d'activité.

6.5 Tests statistiques

Puisqu'un écart important entre deux proportions estimées n'est pas nécessairement statistiquement significatif, il faut procéder à des tests statistiques. En effet, la variabilité associée aux estimations joue un rôle clé pour détecter des différences significatives.

Dans ce rapport d'enquête, des tests d'égalité de deux proportions sont réalisés pour repérer des différences significatives au seuil de 5 %. Ces tests sont basés sur une statistique de Wald calculée à partir de la différence des transformations « logit »¹ des proportions estimées. Ce même test est utilisé pour comparer l'effet de l'édition sur une variable et ainsi analyser son évolution.

6.6 Traitement de la confidentialité

L'Institut est tenu de protéger la confidentialité des renseignements fournis par les répondants et répondantes. Les résultats produits sous forme de tableaux sont donc vérifiés. Lors de la vérification, il est possible de déceler deux types de divulgation, soit une cellule d'un tableau contenant peu de répondants et répondantes, soit un petit nombre de personnes répondantes contribuant à un grand pourcentage d'une estimation présentée dans le tableau. Dans cette enquête, seul le premier type de divulgation est vérifié, puisque seules des proportions sont présentées.

Les résultats présentant des problèmes de confidentialité ont été masqués, soit par un regroupement de catégories ou par un masquage primaire et secondaire des cellules problématiques.

1. La transformation « logit » est utilisée comme transformation normalisatrice dans la construction d'intervalles de confiance pour que les taux de couverture soient améliorés, en particulier pour de petites proportions (Korn et Graubard 1999).

7

Résultats de l'enquête

Dans l'analyse, lorsqu'on présente les résultats selon les secteurs d'activité visés par l'enquête, le numéro de la catégorie SCIAN est utilisé. Il fait référence aux secteurs ci-dessous.

Secteurs SCIAN

- 11: Agriculture, foresterie, pêche et chasse
- 21: Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz
- 23: Construction
- 31 à 33: Fabrication
- 41: Commerce de gros
- 44-45: Commerce de détail
- 48-49: Transport et entreposage
- 51: Industrie de l'information et industrie culturelle
- 52 et 55: Finance et assurances et gestion de sociétés et d'entreprises
- 53: Services immobiliers et services de location et de location à bail
- 54: Services professionnels, scientifiques et techniques
- 56: Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement
- 71: Arts, spectacles et loisirs
- 72: Services d'hébergement et de restauration
- 811: Réparation et entretien

Mises en garde

Bien que les graphiques présentés dans ce chapitre semblent montrer des différences entre les résultats, il arrive que celles-ci ne soient pas statistiquement significatives. Ainsi, un écart important entre deux proportions estimées n'est pas nécessairement statistiquement significatif. En effet, la marge d'erreur qui affecte un résultat peut faire qu'on ne soit pas en mesure d'affirmer que celui-ci est différent d'un autre résultat (plus faible ou plus élevé).

Pour conclure qu'il existe une différence entre des données, il faut procéder à des tests statistiques basés notamment sur le coefficient de variation présenté à la section précédente. Dans l'analyse qui suit, seuls les résultats significatifs au seuil de 5 % sont mentionnés.

Le lectorat trouvera à l'[annexe 1](#) des tableaux contenant toutes les estimations issues de l'enquête, accompagnées de leur cote de fiabilité, de l'intervalle de confiance et du coefficient de variation.

Lorsque la cote de l'estimation est de D, soit d'une qualité passable, une « * » accompagne le résultat dans les figures et les analyses.

L'analyse qui suit ne présente qu'une partie des résultats de l'enquête.

7.1 Suivi des cibles

7.1.1 Proportion d'entreprises engagées dans une démarche de développement durable

Une démarche de développement durable se traduit par un engagement pris à un niveau hiérarchique élevé, qui vise une performance de l'entreprise non seulement financière, mais aussi sociale et environnementale. Cette démarche repose sur l'amélioration continue et sur la communication. Elle s'applique à toutes les fonctions de l'entreprise.

Deux scénarios ont été élaborés afin de mesurer la proportion d'entreprises engagées dans une telle démarche, selon l'utilisation plus ou moins sévère des critères mentionnés dans la section 4.

► Scénario de base

On nomme « scénario de base » le scénario qui respecte scrupuleusement les trois critères d'une démarche valide, soit :

- la formalité de la démarche ;
- l'existence d'un suivi de ses objectifs ;
- la prise en compte des trois dimensions du développement durable.

Selon ce scénario, 7,5 % des entreprises employant cinq personnes et plus ont affirmé être engagées dans une démarche de développement durable. Cette proportion était de 4,8 % en 2020. Le résultat de 2023 représente une augmentation statistiquement significative par rapport à celui de 2020.

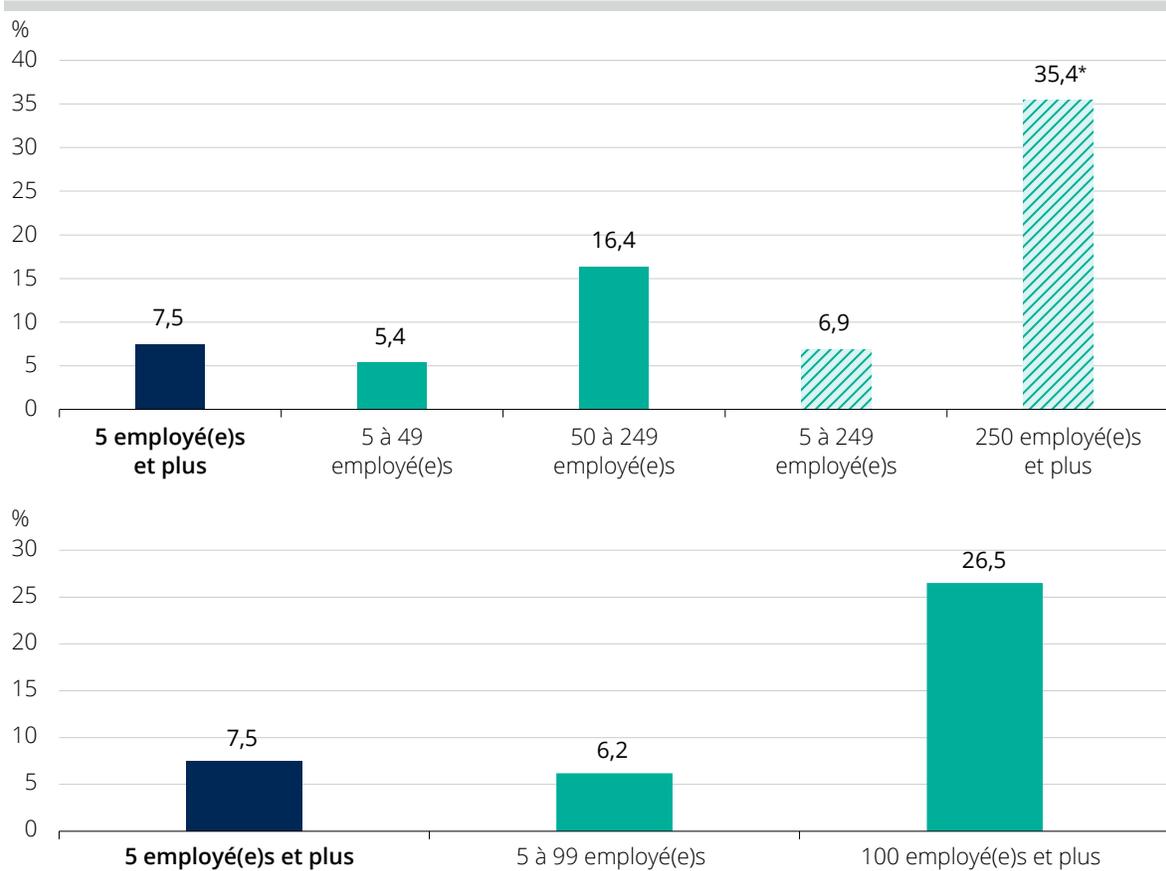
L'analyse démontre que la proportion d'entreprises engagées dans une démarche de développement durable augmente avec la taille de l'entreprise ainsi qu'avec son chiffre d'affaires.

Ainsi, la proportion d'entreprises qui ont adopté une démarche de développement durable est plus élevée chez les entreprises qui emploient plus de 250 personnes (35,4 %*), que chez celles qui emploient de 5 à 49 personnes (5,4 %) ou 50 à 249 personnes (16,4 %). Il existe également une différence statistiquement significative entre la proportion d'entreprises employant moins de 100 personnes (6,2 %) et celles qui en emploient 100 ou plus (26,5 %).

La proportion d'entreprises ayant déclaré respecter les trois critères d'une démarche de développement durable valide est plus faible chez les entreprises dont le chiffre d'affaires est de moins de 2 millions de dollars (4,5 %) que chez celles dont le chiffre d'affaires est compris entre 2 et 20 millions de dollars (7,5 %). De plus, les entreprises dont le chiffre d'affaires est de 20 millions de dollars et plus (23,0 %) sont proportionnellement plus nombreuses que les autres à avoir déclaré respecter les trois critères d'une démarche de développement durable valide.

Figure 1

Proportion d'entreprises ayant déclaré être engagées dans une démarche valide de développement durable, selon le scénario de base et la taille de l'entreprise, Québec, 2023

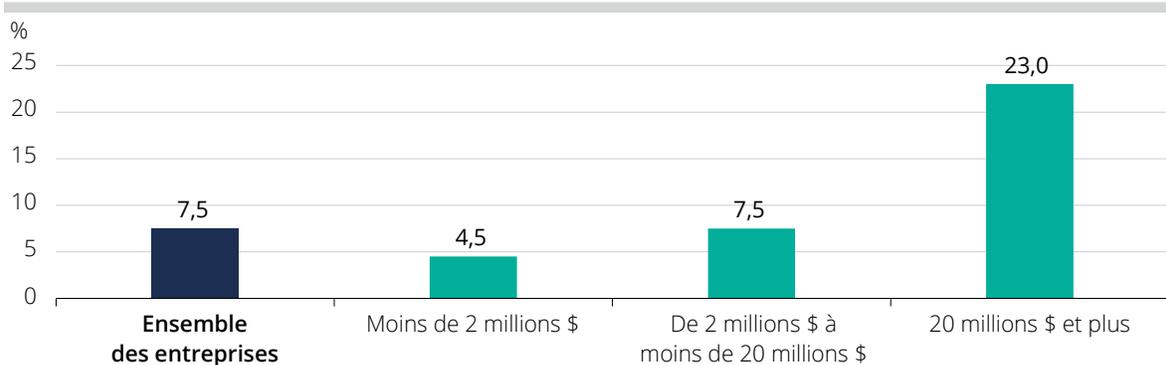


* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

Figure 2

Proportion d'entreprises ayant déclaré être engagées dans une démarche valide de développement durable, selon le scénario de base et le chiffre d'affaires de l'entreprise, Québec, 2023

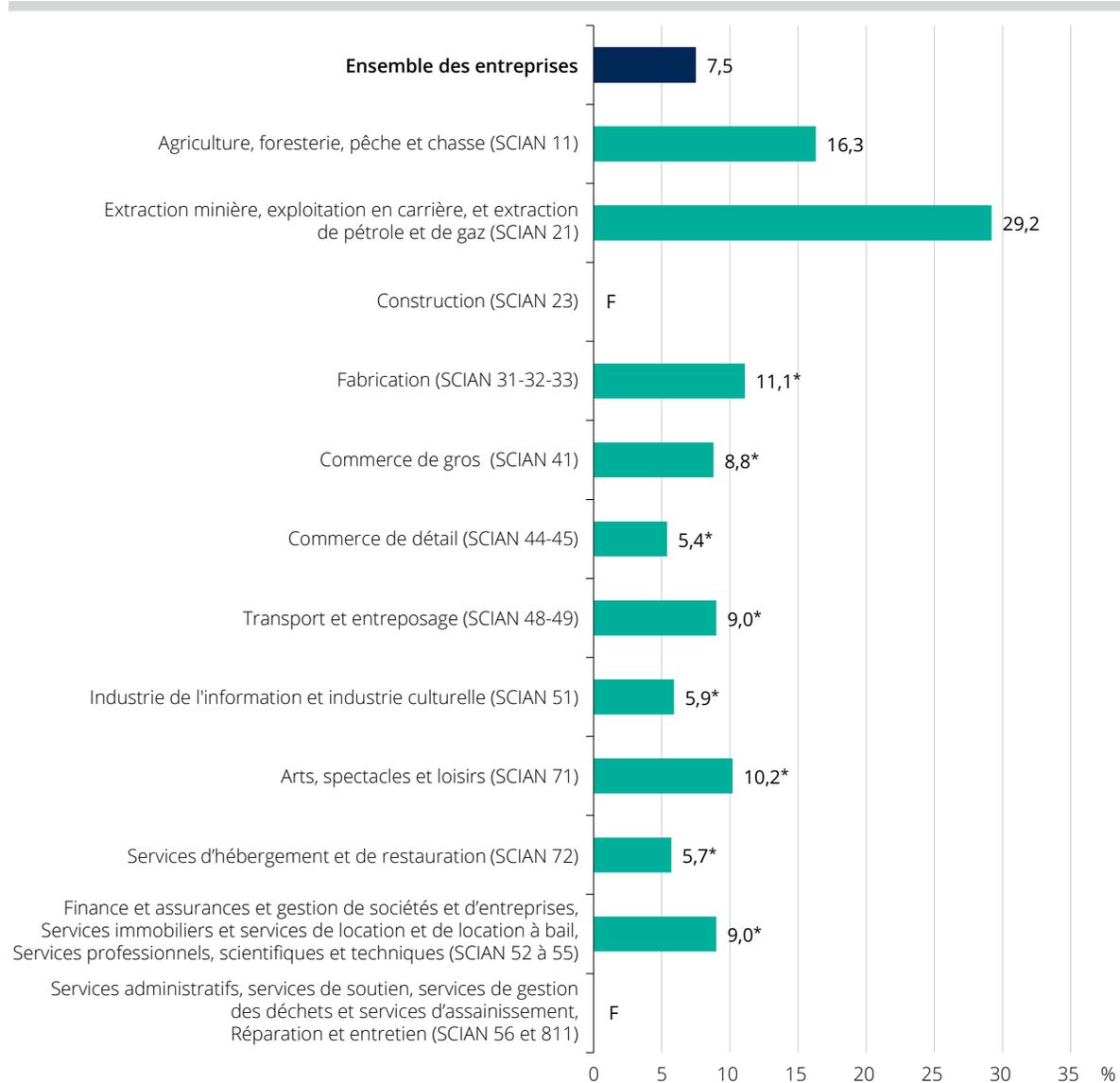


Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

Certains secteurs d'activité présentent des proportions d'entreprises engagées formellement dans une démarche de développement durable statistiquement plus élevées que la moyenne. Il s'agit des secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (SCIAN 11 ; 16,3 %) et de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière, et de l'extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21 ; 29,2 %).

Figure 3

Proportion d'entreprises ayant déclaré être engagées dans une démarche valide de développement durable, selon le scénario de base et le secteur d'activité, Québec, 2023



F Trop peu fiable pour être publiée.

* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

Tableau 8

Évolution de la proportion d'entreprises de 5 employé(e)s et plus ayant déclaré être engagées formellement dans une démarche de développement durable valide, selon le scénario de base, 2020 et 2023

Engagement formel dans une démarche de développement durable	2020	2023	Variation statistique significative
	%		
Entreprises de 5 employé(e)s et plus	4,8	7,5	oui
Selon la taille			
5 à 249 employé(e)s	4,1	6,9	oui
5 à 49 employé(e)s	3,2	5,4	oui
50 à 249 employé(e)s	9,6*	16,4	non
250 employé(e)s et plus	31,0*	35,4*	non
Selon le chiffre d'affaires			
Moins de 2 millions \$	2,6*	4,5	oui
De 2 à moins de 20 millions \$	5,5*	7,5	non
20 millions \$ et plus	20,1*	23,0	non

* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, éditions 2020 et 2023.*

► **Scénario de base allégé**

Dans ce rapport, on nomme « scénario de base allégé » le scénario dans lequel la reddition de comptes ne serait pas prise en compte. Les deux critères retenus pour ce scénario sont :

- la formalité de la démarche de développement durable ;
- la prise en compte des trois dimensions du développement durable à l'aide des pratiques d'affaires écoresponsables.

Selon le scénario de base allégé, la proportion d'entreprises engagées dans une démarche de développement durable s'établit à 15,8 %. Cela signifie donc que le critère du suivi par la reddition de comptes influence le calcul de l'engagement des entreprises dans une démarche de développement durable.

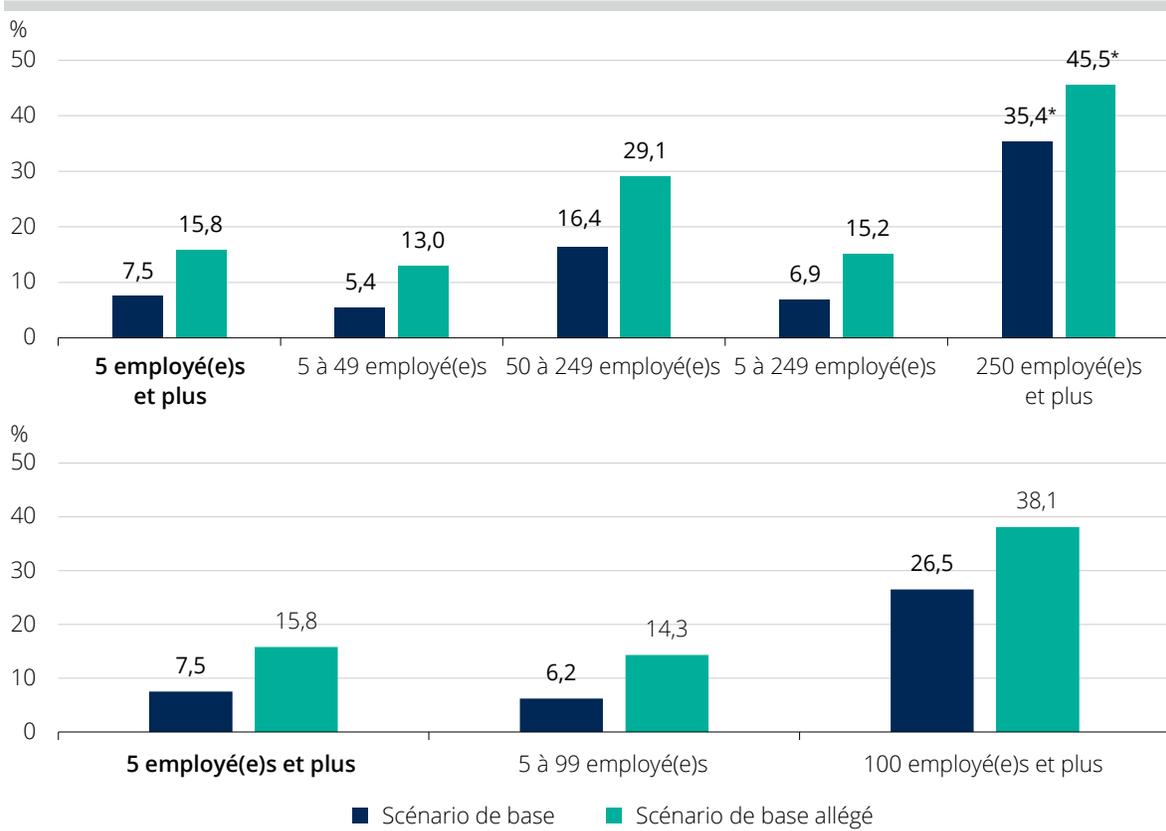
En 2020, cette proportion était relativement semblable (14,2 %). En effet, aucune différence statistiquement significative entre les deux éditions de l'enquête n'a été observée.

L'augmentation de la proportion entre les deux scénarios est observée pour toutes les tailles d'entreprises, à l'exception des entreprises de 250 personnes, pour lesquelles la variation n'est pas statistiquement significative. L'augmentation est aussi observée pour les entreprises employant de 5 à 99 personnes et pour celles de 100 personnes et plus. Il en va de même pour les différentes classes de chiffres d'affaires : la hausse notée est significative, sauf dans la classe des 20 millions de dollars et plus. Le même constat avait été observé en 2020.

On peut donc conclure que, d'année en année, le critère de la reddition de comptes affecte particulièrement les entreprises de plus petite taille.

Figure 4

Proportion d'entreprises ayant déclaré être engagées dans une démarche valide de développement durable, selon le scénario et la taille de l'entreprise, Québec, 2023

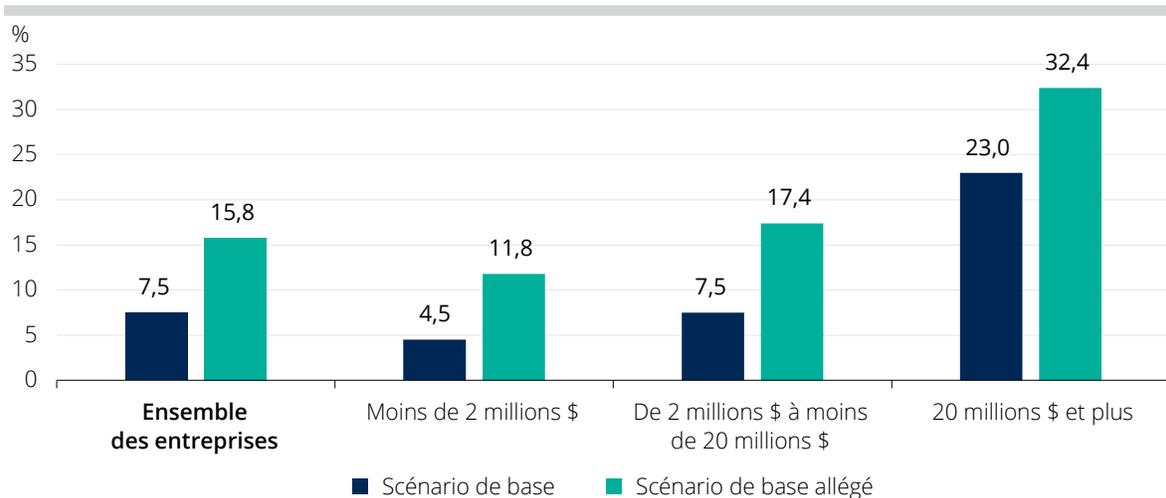


* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023.*

Figure 5

Proportion d'entreprises ayant déclaré être engagées dans une démarche valide de développement durable, selon le scénario et le chiffre d'affaires de l'entreprise, Québec, 2023



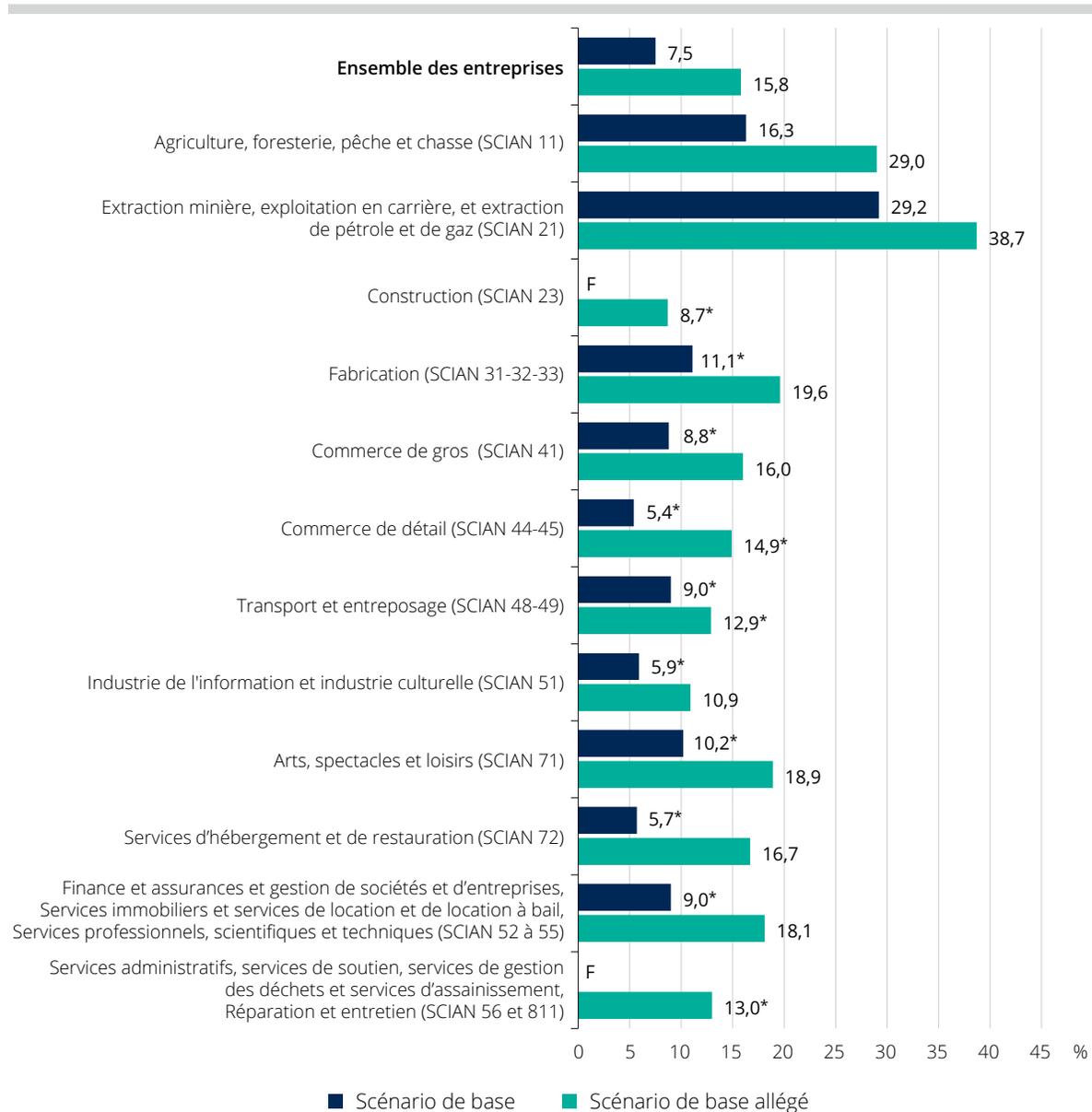
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023.*

On observe une différence statistiquement significative entre la proportion d'entreprises selon le scénario de base allégé et la proportion d'entreprises selon le scénario de base dans les secteurs d'activité suivants :

- Agriculture, foresterie, pêche et chasse (SCIAN 11 ; 29,0 % pour le scénario de base allégé contre 16,3 % pour le scénario de base) ;
- Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21 ; 38,7 % pour le scénario de base allégé contre 29,2 % pour le scénario de base) ;
- Fabrication (SCIAN 31-32-33 ; 19,6 % pour le scénario de base allégé contre 11,1 %* pour le scénario de base) ;
- Commerce de détail et commerce de gros (SCIAN 41 et SCIAN 44-45 ; 15,2 % pour le scénario de base allégé contre 6,4 %* pour le scénario de base) ;
- Finance et assurances ; gestion de sociétés et d'entreprises, services immobiliers et services de location et de location à bail ; services professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 52 à 55 ; 18,1 % pour le scénario de base allégé contre 9,0 %* pour le scénario de base) ;
- Arts, spectacles et loisirs (SCIAN 71 ; 18,9 % pour le scénario de base allégé contre 10,2 %* pour le scénario de base) ;
- Services d'hébergement et de restauration (SCIAN 72 ; 16,7 % pour le scénario de base allégé contre 5,7 %* pour le scénario de base).

Figure 6

Proportion d'entreprises ayant déclaré être engagées dans une démarche valide de développement durable, selon le scénario et le secteur d'activité, Québec, 2023



F Trop peu fiable pour être publiée.

* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

Tableau 9

Évolution de la proportion d'entreprises de 5 employé(e)s et plus ayant déclaré être engagées formellement dans une démarche de développement durable, selon le scénario de base allégé, 2020 et 2023

Engagement formel dans une démarche de développement durable	2020	2023	Variation statistique significative
	%		
Entreprises de 5 employé(e)s et plus	14,2	15,8	non
Selon la taille			
5 à 249 employé(e)s	13,5	15,2	non
5 à 49 employé(e)s	11,9	13,0	non
50 à 249 employé(e)s	23,9	29,1	non
250 employé(e)s et plus	41,3*	45,5*	non
Selon le chiffre d'affaires			
Moins de 2 millions \$	10,9	11,8	non
De 2 à moins de 20 millions \$	17,3	17,4	non
20 millions \$ et plus	29,5	32,4	non

* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, éditions 2020 et 2023.*

7.1.2 Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables, y compris l'adoption de technologies propres

La proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables ou ayant mentionné utiliser au moins une technologie propre était de 90,8 % en 2022. Cette proportion n'a pas changé depuis 2019.

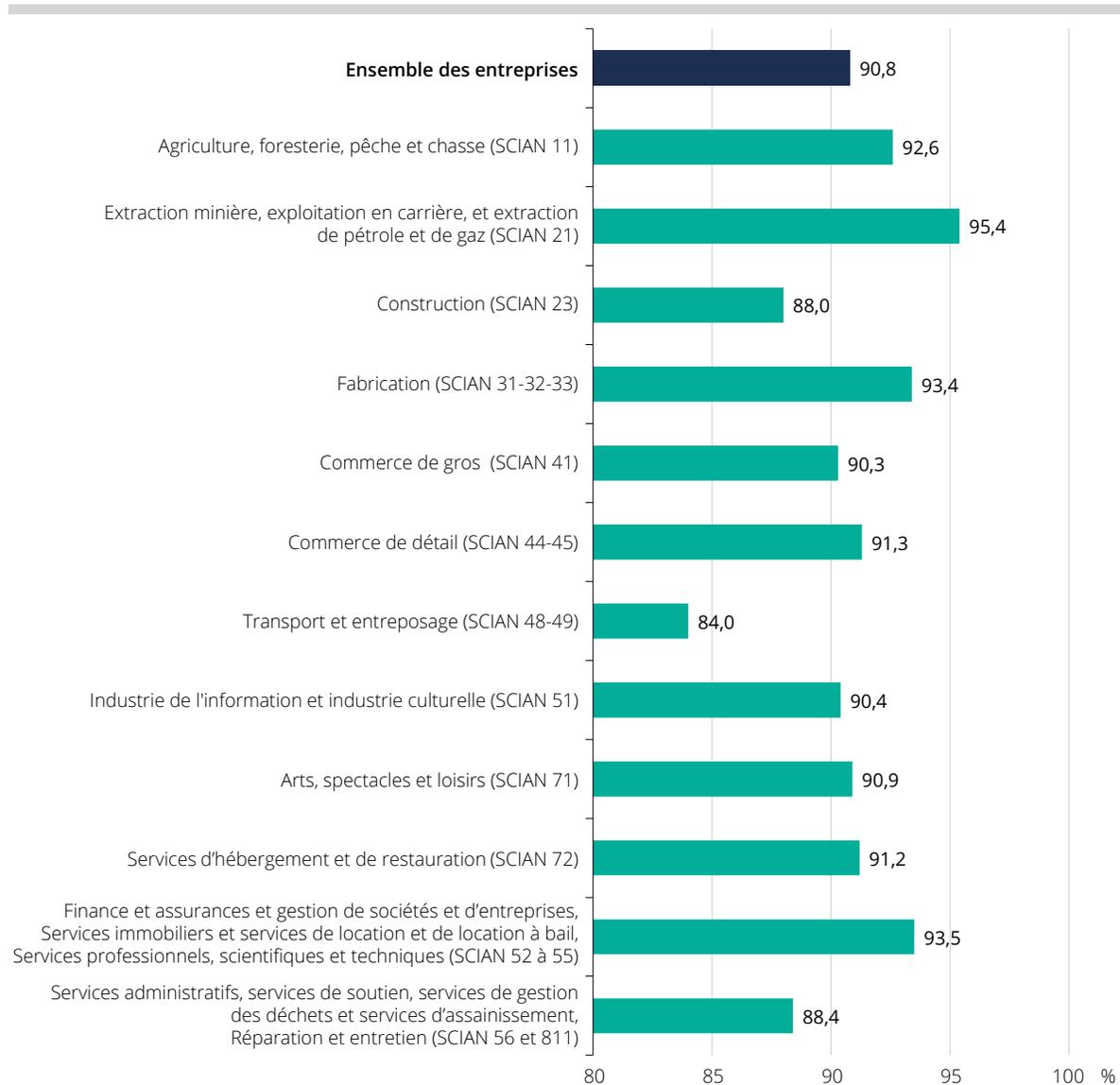
Certains secteurs d'activité présentent des proportions d'entreprises statistiquement différentes de la moyenne :

- Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21; 95,4 %);
- Transport et entreposage (SCIAN 48-49; 84,0 %).

Les autres secteurs d'activité ne présentent pas de résultats statistiquement différents de la moyenne.

Figure 7

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables, y compris l'utilisation de technologies propres, selon le secteur d'activité, Québec, 2022



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

D'autres résultats selon la taille d'entreprise et le chiffre d'affaires sont disponibles à l'[annexe 1](#).

Lorsqu'on exclut les pratiques d'affaires écoresponsables de nature sociale, on remarque que la proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables économiques ou environnementales ou ayant mentionné utiliser au moins une technologie propre diminue (84,2 % en 2022).

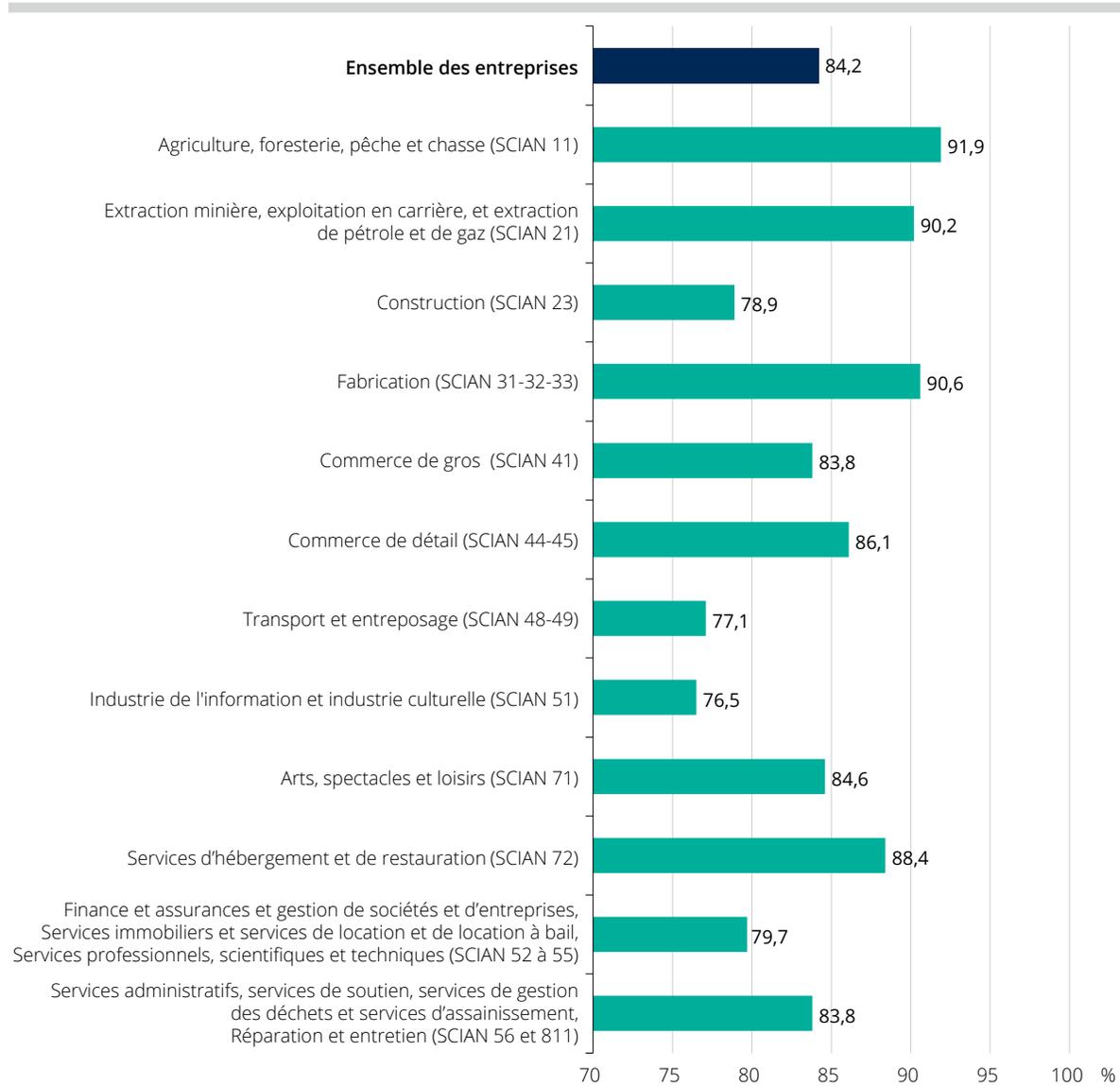
La proportion d'entreprises qui avaient en place des pratiques d'affaires écoresponsables économiques ou environnementales ou qui utilisaient au moins une technologie propre s'écarte statistiquement de la moyenne pour les secteurs d'activité suivants :

- Agriculture, foresterie, pêche et chasse (SCIAN 11 ; 91,9 %) ;
- Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21 ; 90,2 %) ;
- Fabrication (SCIAN 31-32-33 ; 90,6 %) ;
- Transport et entreposage (SCIAN 48-49 ; 77,1%) ;
- Industrie de l'information et industrie culturelle (SCIAN 51 ; 76,5 %).

Les autres secteurs d'activité suivent la moyenne.

Figure 8

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables économiques ou environnementales, y compris l'utilisation de technologies propres, selon le secteur d'activité, Québec, 2022



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

D'autres résultats selon la taille d'entreprise et le chiffre d'affaires sont disponibles à l'[annexe 1](#).

Tableau 10

Évolution de la proportion d'entreprises de 5 employé(e)s et plus ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables, y compris l'utilisation de technologies propres, 2019 et 2022

	2019	2022	Variation statistique significative
	%		
Entreprises qui avaient en place des pratiques d'affaires écoresponsables, ou qui utilisaient des technologies propres	92,6	90,8	non
Entreprises qui avaient en place des pratiques d'affaires écoresponsables économiques ou environnementales, ou qui utilisaient des technologies propres	85,3	84,2	non

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, éditions 2020 et 2023.*

7.1.3 Proportion d'entreprises ayant mentionné le manque de ressources compétentes comme frein à l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables

En 2022, la proportion d'entreprises ayant mentionné le manque de ressources compétentes comme frein à l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables était de 21,2 %, alors qu'elle était de 27,3 % en 2019. Toutefois, cette variation n'est pas statistiquement significative.

Tableau 11

Évolution de la proportion d'entreprises de 5 employé(e)s et plus ayant mentionné le manque de ressources compétentes comme frein à l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables, 2019 et 2022

	2019	2022	Variation statistique significative
	%		
Entreprises de 5 employé(e)s et plus	27,3	21,2	non

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, éditions 2020 et 2023.*

7.2 Démarche de développement durable

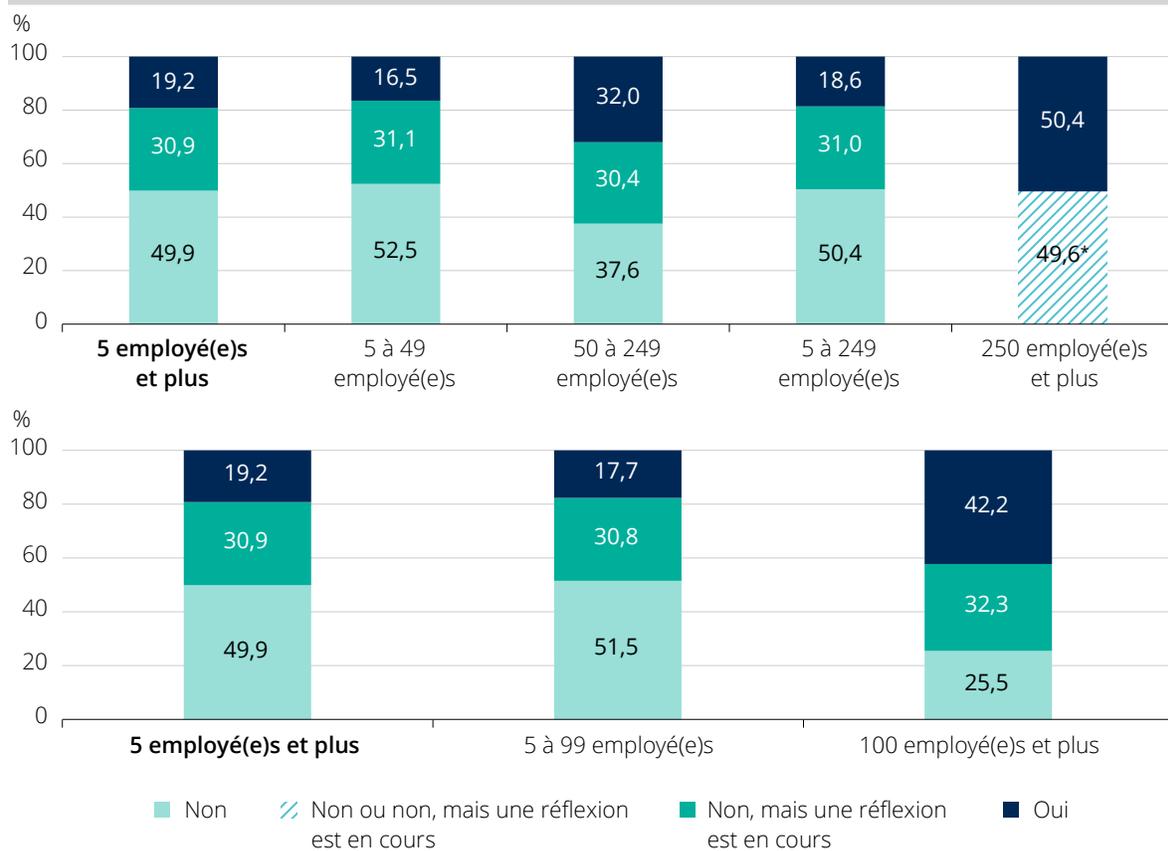
L'analyse qui suit repose principalement sur la question 4, à laquelle on demandait aux entreprises si elles étaient engagées formellement dans une démarche de développement durable. **Les autres critères à satisfaire pour que la démarche soit valide ne sont pas pris en compte dans la présente section.**

Pour que l'on puisse valider l'aspect formel de la démarche, on a demandé (question 5) aux personnes répondantes d'indiquer le document attestant que l'entreprise s'était engagée dans une démarche de développement durable. Dans les cas où les entreprises n'avaient pas indiqué de document à la question 5 ou avaient inscrit un document non valide dans la case « Autre, précisez » (ex. : plan agroenvironnemental de fertilisation), les réponses ont été corrigées, et la réponse à la question 4 a été recodée en « non ».

Ainsi, la proportion d'entreprises ayant déclaré être engagées dans une démarche de développement durable en 2023 est de 19,2 %, alors qu'elle était de 22,5 % en 2020 (différence statistiquement significative). Plus la taille de l'entreprise est grande, plus la proportion d'entreprises affirmant être engagées dans une démarche de développement durable est importante. Également, plus le chiffre d'affaires est élevé, plus cette proportion augmente.

Figure 9

Proportion d'entreprises ayant déclaré être engagées ou non dans une démarche formelle de développement durable, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2023

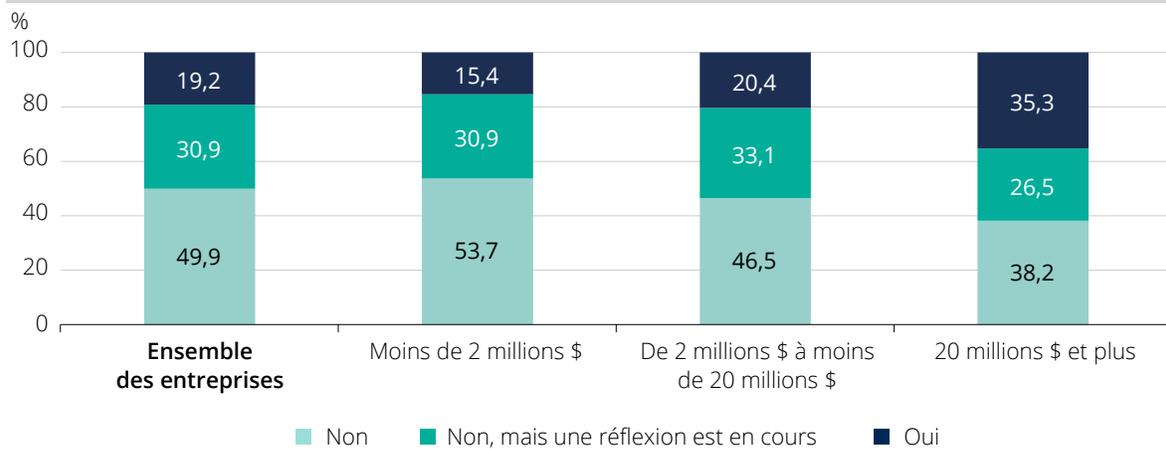


* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023.*

Figure 10

Proportion d'entreprises ayant déclaré être engagées ou non dans une démarche formelle de développement durable, selon le chiffre d'affaires de l'entreprise, Québec, 2023



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

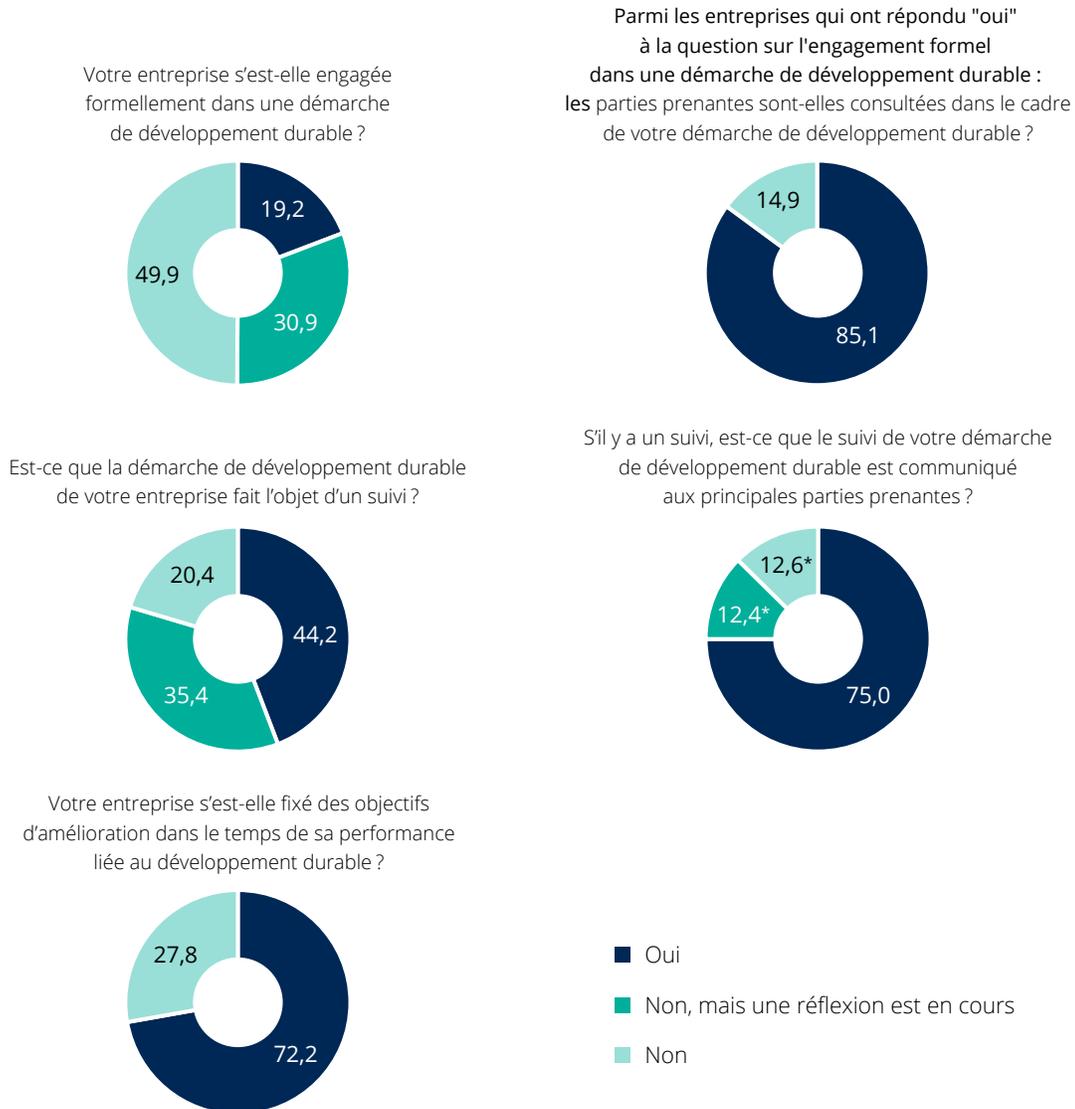
Par ailleurs, quelques secteurs d'activité présentent des écarts statistiquement significatifs par rapport à la moyenne :

- Agriculture, foresterie, pêche et chasse (SCIAN 11 ; 32,5 %) ;
- Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21 ; 44,6 %) ;
- Construction (SCIAN 23 ; 9,3 %*).

La figure suivante présente les résultats sur la consultation des parties prenantes, sur le suivi effectué, sur la communication du suivi aux parties prenantes et sur la fixation d'objectifs d'amélioration par rapport à la performance de la démarche de développement durable.

Figure 11

Proportion d'entreprises ayant déclaré être engagées ou non dans une démarche de développement durable, selon le processus d'élaboration, Québec, 2023



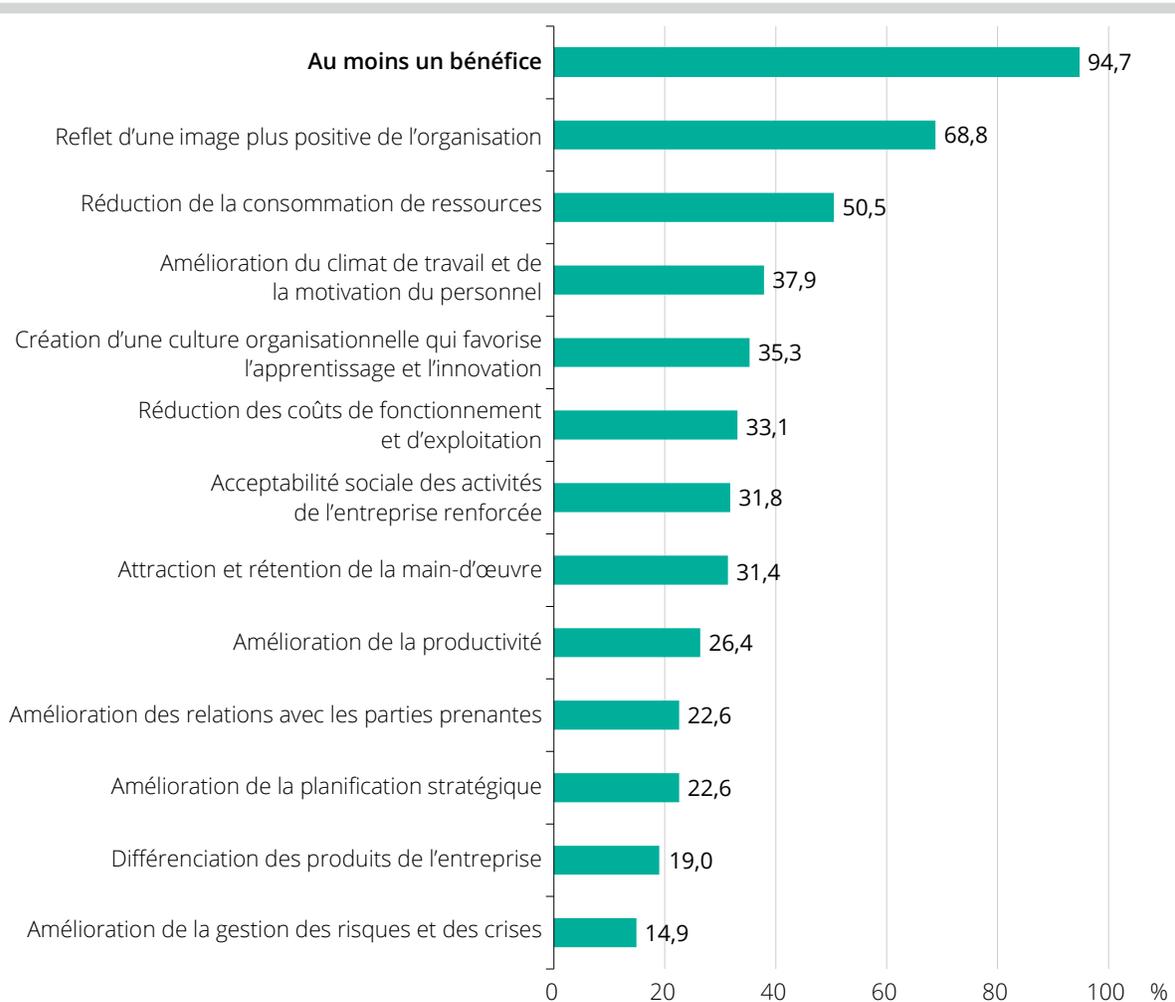
* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

Près de 19 entreprises sur 20 ont mentionné avoir tiré au moins un bénéfice de leur démarche de développement durable. Le bénéfice le plus fréquemment évoqué par les entreprises employant cinq personnes et plus est le reflet d'une image plus positive de l'organisation (68,8 %). La réduction de la consommation de ressources (50,5 %) et l'amélioration du climat de travail et de la motivation du personnel (37,9 %) font également partie des principaux bénéfices qu'ont tirés les entreprises de leur démarche de développement durable. Ces trois bénéfices étaient également les plus fréquemment mentionnés en 2020, et ce, dans le même ordre d'importance.

Figure 12

Proportion d'entreprises ayant mentionné avoir tiré un bénéfice de leur démarche de développement durable, selon les bénéfices, Québec, 2023



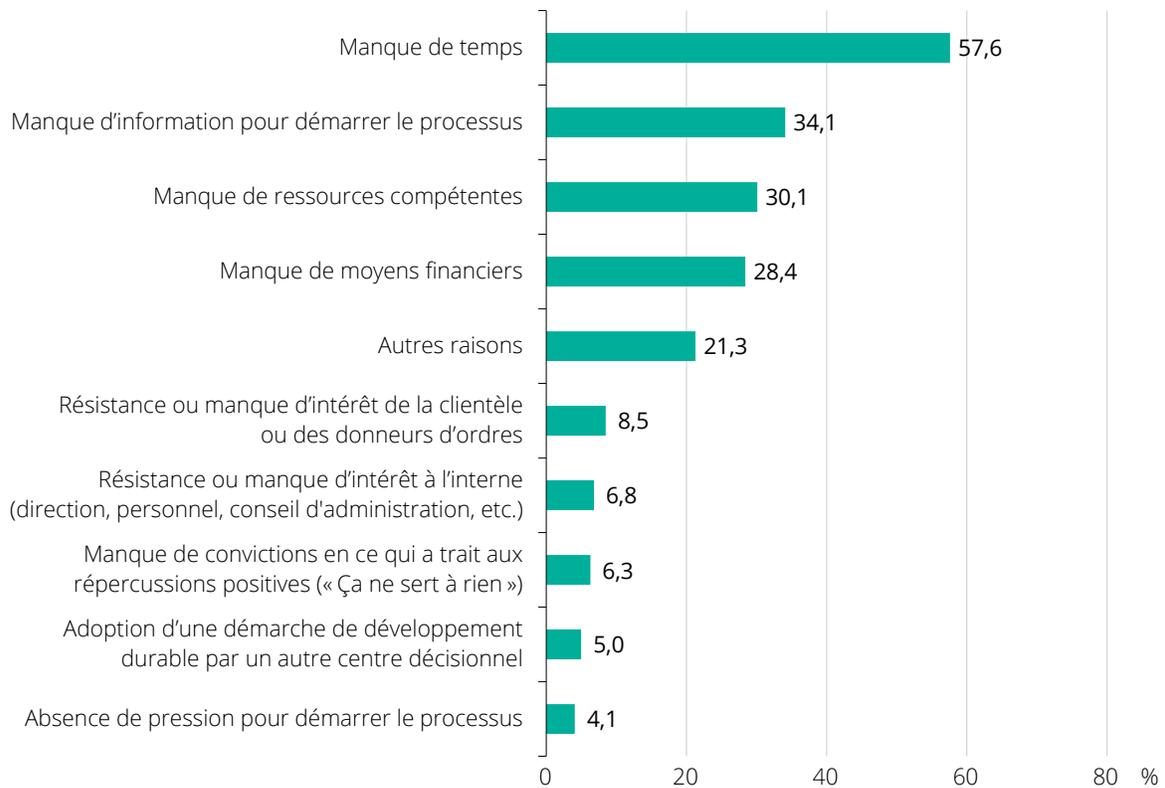
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

Le manque de temps est la raison la plus fréquemment évoquée (57,6 %) par les entreprises pour ne pas avoir entrepris de démarche de développement durable, et ce, peu importe leur taille ou leur chiffre d'affaires. Cette raison est particulièrement mentionnée par les entreprises du secteur de la fabrication (SCIAN 31-32-33 ; 69,5 %).

Les autres principales raisons évoquées par les entreprises sont : le manque d'information pour démarrer le processus (34,1 %), le manque de ressources compétentes (30,1 %) et le manque de moyens financiers (28,4 %).

Figure 13

Raisons évoquées par les entreprises pour ne pas avoir de démarche de développement durable, entreprises de 5 employé(e)s et plus, Québec, 2023



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

7.3 Pratiques d'affaires écoresponsables en place

Les pratiques d'affaires écoresponsables sont des initiatives, des actions ou des projets mis en place pour améliorer la performance sociale ou environnementale de l'entreprise. Elles visent les mêmes objectifs que ceux d'une démarche de développement durable, mais ne nécessitent pas un encadrement formel. Elles peuvent être de nature plus ponctuelle et ne concerner qu'une partie de l'entreprise.

Les pratiques d'affaires écoresponsables visées par l'enquête sont celles qui ont lieu au Québec et qui dépassent la conformité obligatoire aux lois ou aux règlements.

Ces pratiques sont associées aux trois dimensions du développement durable, à savoir les dimensions économique, sociale et environnementale (voir section 4).

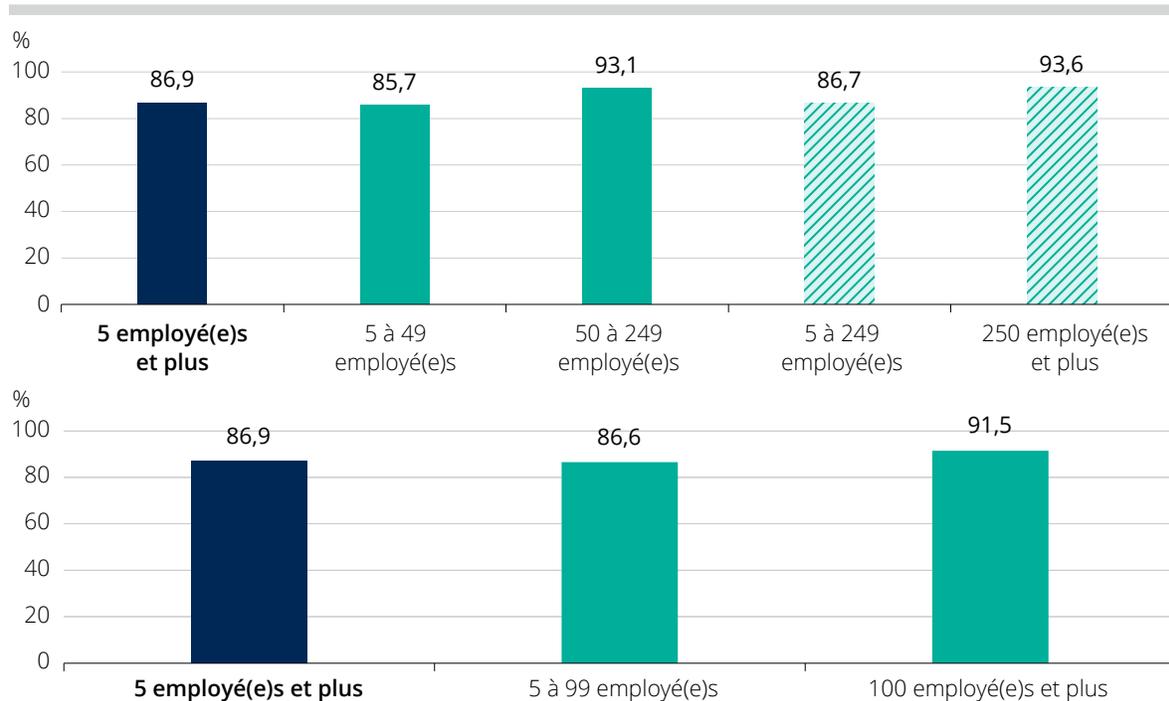
Elles peuvent avoir été mises en place dans le passé, mais doivent encore être employées en 2022 pour être indiquées.

Au Québec, 86,9 % des entreprises ont affirmé avoir en place au moins une pratique d'affaires écoresponsable en 2022. Cette proportion n'a pas varié de manière statistiquement significative depuis 2019.

Plus la taille de l'entreprise est grande, plus la proportion est élevée. Ainsi, la proportion d'entreprises qui avaient en place au moins une pratique d'affaires écoresponsable était plus faible parmi les entreprises employant de 5 à 49 personnes (85,7 %) que parmi celles de 50 à 249 personnes (93,1 %). Il n'y a pas de différence statistiquement significative entre les entreprises ayant moins de 100 personnes et celles en comptant 100 et plus.

Figure 14

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2022

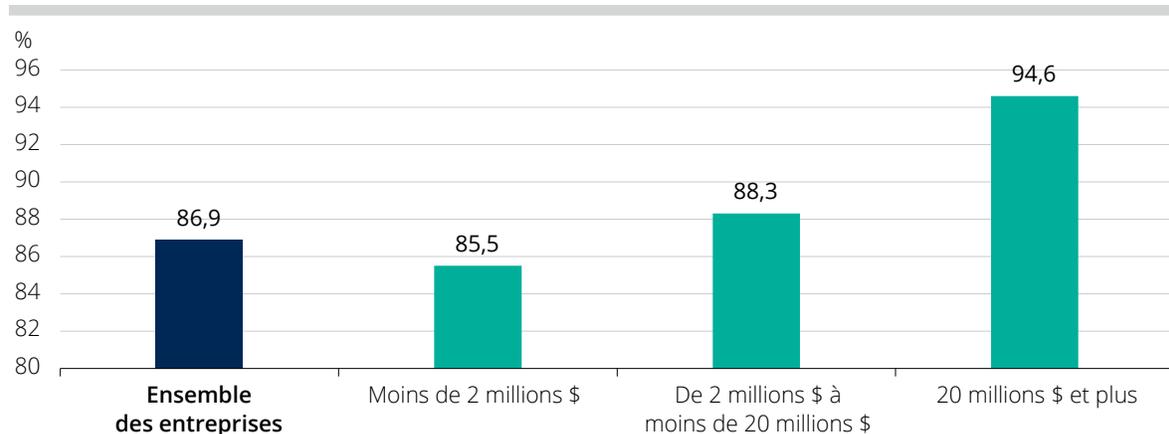


Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023.*

Les entreprises qui avaient un chiffre d'affaires de moins de 2 millions de dollars sont proportionnellement moins nombreuses que celles qui en avaient un de 20 millions de dollars et plus à déclarer avoir en place au moins une pratique d'affaires écoresponsable (85,5 % contre 94,6 %).

Figure 15

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables, selon le chiffre d'affaires de l'entreprise, Québec, 2022



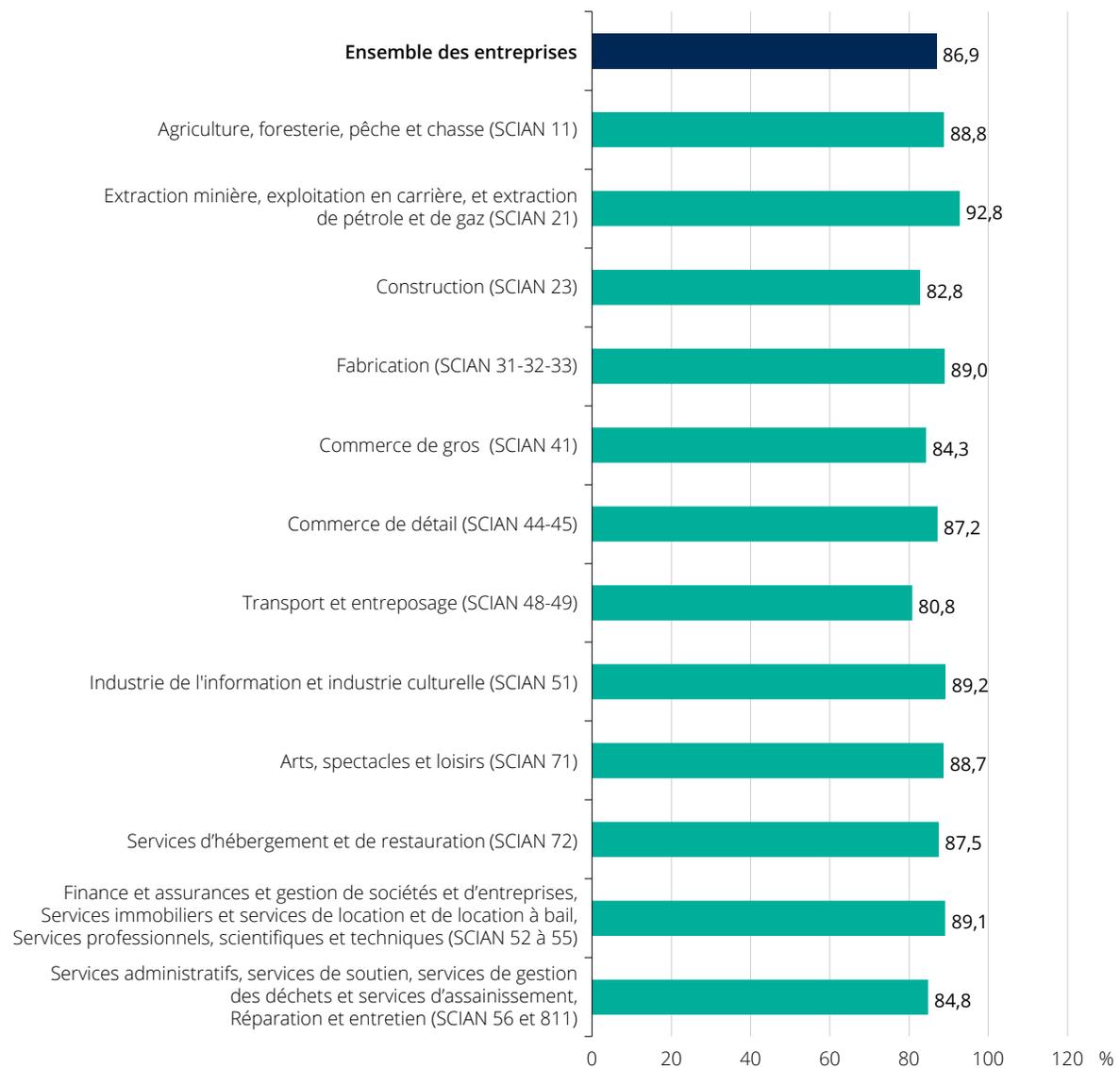
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023.*

Parmi les entreprises de cinq personnes et plus, la proportion de celles ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables est semblable dans tous les secteurs d'activité, sauf dans les secteurs suivants :

- Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21; 92,8 %);
- Transport et entreposage (SCIAN 48-49; 80,8 %).

Figure 16

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables, selon le secteur d'activité, Québec, 2022



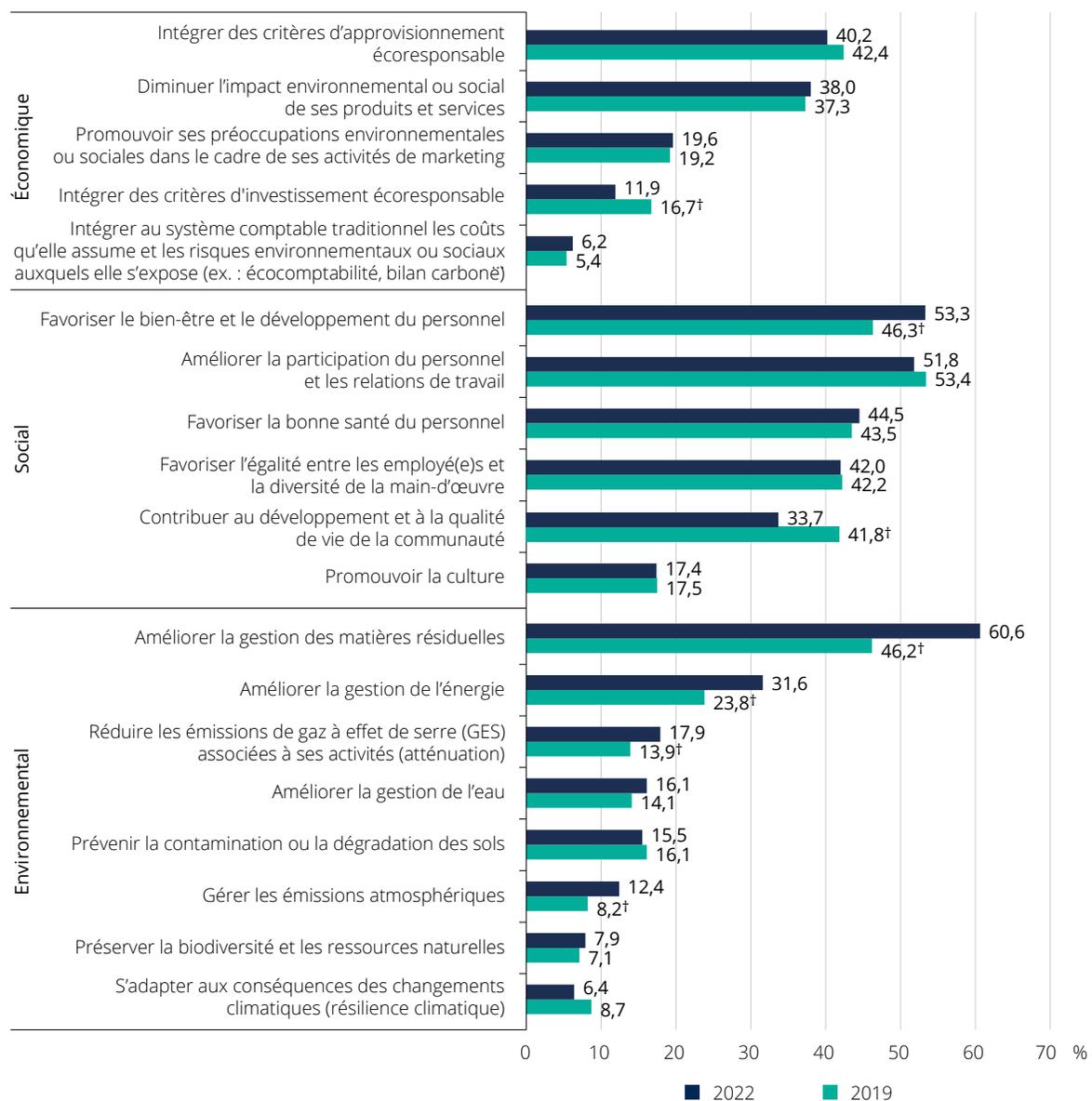
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

En 2022, les pratiques d'affaires écoresponsables les plus répandues sont :

- la gestion des matières résiduelles (60,6 %) ;
- le fait de favoriser le bien-être et le développement du personnel (53,3 %) ;
- l'amélioration de la participation du personnel et des relations de travail (51,8 %) ;
- le fait de favoriser la bonne santé du personnel (44,5 %) ;
- le fait de favoriser l'égalité des employés et employées et la diversité de la main-d'œuvre (42,0 %).

Figure 17

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables, selon la pratique d'affaires écoresponsable, Québec, 2019 et 2022



† Différence statistiquement significative entre 2022 et 2019.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

En 2022, on observe des proportions statistiquement plus élevées que celles de 2019 pour :

- la gestion des matières résiduelles (60,6 % contre 46,2 %) ;
- le fait de favoriser le bien-être et le développement du personnel (53,3 % contre 46,3 %) ;
- la gestion de l'énergie (31,6 % contre 23,8 %) ;
- la réduction des émissions de GES (17,9 % contre 13,9 %) ;
- la gestion des émissions atmosphériques (12,4 % contre 8,2 %).

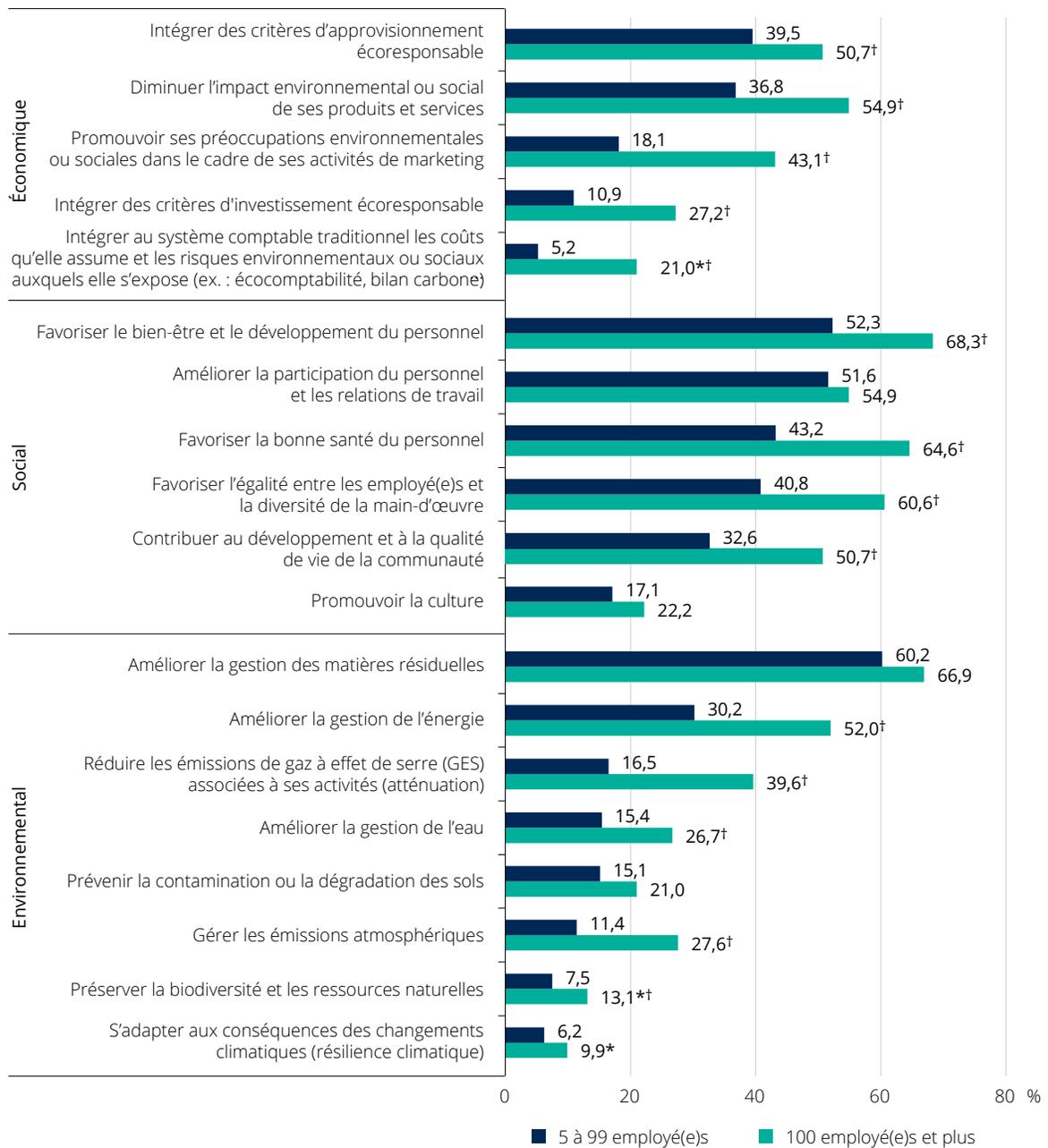
En 2022, on note des proportions statistiquement plus faibles que celles de 2019 pour :

- le fait de contribuer au développement et à la qualité de vie de la communauté (33,7 % contre 41,8 %) ;
- l'investissement responsable (11,9 % contre 16,7 %).

Les autres variations observées entre 2022 et 2019 ne sont pas significatives.

Figure 18

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables, selon la pratique d'affaires écoresponsable et la taille de l'entreprise, Québec, 2022



* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

† Signifie que la différence entre les tailles d'entreprises est statistiquement significative.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

En général, les entreprises employant 100 personnes et plus avaient davantage de pratiques d'affaires écoresponsables en place que les entreprises de moins de 100 personnes.

Le tableau 12 permet de voir en un seul coup d'œil les secteurs d'activité qui se sont démarqués de la moyenne de l'ensemble des entreprises de cinq personnes et plus en ce qui concerne le fait d'avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables. Lorsque la proportion d'entreprises est surlignée en vert, cela signifie que la valeur est statistiquement différente de celle de l'ensemble des entreprises de cinq personnes et plus, tous secteurs confondus : le vert foncé indique une valeur statistiquement supérieure et le gris, une valeur statistiquement inférieure.

On constate que le secteur de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière, de l'extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21) se distingue par des proportions d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables à caractère économique souvent plus élevées que celles de l'ensemble des entreprises de cinq personnes et plus.

Ce secteur et celui de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (SCIAN 11) présentent également de plus fortes proportions d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables à caractère environnemental que l'ensemble des secteurs.

De plus, on observe que le secteur du transport et de l'entreposage (SCIAN 48-49) se distingue par des proportions d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables à caractère social plus faibles que celles de l'ensemble des secteurs. Les secteurs de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle (SCIAN 51) et les secteurs regroupés de la finance et des assurances, de la gestion de sociétés et d'entreprises, des services immobiliers et des services de location et de location à bail ainsi que des services professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 52 à 55) présentent des proportions plus élevées que celles de l'ensemble des secteurs.

Le secteur de la fabrication (SCIAN 31-32-33) se démarque positivement de l'ensemble des secteurs par ses pratiques d'affaires écoresponsables à caractère économique ou environnemental :

- la promotion des préoccupations environnementales ou sociales dans le cadre des activités de marketing ;
- la diminution de l'impact environnemental des activités ou des services ;
- l'amélioration de la gestion des matières résiduelles ;
- l'amélioration de la gestion de l'énergie ;
- l'amélioration de la gestion de l'eau ;
- la gestion des émissions atmosphériques.

Le secteur de la construction (SCIAN 23) se démarque quant à lui par des proportions plus faibles que la moyenne des secteurs, et ce, peu importe les pratiques d'affaires écoresponsables.

Tableau 12

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables, selon la pratique d'affaires écoresponsable et le secteur d'activité, Québec, 2022

	Ensemble des entreprises	SCIAN 11	SCIAN 21	SCIAN 23	SCIAN 31 à 33	SCIAN 41	SCIAN 44-45	SCIAN 48-49	SCIAN 51	SCIAN 71	SCIAN 72	SCIAN 52 à 55	SCIAN 56 et 811	
	%													
Économique	Investissement écoresponsable	11,9	24,0	25,3	8,0 *	14,6	12,0 *	9,4 *	12,4 *	10,7 *	10,3 *	6,6 *	18,2	11,9 *
	Approvisionnement écoresponsable	40,2	49,3	43,7	32,1	35,6	36,4	44,5	36,5	35,5	48,9	50,2	39,6	32,9
	Promouvoir ses préoccupations environnementales ou sociales dans le cadre de ses activités de marketing	19,6	22,0	34,0	13,2	24,6	23,3	21,1	12,3 *	16,2	18,2	18,6	22,5	19,1 *
	Diminuer l'impact environnemental ou social de ses produits et services	38,0	46,7	45,2	28,6	47,1	36,7	38,8	30,4	35,5	47,3	43,1	35,4	34,1
	Intégrer au système comptable traditionnel les coûts qu'elle assume et les risques environnementaux ou sociaux auxquels elle s'expose (ex. : écomptabilité, bilan carbone)	6,2	8,1 *	15,4	F	6,9 *	8,3 *	6,4 *	7,7 *	6,2 *	5,2 *	F	7,4 *	F
Social	Améliorer la participation du personnel et les relations de travail	51,8	52,8	50,7	52,9	50,9	51,9	54,1	40,5	49,3	58,0	46,7	58,1	48,6
	Favoriser l'égalité entre les employé(e)s et la diversité de la main-d'œuvre	42,0	37,6	44,9	30,8	42,9	43,2	43,6	33,2	52,9	44,7	40,9	54,9	38,8
	Favoriser la bonne santé du personnel	44,5	42,4	50,7	41,1	48,2	48,6	37,3	35,2	59,2	51,0	31,4	66,8	41,0
	Favoriser le bien-être et le développement du personnel	53,3	46,7	59,9	51,6	53,5	55,7	48,1	45,6	66,6	55,6	41,6	76,4	46,5
	Contribuer au développement et à la qualité de vie de la communauté	33,7	35,4	58,2	27,4	33,4	27,1	42,1	32,8	37,6	47,4	27,1	39,7	28,1
	Promouvoir la culture	17,4	16,5	24,7	10,8 *	15,6	16,7	13,1	11,2 *	42,0	31,9	19,8	26,1	13,9 *
Environnemental	Améliorer la gestion des matières résiduelles	60,6	60,5	61,5	50,6	71,7	59,8	67,8	45,5	55,4	62,3	63,6	59,6	55,6
	Améliorer la gestion de l'énergie	31,6	48,2	43,1	26,2	40,2	32,1	32,3	31,4	24,3	33,1	30,3	27,4	30,0
	Améliorer la gestion de l'eau	16,1	38,5	44,2	12,7 *	22,1	10,3 *	10,4 *	10,9 *	8,2 *	24,5	23,8	11,5 *	15,3 *
	Gérer les émissions atmosphériques	12,4	20,1	35,7	11,9 *	21,7	13,6	8,7 *	18,4	5,9 *	7,6 *	5,5 *	13,3 *	13,1 *
	Prévenir la contamination ou la dégradation des sols	15,5	60,6	51,4	18,1	13,0	14,6	14,8	23,2	F	14,5	7,8 *	8,3 *	19,7
	Préserver la biodiversité et les ressources naturelles	7,9	42,4	43,3	6,7 *	5,4 *	5,2 *	F	F	F	17,1	7,5 *	6,9 *	F
	Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à ses activités (atténuation)	17,9	32,4	34,9	20,0	20,4	17,9	10,2 *	31,8	15,3	16,0	7,0 *	24,4	19,8 *
	S'adapter aux conséquences des changements climatiques (résilience climatique)	6,4	27,0	16,2	7,3 *	4,9 *	F	F	6,1 *	F	11,9 *	5,6 *	6,6 *	F

■ Valeur statistiquement supérieure à celle de l'ensemble des entreprises de 5 employé(e)s et plus.

■ Valeur statistiquement inférieure à celle de l'ensemble des entreprises de 5 employé(e)s et plus.

F Trop peu fiable pour être publiée.

* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

Regroupement des pratiques d'affaires écoresponsables selon leur caractère économique, social ou environnemental (voir tableau 3)

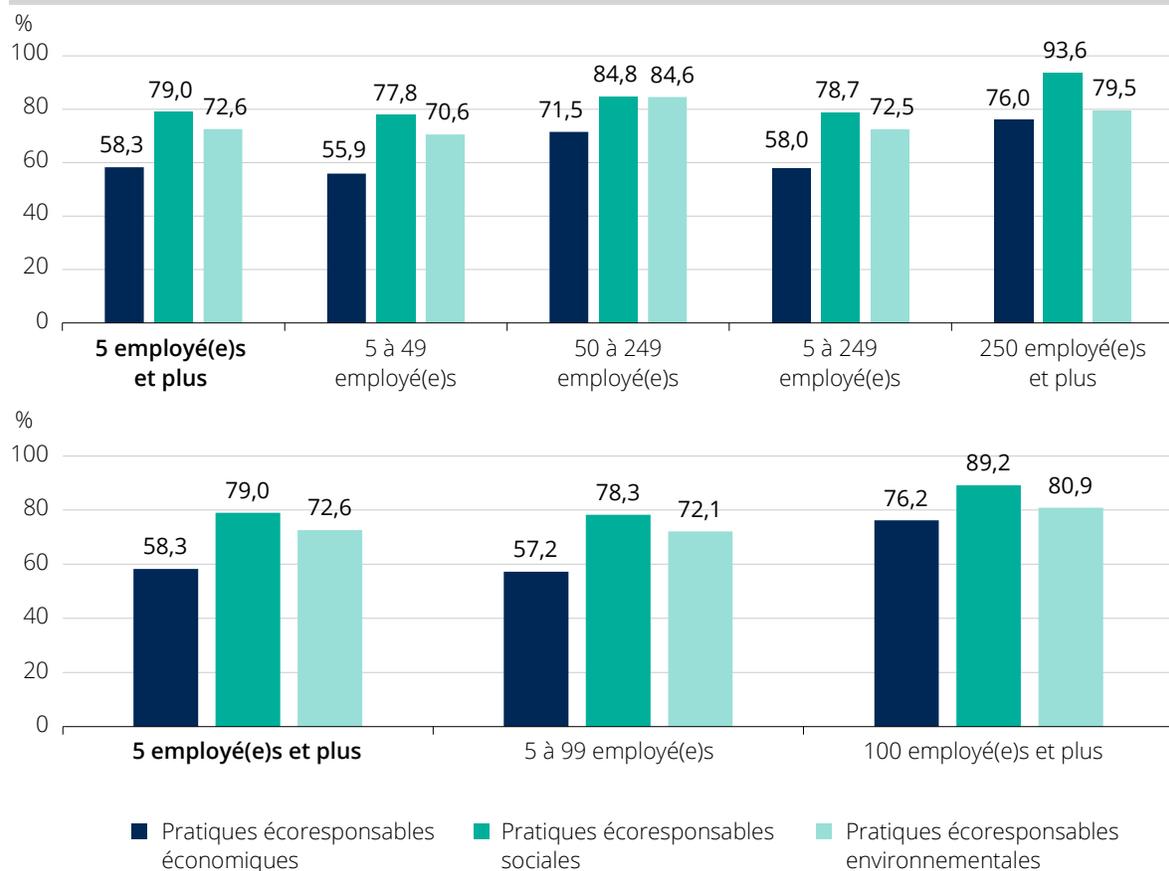
On constate que la proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables sociales est statistiquement plus élevée que celle d'entreprises ayant mentionné avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables économiques ou environnementales.

Il en va de même pour les entreprises employant de 5 à 249 personnes. Par contre, chez les entreprises de plus grande taille (250 personnes et plus), il n'est pas possible de tirer la même conclusion.

La proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables sociales est statistiquement plus élevée que celle d'entreprises ayant mentionné avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables économiques ou environnementales parmi les entreprises employant moins de 100 personnes, mais pas chez les entreprises employant 100 personnes et plus.

Figure 19

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables, selon le groupe de pratiques d'affaires écoresponsables et la taille de l'entreprise, Québec, 2022



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

D'autres ventilations selon le secteur d'activité ou le chiffre d'affaires sont disponibles en annexe.

Entre 2019 et 2022, on constate une augmentation statistiquement significative de la proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables à caractère environnemental. Cette augmentation s'observe dans les secteurs d'activité suivants :

- Agriculture, foresterie, pêche et chasse ; extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz ; et construction (SCIAN 11, 21, 23). Pour ces secteurs, la proportion est passée de 58,5 % à 70,0 % ;
- Fabrication (SCIAN 31-32-33) ; la proportion est passée de 64,9 % à 80,0 % ;
- Commerce de gros et commerce de détail (SCIAN 41 et 44-45) ; la proportion est passée de 62,0 % à 75,5 % ;
- Industrie de l'information et industrie culturelle ; arts, spectacles et loisirs ; et services d'hébergement et de restauration (SCIAN 51, 71, 72). La proportion de ces secteurs est passée de 63,8 % à 74,0 % ;
- Finance et assurances ; gestion de sociétés et d'entreprises ; services immobiliers et services de location et de location à bail ; et services professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 52, 53, 54, 55). La proportion est passée de 53,9 % à 67,9 %.

Pratiques d'affaires écoresponsables économiques et environnementales

Au Québec, 78,1 % des entreprises de cinq personnes et plus ayant déclaré avoir en place au moins une pratique d'affaires écoresponsable économique ou environnementale en 2022, contre 73,9 % en 2019 ; il s'agit d'une augmentation statistiquement significative de 4,2 points de pourcentage.

D'autres ventilations selon le secteur d'activité ou le chiffre d'affaires sont disponibles en annexe.

Lutte contre les changements climatiques

L'analyse qui suit présente les pratiques d'affaires écoresponsables liées à la lutte contre les changements climatiques. Il s'agit des pratiques d'affaires suivantes :

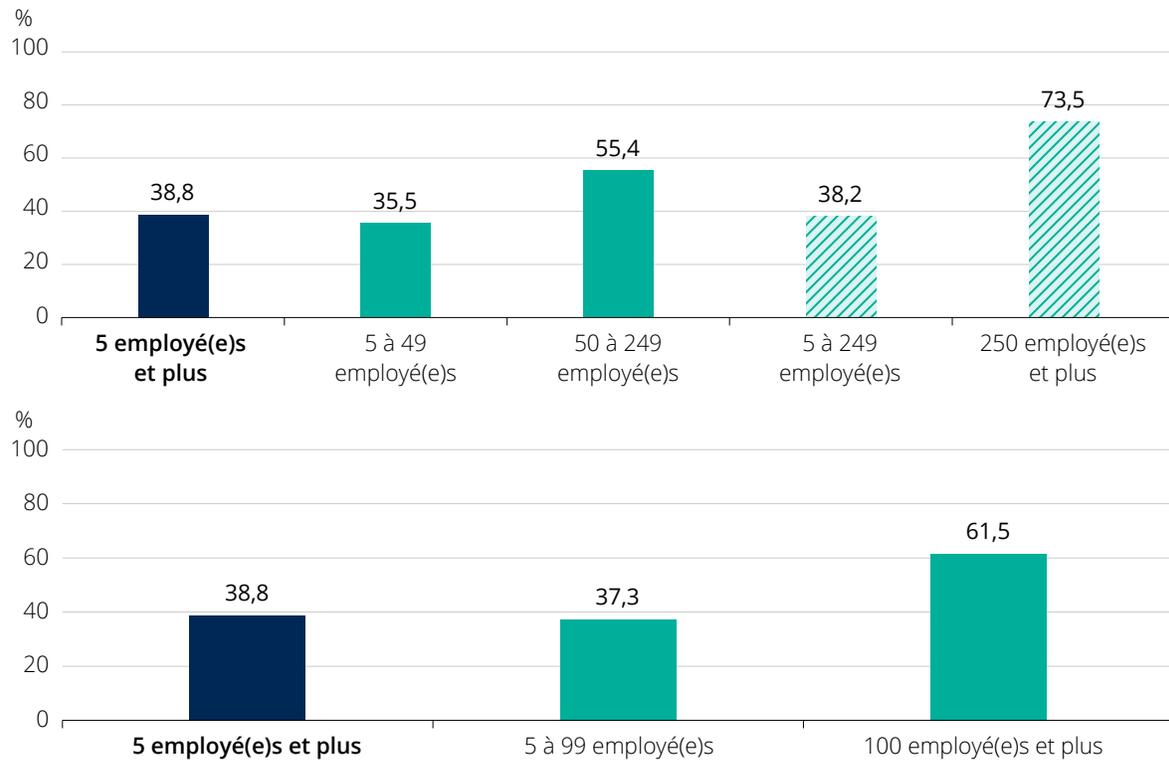
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre associées aux activités (atténuation) ;
- Amélioration de la gestion de l'énergie (atténuation) ;
- Adaptation aux conséquences des changements climatiques (résilience climatique).

En 2022, près de quatre entreprises sur dix ont affirmé avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables liées à la lutte contre les changements climatiques (38,8 %), soit une augmentation statistiquement significative par rapport à 2019 (32,0 %).

Plus la taille de l'entreprise est grande, plus cette proportion est élevée : elle est passée de 35,5 % pour les entreprises employant de 5 à 49 personnes à 73,5 % pour les entreprises qui en comptent 250 et plus. La proportion varie également lorsqu'on compare les entreprises employant moins de 100 personnes et celles en employant 100 et plus.

Figure 20

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables visant à lutter contre les changements climatiques, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2022



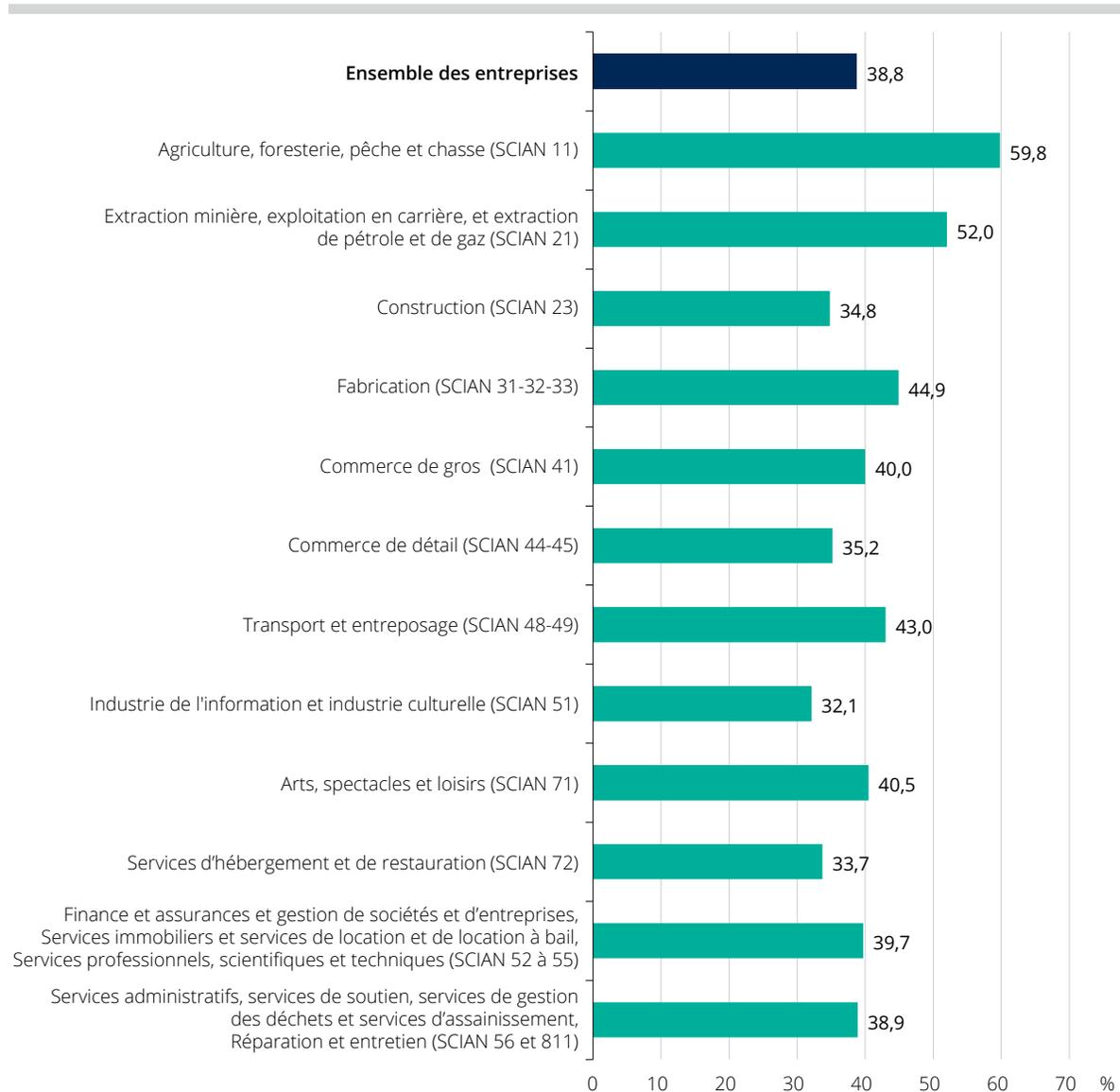
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

De même, plus le chiffre d'affaires est élevé, plus la proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables pour lutter contre les changements climatiques est grande. Elle est passée de 32,5 % pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires de moins de 2 millions de dollars à 61,7 % pour celles dont le chiffre d'affaires est de 20 millions de dollars et plus.

Les entreprises des secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (SCIAN 11) et de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière, et de l'extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21) sont proportionnellement plus nombreuses que l'ensemble des entreprises à avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables visant à lutter contre les changements climatiques (59,8 % et 52,0 % respectivement contre 38,8 %).

Figure 21

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables visant à lutter contre les changements climatiques, selon le secteur d'activité, Québec, 2022

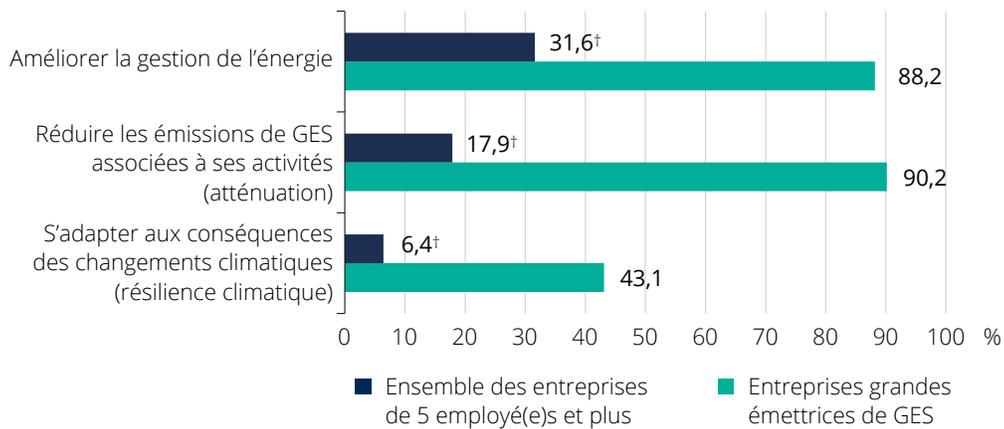


Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

Les entreprises grandes émettrices de GES sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses à déclarer avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables liées à la lutte contre les changements climatiques que l'ensemble des entreprises.

Figure 22

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables visant à lutter contre les changements climatiques, selon la pratique d'affaires écoresponsable et le type d'entreprise, Québec, 2022



† Signifie que la différence entre les entreprises grandes émettrices de GES et l'ensemble des entreprises est statistiquement significative.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

Tableau 13

Évolution de la proportion d'entreprises de 5 employé(e)s et plus ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables, selon le groupe de pratiques d'affaires écoresponsables, 2019 et 2022

	2019	2022	Variation statistique significative
	%		
Pratiques d'affaires écoresponsables économiques	58,7	58,3	non
Pratiques d'affaires écoresponsables sociales	78,7	79,0	non
Pratiques d'affaires écoresponsables environnementales	60,1	72,6	oui
Pratiques d'affaires écoresponsables économiques ou environnementales	73,9	78,1	oui
Pratiques d'affaires écoresponsables de lutte contre les changements climatiques	32,0	38,8	oui

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, éditions 2020 et 2023*.

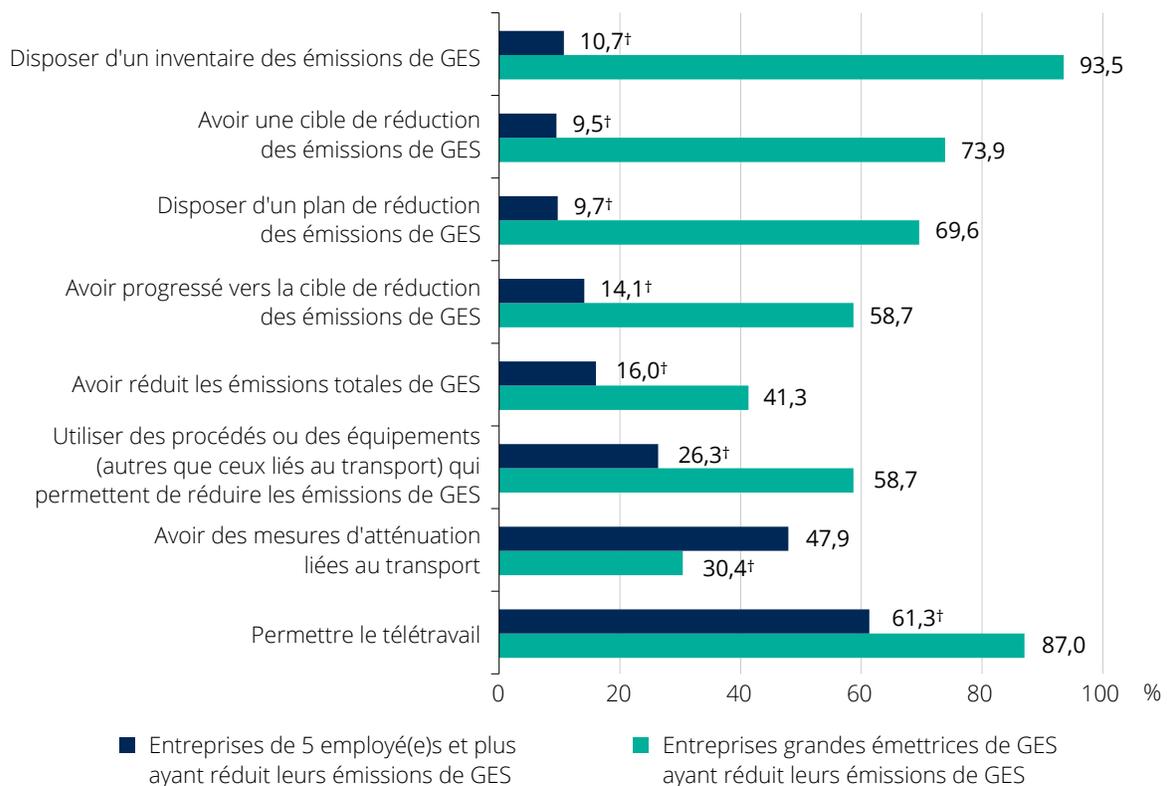
► Mesures d'atténuation des changements climatiques

Parmi les entreprises employant cinq personnes et plus qui ont mentionné avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables pour réduire leurs émissions de GES en 2022, 47,9 % ont mentionné avoir des mesures d'atténuation liées au transport et 61,3 % ont permis au personnel de faire du télétravail. Par ailleurs, 16,0 % des entreprises ont affirmé avoir réduit leurs émissions totales de GES.

Parmi les entreprises grandes émettrices de GES qui ont affirmé avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables pour réduire leurs émissions de GES en 2022, les proportions de celles ayant affirmé avoir en place des mesures d'atténuation pour réduire leurs émissions de GES sont toujours plus élevées que celles de l'ensemble des entreprises de cinq personnes et plus, sauf dans le cas de la mise en place de mesures d'atténuation liées au transport. En effet, pour cette dernière mesure, on remarque que la moyenne des entreprises employant plus de cinq personnes affiche une proportion plus élevée que celle des entreprises grandes émettrices de GES (47,9 % contre 30,4 %).

Figure 23

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des mesures d'atténuation des émissions de GES parmi celles ayant réduit leurs émissions de GES, selon les mesures d'atténuation et le type d'entreprise, Québec, 2022



† Signifie que la différence entre les grands émetteurs de GES et l'ensemble des entreprises est statistiquement significative.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

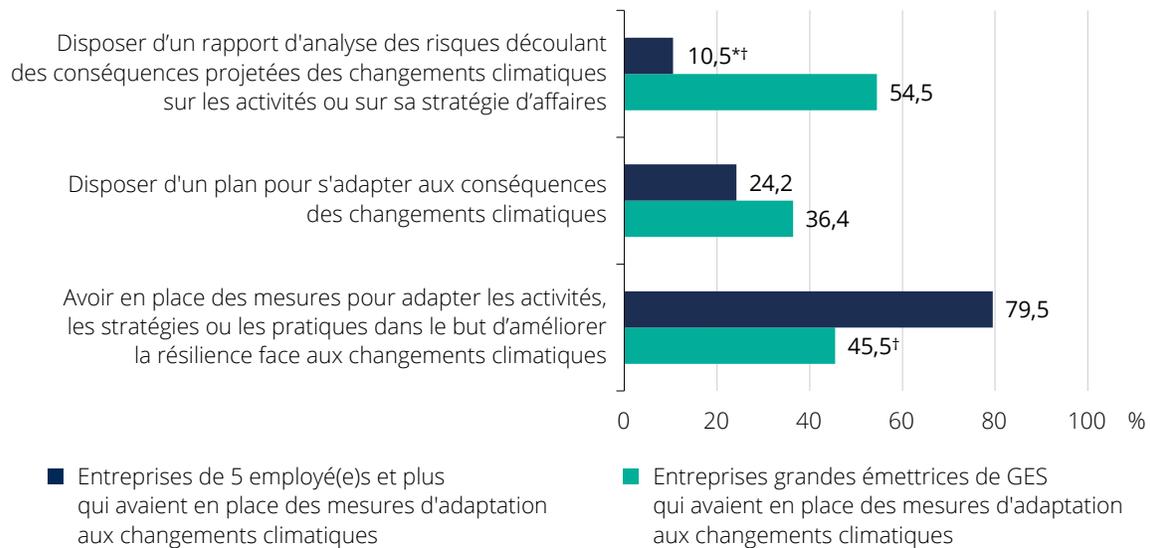
► Mesures d'adaptation aux changements climatiques

Parmi les entreprises employant cinq personnes et plus ayant affirmé avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables pour s'adapter aux changements climatiques en 2022, 79,5 % avaient des mesures pour adapter leurs activités, leurs stratégies ou leurs pratiques, 24,2 % disposaient d'un plan pour s'adapter aux conséquences des changements climatiques et 10,5 %* avaient un rapport d'analyse des risques liés aux conséquences des changements climatiques sur leurs activités ou leur stratégie d'affaires.

Chez les entreprises grandes émettrices de GES ayant affirmé avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables pour s'adapter aux changements climatiques en 2022, la proportion de celles ayant pris des mesures pour adapter leurs activités, leurs stratégies ou leurs pratiques est plus faible (45,5 %) que celle de l'ensemble des entreprises employant cinq personnes et plus. Par contre, elles avaient un rapport d'analyse des risques liés aux conséquences des changements climatiques sur leurs activités ou leur stratégie d'affaires en plus forte proportion (54,5 % contre 10,5 %). Il n'y a pas de différence statistiquement significative entre les deux groupes d'entreprises pour la mesure « disposer d'un plan d'adaptation aux conséquences des changements climatiques ».

Figure 24

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des mesures de résilience climatique parmi celles ayant affirmé avoir des pratiques visant à s'adapter aux conséquences des changements climatiques, selon les mesures de résilience et le type d'entreprise, Québec, 2022



* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

† Signifie que la différence entre les entreprises grandes émettrices de GES et l'ensemble des entreprises est statistiquement significative.

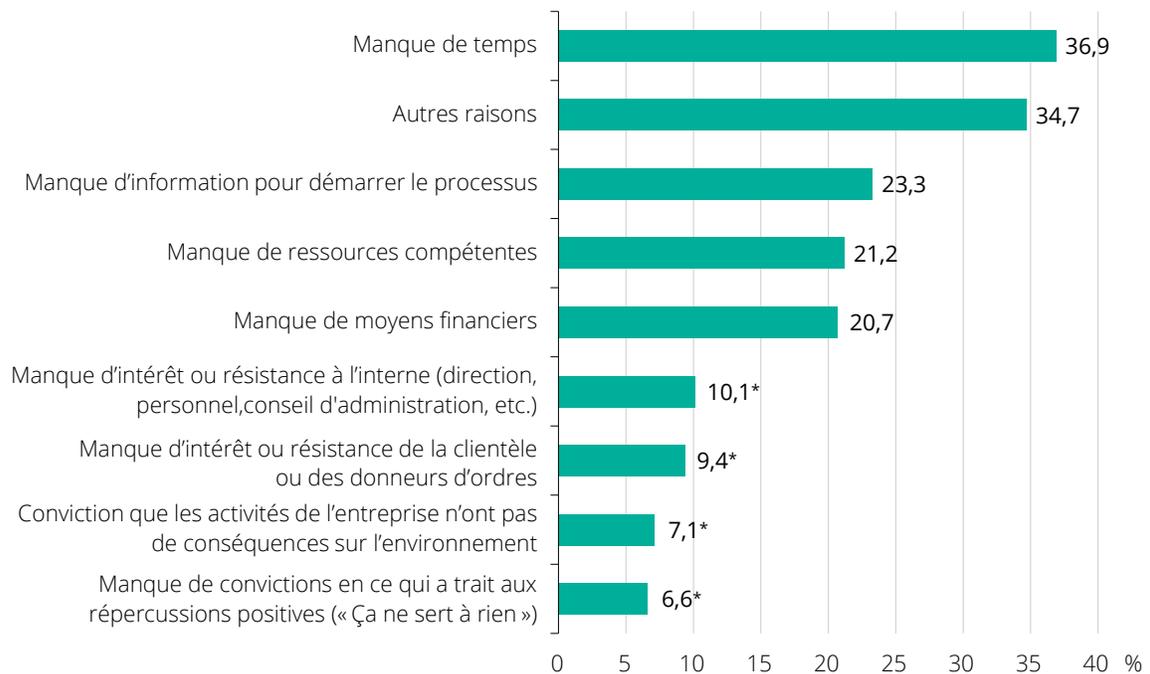
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

Raisons pour lesquelles les entreprises n'avaient pas en place de pratiques d'affaires écoresponsables

En 2022, le manque de temps est la raison la plus fréquemment évoquée par les entreprises employant cinq personnes et plus (36,9 %) pour ne pas avoir en place de pratiques d'affaires écoresponsables. Les autres principales raisons sont, sur le même pied : le manque d'information pour démarrer le processus (23,3 %), le manque de ressources compétentes (21,2 %) et le manque de moyens financiers (20,7 %).

Figure 25

Raisons évoquées par les entreprises pour ne pas avoir mis en place de pratiques d'affaires écoresponsables, entreprises de 5 employé(e)s et plus, Québec, 2022



* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

Tableau 14

Évolution de la proportion d'entreprises de 5 employé(e)s et plus ayant déclaré ne pas avoir en place de pratiques d'affaires écoresponsables, selon les raisons évoquées pour ne pas en avoir, Québec, 2019 et 2022

	2019	2022	Variation statistique significative
	%		
Manque d'intérêt ou résistance de la clientèle ou des donneurs d'ordres	19,7*	9,4*	non
Résistance à l'interne (direction, personnel, CA, etc.)	F	10,1*	non
Manque de moyens financiers	25,4	20,7	non
Manque d'information pour démarrer le processus	31,4	23,3	non
Manque de ressources compétentes	27,3	21,2	non
Manque de convictions en ce qui a trait aux répercussions positives	F	6,6*	non
Absence de pression pour démarrer le processus	F	F	non
Adoption de pratiques écoresponsables par un autre centre décisionnel	F	F	non
Manque de temps ¹		36,9	non
Conviction que les activités de l'entreprise n'ont pas de conséquences sur l'environnement ¹		7,1*	non
Autre raison	37,8	34,7	non

F Trop peu fiable pour être publié.

* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

1. Nouveau choix de réponse proposé lors de l'édition 2023 de l'enquête.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, éditions 2020 et 2023.*

7.4 Économie circulaire

L'économie circulaire est un système de production, d'échange et de consommation qui vise à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

L'économie circulaire s'appuie sur des pratiques écoresponsables à caractère économique, social et environnemental.

Environ 81,7 % des entreprises employant cinq personnes et plus ont déclaré utiliser au moins une pratique écoresponsable liée à l'économie circulaire en 2022. Si l'on exclut le recyclage et compostage, cette proportion diminue pour atteindre 68,8 %.

Parmi les pratiques d'économie circulaire les plus populaires, le recyclage et compostage est en effet celle que les entreprises ont déclaré utiliser le plus souvent (63,9 %), suivie par l'entretien et la réparation (49,4 %).

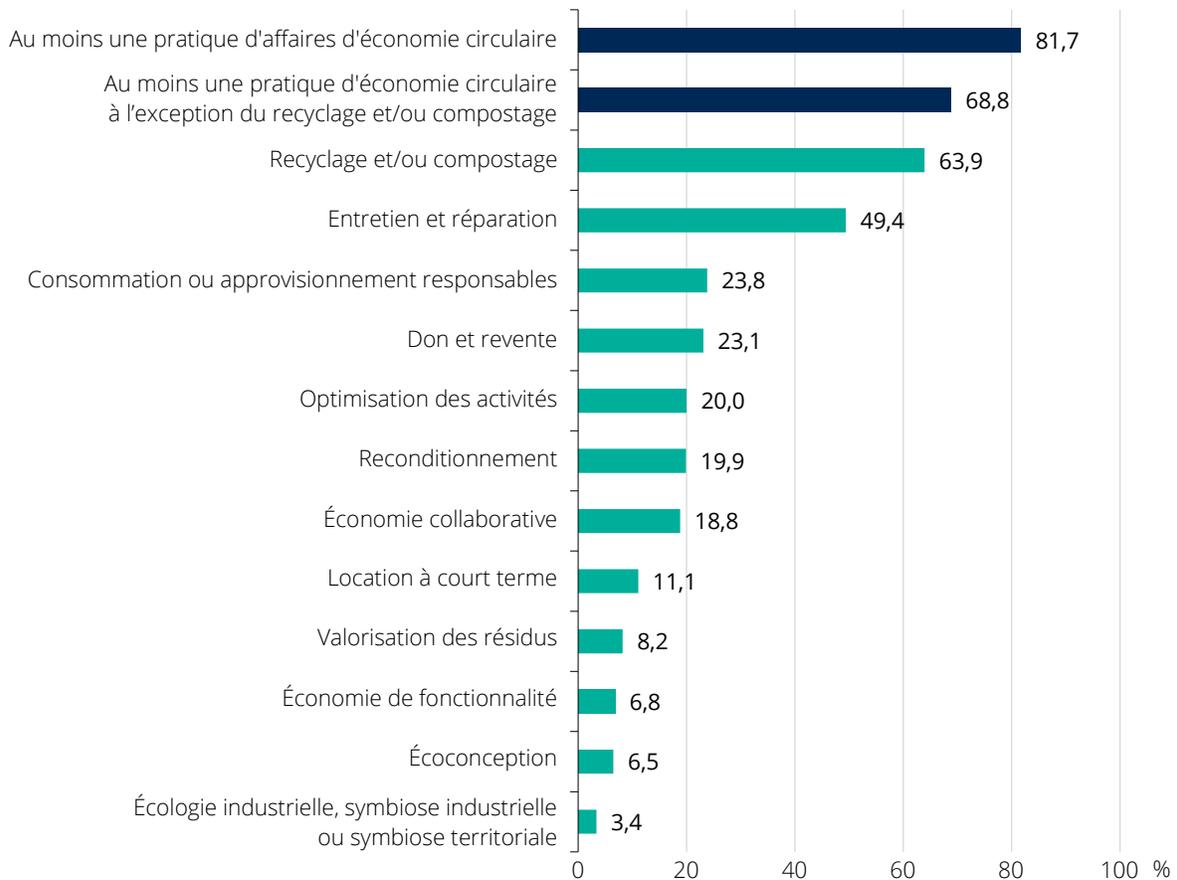
La proportion d'entreprises ayant déclaré utiliser la pratique de consommation ou d'approvisionnement responsables et celle du don et de la revente avoisine les 23 %.

L'optimisation des activités, l'économie collaborative (utilisation d'un même bien par plusieurs personnes pour en intensifier l'usage) et le reconditionnement arrivent en quatrième position ; environ une entreprise sur cinq a mentionné ces pratiques.

L'écologie industrielle est la pratique d'économie circulaire la plus rare ; la proportion d'entreprises l'ayant mentionnée est de 3,4 %. L'écoconception et l'économie de fonctionnalité (vente d'un service plutôt que d'un bien, p. ex. vente d'un service d'impression au lieu d'une imprimante) sont citées par environ 7 % des entreprises.

Figure 26

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables d'économie circulaire, selon la pratique d'affaires écoresponsable, Québec, 2022



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

Voici quelques particularités intéressantes concernant l'utilisation des pratiques de circularité par les différents secteurs d'activités :

- Le secteur de la fabrication (SCIAN 31-32-33) fait partie des secteurs ayant le plus souvent intégré **l'écoconception** (12,8 %) ;
- Le secteur des arts, des spectacles et des loisirs (SCIAN 71) est un des secteurs qui ont le plus utilisé la pratique d'économie circulaire de **consommation ou d'approvisionnement responsables** (34,1 %) ;
- Le secteur de la fabrication (SCIAN 31-32-33) et celui de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (SCIAN 11) sont les secteurs qui ont le plus souvent déclaré **l'optimisation des activités** comme pratique d'économie circulaire (32,7 % et 29,7 % respectivement) ;
- Les secteurs des arts, des spectacles et des loisirs (SCIAN 71), de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (SCIAN 11) et les secteurs regroupés de la finance et des assurances, de la gestion de sociétés et d'entreprises, des services immobiliers et des services de location et de location à bail ainsi que des services professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 52 à 55) sont les secteurs qui ont le plus déclaré pratiquer **l'économie collaborative** (29,6 %, 28,6 % et 26,1 % respectivement) ;
- Les secteurs de la construction (SCIAN 23), des arts, des spectacles et des loisirs (SCIAN 71), de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière, et de l'extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21) ainsi que celui de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (SCIAN 11) sont les secteurs qui ont le plus fréquemment déclaré pratiquer **l'entretien ou la réparation** (57,9 %, 64,5 %, 60,9 % et 63,7 % respectivement) et la **location** à court terme (19,6 %, 19,4 %, 18,4 % et 17,1 % respectivement) ;
- Le **don et la revente** ont été des pratiques davantage citées par les secteurs de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle (SCIAN 51, 33,9 %) et des arts, des spectacles et des loisirs (SCIAN 71, 34,3 %) ;
- Le secteur de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière, et de l'extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21) et celui de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (SCIAN 11) sont ceux qui ont le plus souvent mentionné pratiquer le **reconditionnement** (28,2 % et 26,6 % respectivement) ;
- **L'économie de fonctionnalité** a été davantage citée par le secteur de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle (SCIAN 51, 11,2 %*) et par les secteurs regroupés de la finance et des assurances, de la gestion de sociétés et d'entreprises, des services immobiliers et des services de location et de location à bail ainsi que des services professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 52 à 55, 12,2 %*) ;
- Les secteurs de la fabrication (SCIAN 31-32-33, 8,7 %*), de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (SCIAN 11, 7,3 %*) ainsi que de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière, et de l'extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21, 7,2 %*) sont les secteurs qui ont le plus fréquemment déclaré faire partie de **sybioses industrielles ou territoriales** ou pratiquer **l'écologie industrielle** ;
- La **valorisation des résidus** a été une pratique davantage citée par les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (SCIAN 11, 21,6 %), de la fabrication (SCIAN 31-32-33, 20,4 %) et de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière, et de l'extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21, 17,7 %).

Tableau 15

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables liées à l'économie circulaire, selon la pratique d'affaires écoresponsable et le secteur d'activité, Québec, 2022

	Ensemble des entreprises	SCIAN 11	SCIAN 21	SCIAN 23	SCIAN 31 à 33	SCIAN 41	SCIAN 44-45	SCIAN 48-49	SCIAN 51	SCIAN 71	SCIAN 72	SCIAN 52 à 55	SCIAN 56 et 811
	%												
L'écoconception	6,5	7,3 *	8,4	F	12,8	8,9 *	6,5 *	F	5,5 *	9,0 *	F	8,3 *	F
La consommation ou l'approvisionnement responsables	23,8	28,1	26,5	17,3	22,8	21,4	24,4	19,7	23,4	34,1	30,2	25,6	18,7 *
L'optimisation des activités	20,0	29,7	23,6	15,7	32,7	17,4	17,2	17,4	15,0	21,4	22,1	19,7	12,2 *
L'économie collaborative	18,8	28,6	21,0	20,8	16,7	18,0	15,3	16,8	19,8	29,6	12,1 *	26,1	16,6 *
La location à court terme	11,1	17,1	18,4	19,6	9,2 *	9,5 *	5,0 *	7,4 *	15,3	19,4	5,6 *	13,8 *	12,8 *
L'entretien et la réparation	49,4	63,7	60,9	57,9	55,4	44,3	47,2	52,2	31,4	64,5	42,3	41,2	53,2
Le don et la revente	23,1	26,1	21,3	21,6	26,7	22,9	26,7	20,0	33,9	34,3	16,3	22,5	22,8
Le reconditionnement	19,9	26,6	28,2	19,3	21,7	25,3	18,7	18,3	16,7	21,6	18,4	15,5 *	25,8
L'économie de fonctionnalité	6,8	F	3,8 *	F	8,6 *	4,9 *	7,2 *	5,7 *	11,2 *	8,0 *	F	12,2 *	8,5 *
L'écologie industrielle, la symbiose industrielle ou la symbiose territoriale	3,4	7,3 *	7,2 *	F	8,7 *	F	F	F	X	X	X	F	F
Le recyclage et/ou le compostage	63,9	60,1	53,0	53,4	67,2	64,8	66,3	51,3	67,5	68,7	69,8	70,0	57,2
La valorisation des résidus	8,2	21,6	17,7	5,9 *	20,4	8,1 *	6,2 *	7,5 *	5,4 *	7,3 *	F	F	F

■ Valeur statistiquement supérieure à celle de l'ensemble des entreprises de 5 employé(e)s et plus.

■ Valeur statistiquement inférieure à celle de l'ensemble des entreprises de 5 employé(e)s et plus.

F Trop peu fiable pour être publiée.

X Donnée confidentielle.

* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

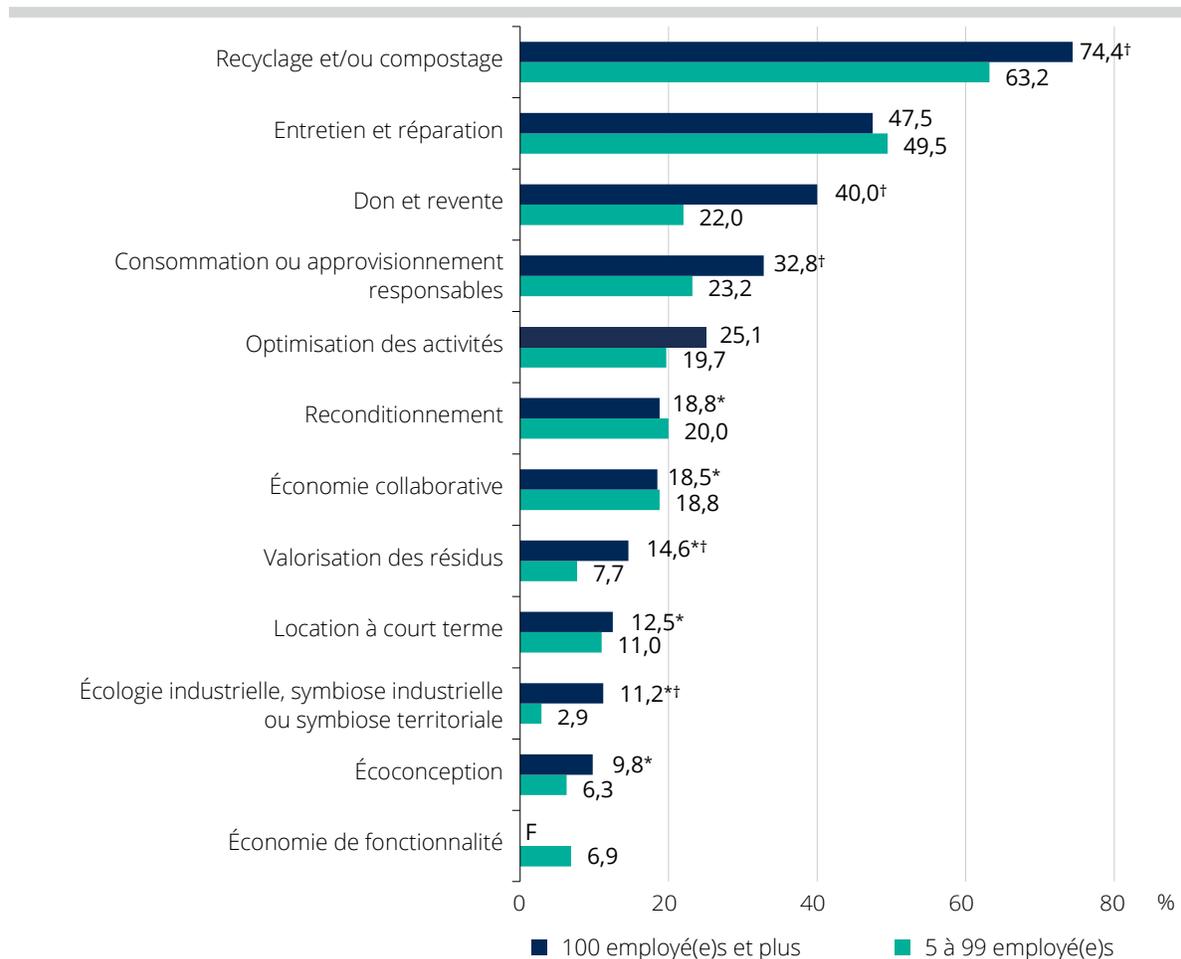
Les entreprises employant 100 personnes et plus ont davantage mis en place les pratiques d'économie circulaire suivantes que les entreprises employant moins de 100 personnes :

- la consommation ou l'approvisionnement responsables (32,8 % contre 23,2 %) ;
- le don et la revente (40,0 % contre 22,0 %) ;
- l'écologie industrielle, la symbiose industrielle ou la symbiose territoriale (11,2 %* contre 2,9 %) ;
- le recyclage et/ou le compostage (74,4 % contre 63,2 %) ;
- la valorisation des résidus (14,6 %* contre 7,7 %).

Sauf exception, le chiffre d'affaires influence peu la mise en place de pratiques d'économie circulaire.

Figure 27

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables d'économie circulaire, selon la pratique d'affaires écoresponsable et la taille de l'entreprise, Québec, 2022



* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

† Signifie que la différence entre les tailles d'entreprises est statistiquement significative.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Les ventilations selon la taille de l'entreprise, le secteur d'activité ou le chiffre d'affaires sont disponibles en annexe.

7.5 Utilisation des technologies propres

La section qui suit traite de l'utilisation, au Québec, de technologies propres par les entreprises employant cinq personnes et plus.

Une technologie propre (TP) est un équipement, un produit, un service ou un procédé servant à mesurer, à prévenir, à limiter, à réduire ou à corriger les atteintes à l'environnement. Les technologies permettant d'économiser les ressources ou portant moins atteinte à l'environnement que leur contrepartie dans le marché, par exemple des véhicules électriques, sont également comprises.

La taxonomie canadienne des technologies propres, publiée par Statistique Canada¹, présente une longue liste de produits considérés comme des technologies propres. C'est pourquoi on précise plutôt à quelles fins ces technologies sont employées dans le questionnaire de l'enquête.

En 2022, 68,0 % des entreprises employant cinq personnes et plus ont déclaré utiliser au moins une technologie propre au Québec. Cette proportion n'a statistiquement pas varié depuis 2019.

En 2022, on observe une différence statistiquement significative entre la proportion d'entreprises de moins de 100 personnes ayant déclaré utiliser au moins une technologie propre (67,3 %) et celle d'entreprises de 100 personnes et plus (77,7 %).

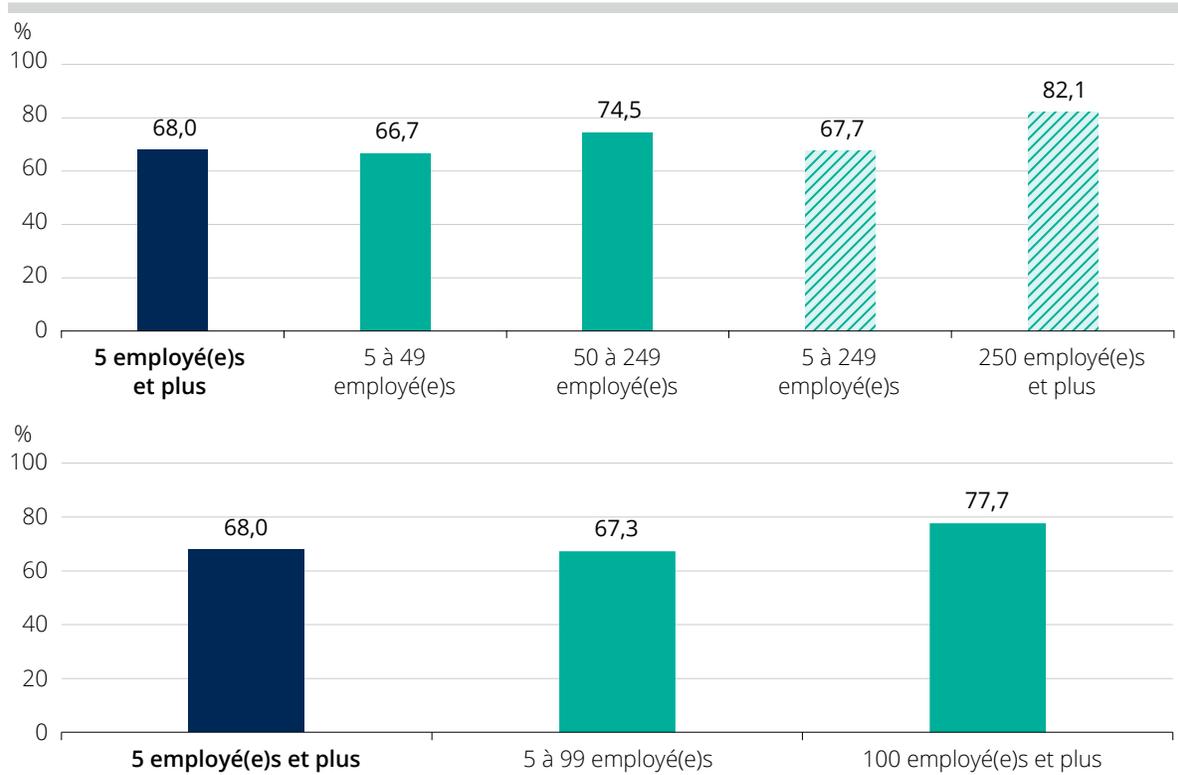
À l'inverse, la proportion d'entreprises de moins de 100 personnes ayant déclaré n'utiliser aucune technologie propre est plus élevée (32,7 %) que celle d'entreprises de 100 personnes et plus (22,3 %).

Ainsi, plus les entreprises sont de grande taille, plus elles ont tendance à utiliser des technologies propres.

1. Statistique Canada (2019), *Les technologies propres et l'enquête sur les biens et services environnementaux : un guide de référence technique*, [En ligne], 20 p. [www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/16-511-X].

Figure 28

Proportion d'entreprises ayant déclaré utiliser des technologies propres, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2022



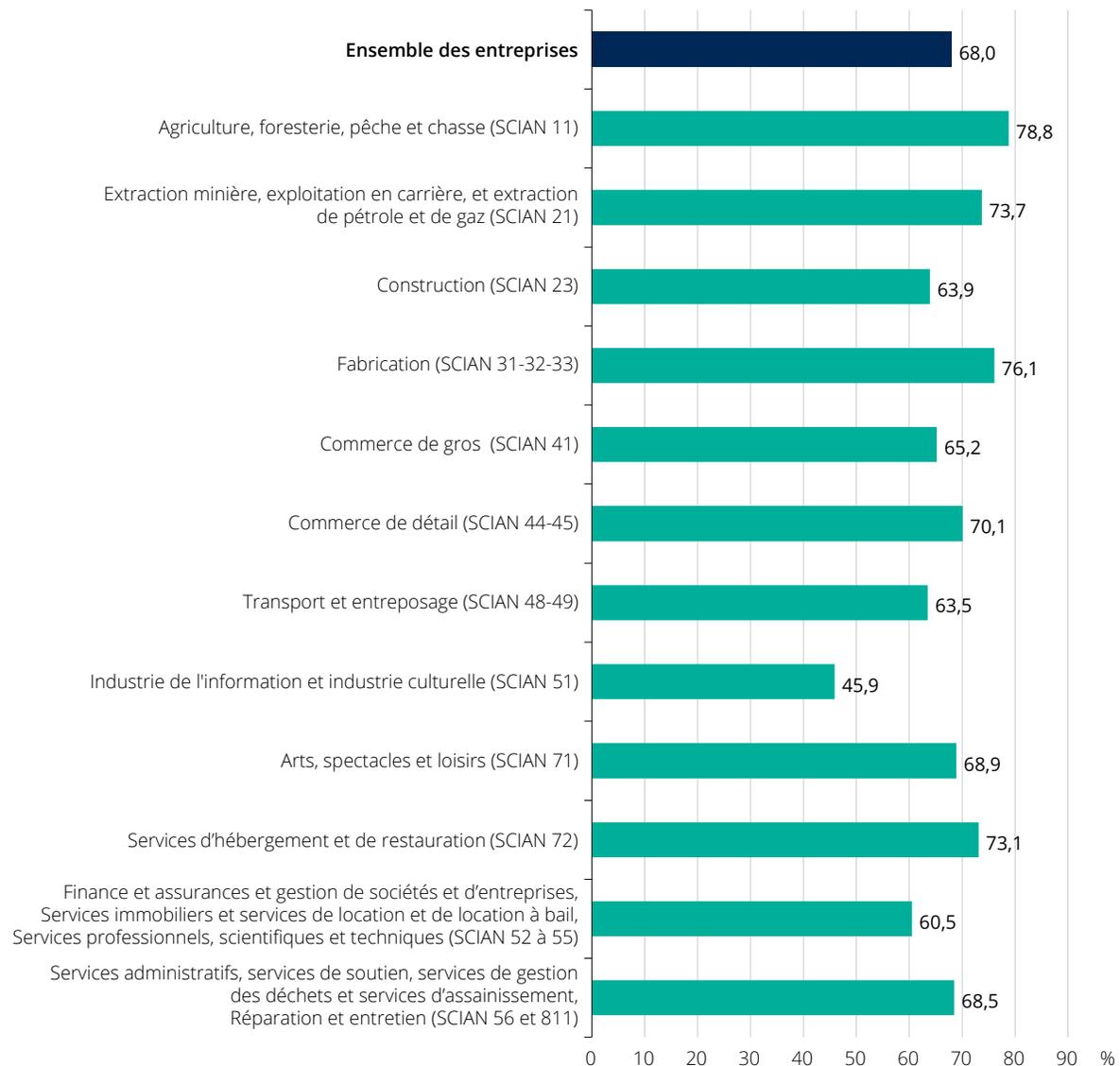
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

De plus, on note une différence statistiquement significative quant à l'utilisation des technologies propres entre les entreprises ayant un chiffre d'affaires de moins de 2 millions de dollars (65,0 %) et celles ayant un chiffre d'affaires de 2 millions de dollars et plus (71,5 % pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires de 2 millions \$ à moins de 20 millions \$, et 79,2 % pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires de plus de 20 millions \$, voir tableau en annexe).

Les entreprises des secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (SCIAN 11, 78,8 %), de la fabrication (SCIAN 31-32-33, 76,1 %) et de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière, et de l'extraction de pétrole (SCIAN 21, 73,7 %) sont proportionnellement plus nombreuses à déclarer avoir utilisé des technologies propres que la moyenne des entreprises de cinq personnes et plus. Les entreprises du secteur de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle sont proportionnellement moins nombreuses que celles de la moyenne des secteurs à mentionner avoir eu recours aux technologies propres (SCIAN 51, 45,9 %).

Figure 29

Proportion d'entreprises ayant déclaré utiliser des technologies propres, selon le secteur d'activité, Québec, 2022



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023.*

Pour éviter une liste de technologies propres trop longue, ces dernières ont été regroupées selon différents thèmes. Les entreprises répondantes devaient choisir les thèmes liés aux technologies propres qu'elles ont utilisées.

Au premier rang des technologies propres les plus utilisées par les entreprises, on trouve celles liées à la gestion des matières résiduelles (y compris le recyclage), comme c'était le cas en 2019. En effet, 56,4 % des entreprises au Québec y ont eu recours en 2022. Au deuxième rang, on trouve les technologies propres qui visent l'amélioration de l'efficacité énergétique, la gestion de l'énergie ou les équipements industriels ou commerciaux efficaces (13,7 %), celles relatives à la mobilité durable (12,8 %) et celles qui visent une bonne gestion de la ressource « eau » (réduction de la consommation d'eau et des pertes d'eau, recyclage de l'eau) (12,3 %). Aucune différence statistiquement significative n'a été détectée entre ces trois thèmes.

Tableau 16

Évolution de la proportion d'entreprises de 5 employé(e)s et plus ayant déclaré utiliser des technologies propres, Québec, 2019 et 2022

	2019	2022	Variation statistique significative
	%		
Mobilité durable (véhicules propres et leurs infrastructures, équipements de transport économes en carburant)	11,1	12,8	non
Réduction de la consommation d'eau et des pertes d'eau, recyclage de l'eau	13,4	12,3	non
Amélioration de l'efficacité énergétique, gestion de l'énergie ou équipements industriels ou commerciaux efficaces	15,3	13,7	non
Utilisation de réseaux intelligents et stockage de l'énergie	3,8	2,8	non
Production d'énergie renouvelable (énergie éolienne, géothermique, solaire, etc.) pour les propres besoins de l'entreprise ou pour la revente	2,6	2,5	non
Utilisation ou production de produits qui ne sont pas fabriqués à partir de combustibles fossiles (biocarburants, biomatériaux, produits biochimiques et bioénergétiques)	6,6	5,9	non
Protection et assainissement du sol, des sédiments, des boues, des eaux souterraines, des eaux de surface et du lixiviat	6,2	6	non
Gestion des matières résiduelles (y compris le recyclage)	60,7	56,4	oui
Traitement des eaux usées	8,1	6,4	non
Protection de l'air et du climat	9,3	9,1	non
Au moins une technologie propre	71,0	68,0	non

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, éditions 2020 et 2023.*

L'importance des technologies propres liées à la gestion des matières résiduelles

Les résultats de l'enquête montrent que 56,4 % des entreprises ont déclaré utiliser des technologies propres liées à la gestion des matières résiduelles. Cette proportion est plus importante chez les entreprises employant 250 personnes et plus (73,6 %) que chez les entreprises de plus petite taille.

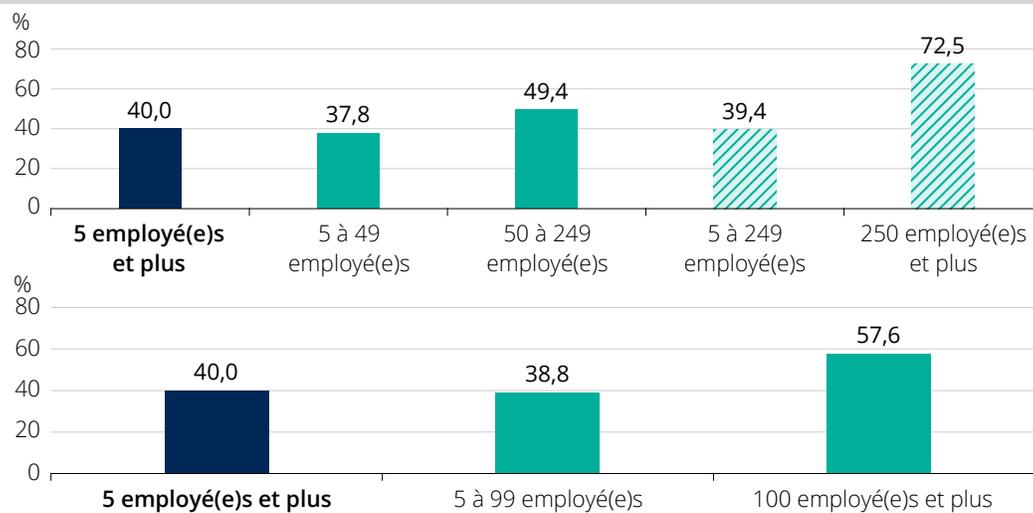
La proportion est également plus élevée chez les entreprises dont le chiffre d'affaires est de 20 millions de dollars et plus que chez les entreprises dont le chiffre d'affaires est plus faible.

On remarque peu de variations statistiquement significatives selon les secteurs d'activité, à l'exception du secteur de la fabrication (SCIAN 31-32-33), pour lequel on observe une proportion significativement plus élevée (65,9 %) que celle de la moyenne des secteurs, et à l'exception du secteur de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle (SCIAN 51), pour lequel on observe une proportion significativement moins élevée (37,4 %) que celle de la moyenne des secteurs.

Si l'on exclut les technologies propres liées à la gestion des matières résiduelles, la proportion d'entreprises ayant déclaré utiliser des technologies propres diminue pour s'établir à 40,0 %, une proportion semblable à celle de 2019. Mentionnons que plus la taille de l'entreprise est grande, plus la proportion est élevée.

Figure 31

Proportion d'entreprises ayant déclaré utiliser des technologies propres, sauf les technologies de gestion des matières résiduelles, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2022



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

Suite à la page 87

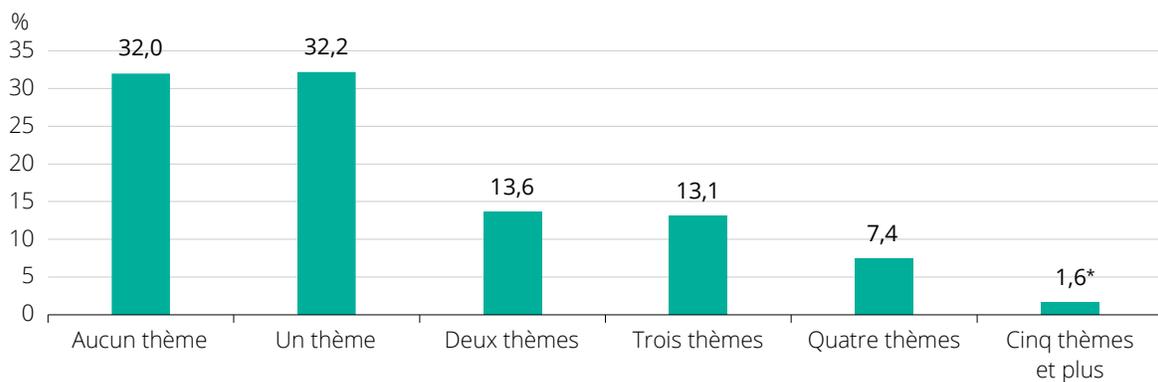
Les entreprises des secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (SCIAN 11, 62,6 %), de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière, et de l'extraction de pétrole (SCIAN 21, 61,2 %) et de la fabrication (SCIAN 31-32-33, 48,7 %) ont affirmé utiliser davantage de technologies propres à d'autres fins que la gestion des matières résiduelles que la moyenne des entreprises de cinq personnes et plus.

► Nombre de thèmes liés aux technologies propres

Environ une entreprise sur trois (32,2 %) a mentionné utiliser des technologies propres liées à un seul thème, peu importe le thème. Cette proportion est équivalente à la proportion d'entreprises qui n'ont utilisé aucune technologie propre (32,0 %). Environ 13,6 % des entreprises ont eu recours à des technologies propres liées à deux thèmes et 13,1 %, à trois thèmes.

Figure 32

Proportion d'entreprises ayant déclaré utiliser des technologies propres, selon le nombre de thèmes liés aux technologies propres, Québec, 2022



* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

Les résultats ne semblent pas être sensibles à la taille de l'entreprise ni au chiffre d'affaires.

► Regroupement des thèmes liés aux technologies propres

Les thèmes selon lesquels les technologies propres étaient classées ont été regroupés en quatre classes.

Tableau 17

Thèmes et regroupements de thèmes liés aux technologies propres

Thème	Regroupement
Protection de l'air et du climat ¹	
Traitement des eaux usées	Protection de l'environnement
Gestion des matières résiduelles (y compris le recyclage)	
Protection et assainissement du sol, des sédiments, des boues, des eaux souterraines, des eaux de surface et du lixiviat	
Utilisation ou production de produits qui ne sont pas fabriqués à partir de combustibles fossiles (biocarburants, biomatériaux, produits biochimiques et bioénergétiques) ¹	
Production d'énergie renouvelable (énergie éolienne, géothermique, solaire, etc.) pour les propres besoins de l'entreprise ou pour la revente ¹	Énergie
Utilisation de réseaux intelligents et stockage de l'énergie	
Amélioration de l'efficacité énergétique, gestion de l'énergie ou équipements industriels ou commerciaux efficaces ¹	
Réduction de la consommation d'eau et des pertes d'eau, recyclage de l'eau	Eau (gestion de la ressource)
Mobilité durable (véhicules propres et leurs infrastructures, équipements de transport économes en carburant) ¹	Produits adaptés pour la mobilité durable

1. Ces thèmes contribuent à la lutte contre les changements climatiques et forment un regroupement supplémentaire qui sera analysé en détail plus loin.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

Les technologies propres visant la protection de l'environnement ont été citées par 60,0 % des entreprises, ce qui les classe en première position des technologies les plus utilisées par les entreprises. Cette proportion élevée s'explique en bonne partie par les efforts des entreprises en gestion des matières résiduelles.

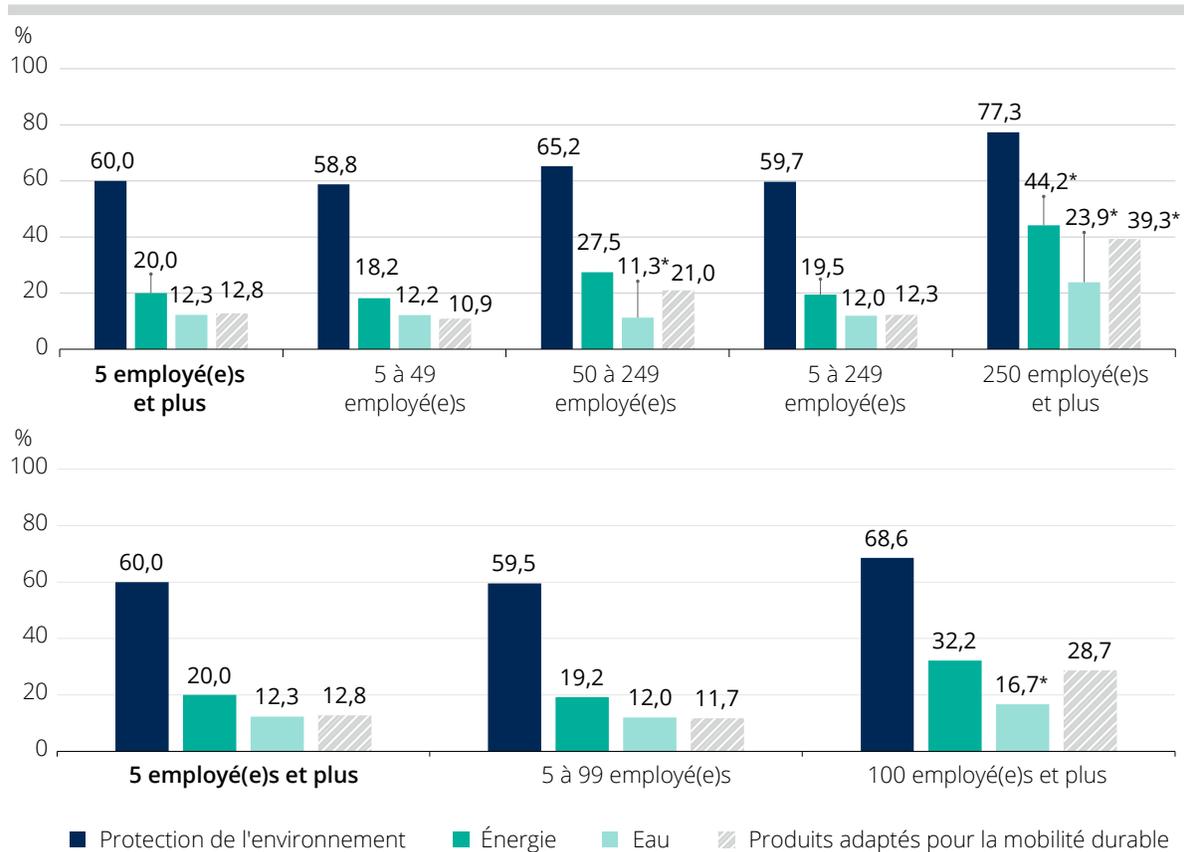
Les technologies propres liées à la gestion de l'énergie figurent en deuxième position, avec 20,0 % des entreprises, et les technologies propres liées à la mobilité durable (12,8 %) et celles liées à la gestion de l'eau (12,3 %) arrivent à égalité au troisième rang (il n'y a en effet pas de différence statistique entre ces deux proportions).

Aucune de ces proportions n'a varié de façon statistiquement significative depuis 2019, à l'exception des technologies propres visant la protection de l'environnement (la proportion est passée de 63,5 % à 60,0 %).

La proportion d'entreprises ayant affirmé utiliser des technologies propres de chaque regroupement varie selon que l'entreprise compte moins de 250 personnes ou 250 personnes et plus.

Figure 33

Proportion d'entreprises ayant déclaré utiliser des technologies propres, selon le regroupement de thèmes et la taille de l'entreprise, Québec, 2022



* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

Comme le montre la figure 34, les technologies propres en lien avec la protection de l'environnement, y compris la gestion des matières résiduelles, sont utilisées par chaque secteur d'activité dans d'importantes proportions.

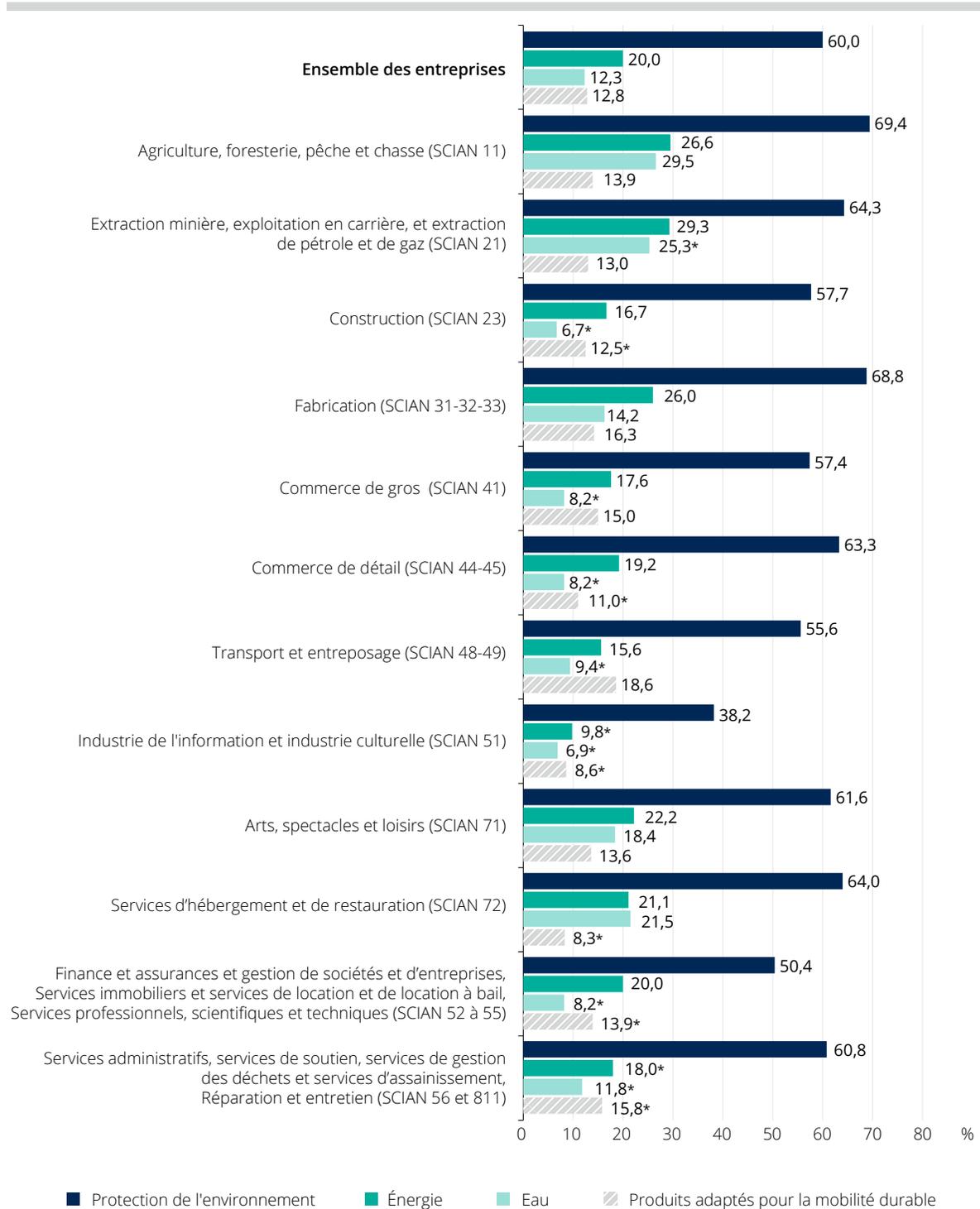
Les technologies propres en lien avec l'énergie sont davantage utilisées par les entreprises des secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (SCIAN 11, 29,5 %), de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière, et de l'extraction de pétrole (SCIAN 21, 29,3 %) et de la fabrication (SCIAN 31-32-33, 26,0 %) que par les entreprises de l'ensemble des secteurs.

Les entreprises des secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (SCIAN 11, 26,6 %), de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière, et de l'extraction de pétrole (SCIAN 21, 25,3 %*), des arts, des spectacles et des loisirs (SCIAN 71, 18,4 %) et des services d'hébergement et de restauration (SCIAN 72, 21,5 %) sont celles qui ont le plus souvent déclaré utiliser des technologies propres en lien avec l'eau.

Le secteur du transport et de l'entreposage (SCIAN 48-49) se démarque de la moyenne de l'ensemble des secteurs par une utilisation proportionnellement plus importante des technologies propres liées à la mobilité durable (18,6 %).

Figure 34

Proportion d'entreprises ayant déclaré utiliser des technologies propres, selon le regroupement de thèmes et le secteur d'activité, Québec, 2022



* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

► Lutte contre les changements climatiques

La présente section porte sur les technologies propres visant à lutter contre les changements climatiques. Il s'agit de technologies liées aux thèmes suivants :

- Protection de l'air et du climat ;
- Utilisation ou production de produits qui ne sont pas fabriqués à partir de combustibles fossiles (bio-carburants, biomatériaux, produits biochimiques et bioénergétiques) ;
- Production d'énergie renouvelable (énergie éolienne, géothermique, solaire, etc.) pour les propres besoins de l'entreprise ou pour la revente ;
- Amélioration de l'efficacité énergétique, gestion de l'énergie ou équipements industriels ou commerciaux efficaces ;
- Mobilité durable.

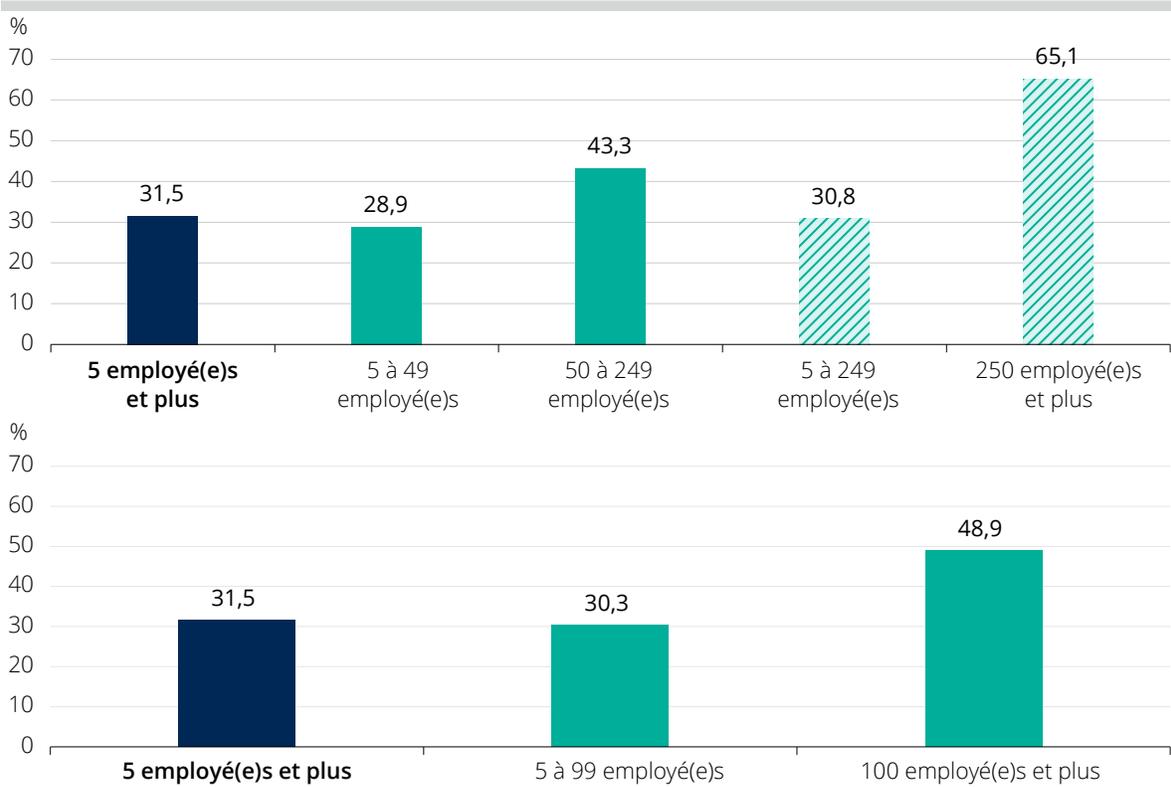
Près d'une entreprise sur trois a déclaré utiliser des technologies propres visant à lutter contre les changements climatiques (31,5 %). Cette proportion est demeurée stable depuis 2019 (29,5 %).

Les entreprises grandes émettrices de GES se démarquent de l'ensemble des entreprises par une proportion plus élevée (92,2 %) d'entreprises ayant déclaré utiliser des technologies propres visant à lutter contre les changements climatiques (au moins une technologie propre).

En 2022, la proportion d'entreprises employant 5 personnes et plus ayant déclaré utiliser des technologies propres visant à lutter contre les changements climatiques augmente en fonction de la taille de l'entreprise. Elle est passée de 28,9 % pour les entreprises employant de 5 à 49 personnes à 43,3 % pour les entreprises de 50 à 249 personnes et à 65,1 % pour les entreprises de 250 personnes et plus. On observe également une différence statistique entre les entreprises de moins de 100 personnes et celles de plus grande taille.

Figure 35

Proportion d'entreprises ayant déclaré utiliser des technologies propres visant à lutter contre les changements climatiques, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2023

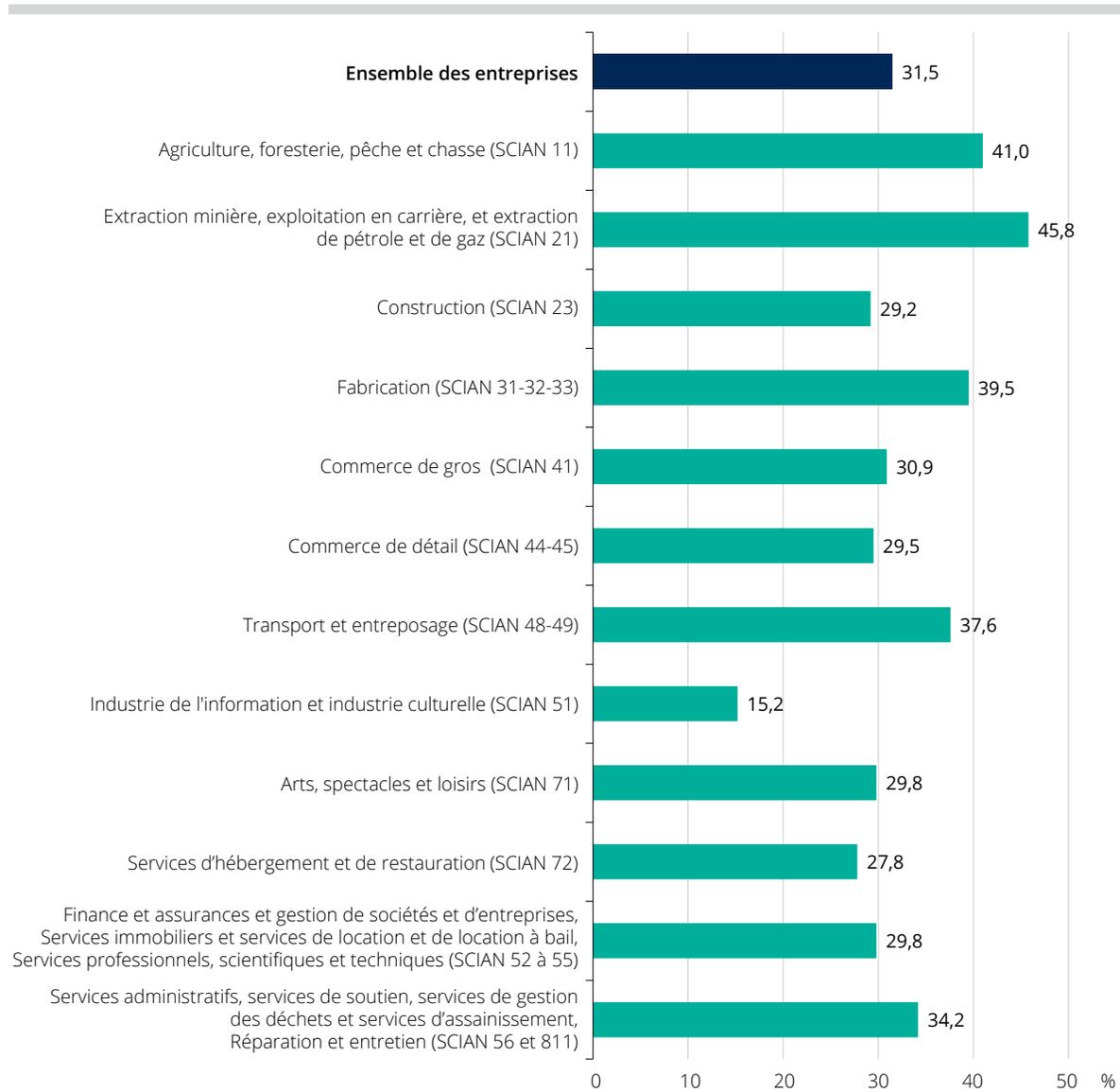


Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

Les entreprises des secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (SCIAN 11, 41,0 %), de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière et de l'extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21, 45,8 %), ainsi que celles des secteurs de la fabrication (SCIAN 31-32-33, 39,5 %) se distinguent statistiquement de la moyenne des secteurs d'activité.

Figure 36

Proportion d'entreprises ayant déclaré utiliser des technologies propres visant à lutter contre les changements climatiques, selon le secteur d'activité, Québec, 2022



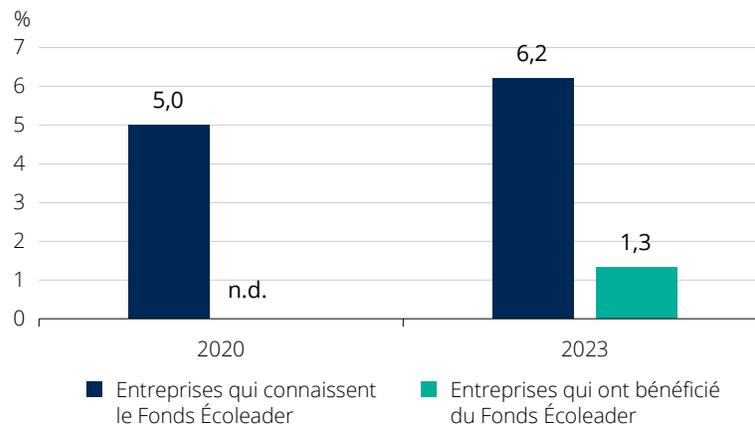
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

7.6 Accompagnement gouvernemental pour aider les entreprises dans leur transition verte

Environ 6,2 % des entreprises qui ont participé à cette enquête connaissent l'existence du Fonds Écoleader. Cette proportion est stable depuis 2020. Parmi les entreprises qui connaissent le Fonds Écoleader, 21,4 % en ont bénéficié en 2023, soit 1,3 % de l'ensemble des entreprises visées par l'enquête.

Figure 37

Proportion d'entreprises connaissant l'existence du Fonds Écoleader et proportion d'entreprises qui en ont bénéficié, entreprises de 5 employé(e)s et plus, Québec, 2020 et 2023



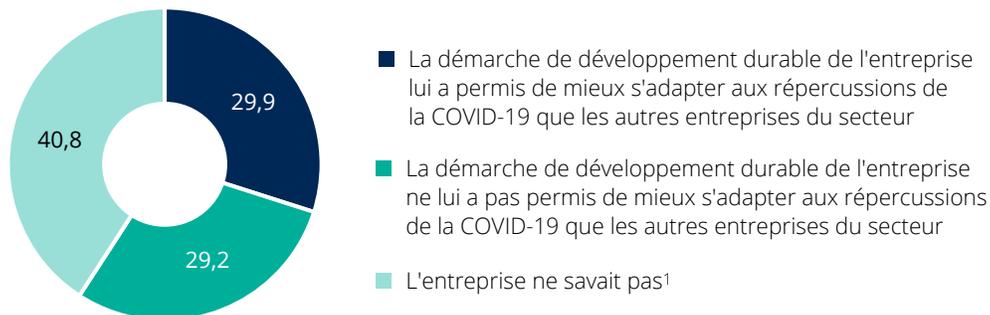
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

7.7 Répercussions de la COVID-19

Parmi les entreprises qui ont déclaré être engagées dans une démarche formelle de développement durable (questions 4 et 5 du questionnaire), 29,9 % ont mentionné que cette démarche leur a permis de mieux s'adapter aux répercussions de la COVID-19 que les autres entreprises de leur secteur. Cette proportion ne varie pas significativement selon la taille de l'entreprise et est stable depuis 2020.

Figure 38

Répartition des entreprises selon que leur démarche de développement durable leur a permis ou non de mieux s'adapter aux répercussions de la COVID-19 que les autres entreprises du même secteur, Québec, 2023



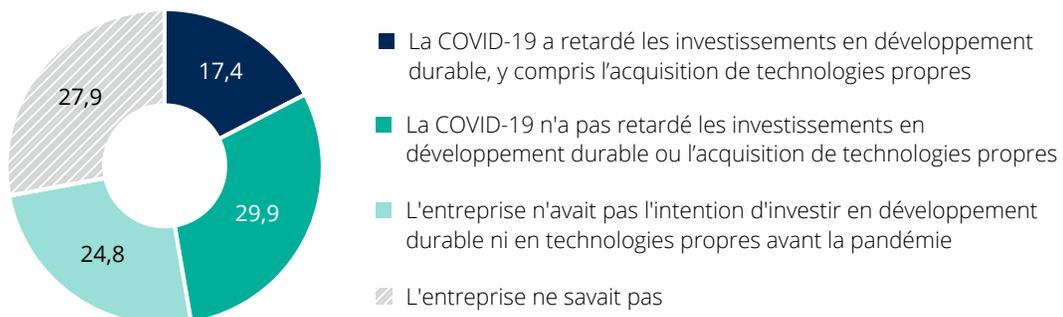
1. Comprend un très faible pourcentage d'entreprises qui n'ont pas de démarche de développement durable et qui n'auraient pas dû répondre à la question.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

Peu importe qu'elles aient déjà adopté une démarche de développement durable ou non, 17,4 % des entreprises ont déclaré que la pandémie a retardé les investissements en développement durable ou en technologies propres. Cette proportion est stable depuis 2020. Pour 29,9 % des entreprises, la pandémie n'a pas retardé les investissements. Enfin, 24,8 % des entreprises n'avaient pas l'intention d'investir en développement durable ou en technologies propres avant la pandémie et 27,9 % ne savaient pas.

Figure 39

Répartition des entreprises selon que la COVID-19 a retardé ou non les investissements en développement durable ou en technologies propres, Québec, 2023



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

8

Commentaires, constats et recommandations

8.1 À propos du questionnaire

Points positifs :

- Le questionnaire était bien structuré et assez facile à remplir.
- Le fait de scinder la section sur les pratiques d'affaires écoresponsables en trois (économiques, sociales et environnementales) a aidé.
- Le questionnaire est relativement facile à remplir pour la personne répondante, puisqu'elle n'a pas à connaître d'informations chiffrées au sujet de l'entreprise (p. ex. : montants des investissements, quantité de GES émis, etc.).
- Le nombre de questions est raisonnable.
- Dans le questionnaire Web, à la question sur le secteur d'activité, des descriptions des sous-secteurs d'activité ont permis à de nombreuses personnes répondantes de bien identifier leur propre secteur dans la nomenclature du SCIAN.
- Le fait de placer la section sur les caractéristiques générales de l'entreprise dans le filtre et non dans l'enquête proprement dite a évité de chercher différentes personnes répondantes au sein de l'entreprise.

Points à améliorer :

- La longueur des libellés et des exemples entraîne une lassitude importante. Ainsi, les exemples donnés pour une pratique écoresponsable visant à protéger la biodiversité étaient trop longs pour plusieurs personnes répondantes.
- Le niveau de langage échappe à certaines personnes répondantes, particulièrement le vocabulaire utilisé pour la section sur les pratiques d'affaires écoresponsables.
- Les descriptions d'une pratique écoresponsable ou d'une démarche de développement durable ne sont pas toujours bien comprises par certaines personnes répondantes.
- Plusieurs personnes répondantes trouvaient que les questions étaient trop répétitives, surtout celles qui ne pensaient pas mettre de pratiques écoresponsables en place dans leur entreprise.
- La Q16 sur la COVID-19 a été mal comprise par plusieurs personnes répondantes.

Solutions proposées :

- Vulgariser davantage les concepts et fournir des définitions au besoin (sans trop de longueurs).
- Placer la section sur le développement après les sections sur les pratiques d'affaires écoresponsables et les technologies propres.

8.2 À propos de la collecte des renseignements

- La lettre d'invitation à l'enquête demeure nécessaire, car elle permet de rassurer les personnes visées quant au sérieux de l'enquête et de l'Institut de la statistique du Québec. Cette lettre est envoyée par la poste avant le début du filtre. Les personnes invitées à participer à l'enquête se méfieraient d'un premier contact par courriel.
- Le caractère obligatoire de l'enquête a été utile pour convaincre les entreprises de répondre.
- Le secteur d'activité et la taille de l'entreprise permettent de cibler les personnes les plus aptes à répondre au questionnaire : dirigeante ou dirigeant d'entreprise, responsable environnement, comptable, personnel des ressources humaines, etc.
 - Pour les grandes entreprises, le fait de demander à parler à une personne des ressources humaines pour le filtre et de lui demander par la suite à qui être transféré pour cette enquête est de loin la stratégie qui a le mieux fonctionné pour joindre la bonne personne.
 - Pour les petites entreprises, le fait de demander à parler au propriétaire semblait être une bonne technique lors du filtre. Le ou la propriétaire pouvait répondre à l'enquête ou désigner une autre personne de son choix.
- La personne répondante peut difficilement répondre au questionnaire au téléphone en raison de la longueur des questions (obligation de lire tous les exemples).
- Le nom légal et le nom usuel des entreprises ont été utilisés à la fois pour l'adressage postal et la prise de contact téléphonique.
- Il arrive que la base de sondage fournisse l'adresse du propriétaire et non celle de l'entreprise lorsque celle-ci est de petite taille, ce qui suscite une méfiance chez les personnes répondantes concernées.
- Des efforts doivent encore être consacrés à la recherche des coordonnées qui sont erronées dans la base de sondage.

8.3 Refus de la part des personnes répondantes

Les principales raisons évoquées sont :

- le manque de temps ;
- le manque de moyens ;
- le manque de ressources ;
- la situation économique difficile qui fait que les études statistiques ne sont pas placées en tête des priorités ;
- le nombre élevé de sollicitations, en général, pour répondre à des enquêtes ;
- Le fait que les entreprises ne se sentent pas concernées, soit par la nature de leurs activités (propres), soit par l'exigence réglementaire à laquelle certains secteurs doivent se soumettre, ou encore parce que certaines entreprises considèrent que le développement durable et les pratiques écoresponsables sont en contradiction avec l'activité de l'entreprise (p. ex. le forage).

Les arguments employés pour convaincre la personne de participer sont :

- la nature et les raisons de l'étude ;
- les possibles programmes de soutien à venir ;
- le caractère obligatoire de l'étude ;
- la simplicité du questionnaire à remplir sur le Web.

Conclusion

L'édition 2023 s'est très bien déroulée, et le taux de réponse global de 77,4 % satisfait aux normes de qualité de l'Institut de la statistique du Québec pour une enquête réalisée auprès d'entreprises.

Grâce à l'augmentation de l'échantillon des entreprises employant 5 personnes et plus et grâce au retrait de l'échantillon des très petites entreprises (employant 1 à 4 personnes), la qualité générale des estimations s'est améliorée par rapport à l'édition précédente. Les estimations sont plus précises, et les résultats pour les secteurs d'activité non regroupés (SCIAN) peuvent être diffusés.

Les résultats de l'enquête ont permis de fournir les informations nécessaires à l'évaluation de l'atteinte de plusieurs cibles de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 (MELCCFP) et d'un des objectifs du Plan d'action pour la croissance et les technologies propres (MEIE) quant aux pratiques d'affaires écoresponsables et aux technologies propres.

L'enquête fournit également des renseignements sur les démarches de développement durable en entreprise, les pratiques d'affaires écoresponsables implantées par les entreprises et les technologies propres qu'elles utilisent. Dans l'analyse, une attention particulière a été portée à la lutte contre les changements climatiques.

Une nouvelle série de questions concernant l'économie circulaire apporte un éclairage sur ce phénomène émergent.

En conclusion, on peut affirmer que l'enquête a été une réussite et qu'elle répond bien aux objectifs initiaux. Nous recommandons de mener à nouveau l'enquête afin de suivre l'évolution de la transition des entreprises vers une économie plus verte au Québec.

Annexe 1

Tableaux de résultats

Veillez consulter le [fichier Excel](#)

Annexe 2

Classification des commentaires écrits, édition 2023

Tableau A2

Sujets évoqués dans les commentaires

	Nombre	%
Cette enquête ne s'applique pas bien à mon entreprise		
Difficulté à comprendre les questions/le vocabulaire	65	27
Commentaire qui n'apporte aucune information pertinente	45	19
Description de l'entreprise	43	18
Précision apportée à une réponse	37	15
Mon entreprise fait déjà des efforts pour protéger l'environnement (thèmes les plus souvent cités : réduction du papier, télétravail et recyclage)	12	5
Ce n'est pas l'entreprise qui décide des mesures à mettre en place	11	5
Belle initiative ! ou Cela a permis de connaître le Fonds Écoleader	11	5
Demande de la personne répondante	8	3
Entreprise affectée par la COVID-19 (en positif ou négatif)	4	2
Thème non abordé qu'il serait souhaitable d'ajouter	2	1
La pénurie de ressource est un frein à la mise en œuvre de pratiques durables	3	1
Total	241	100

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Glossaire

Démarche de développement durable en entreprise : engagement pris à un niveau hiérarchique élevé qui vise une performance non seulement financière, mais aussi sociale et environnementale. Cette démarche repose sur l'amélioration continue et la communication. Elle s'applique à l'ensemble de l'entreprise.

Économie circulaire : système de production, d'échange et de consommation qui vise à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

Pratique écoresponsable : initiative, action ou projet mis en place pour améliorer la performance sociale ou environnementale de l'entreprise et qui s'applique à certains aspects de ses activités. La pratique écoresponsable peut s'inscrire dans le cadre d'une démarche de développement durable, mais peut également être mise en œuvre séparément. Elle ne suppose pas un engagement formel de la haute direction. Les mesures visant à optimiser l'efficacité énergétique, à assurer une gestion saine des matières résiduelles ou à favoriser l'insertion sociale sont des exemples de pratiques écoresponsables.

Technologie propre (TP) : équipement, produit, service ou procédé servant à mesurer, à prévenir, à limiter, à réduire ou à corriger les atteintes à l'environnement. Les technologies permettant d'économiser les ressources ou portant moins atteinte à l'environnement que des technologies standards offertes sur le marché sont également comprises.

Annexe 4

Questionnaire

Enquête québécoise sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres

À propos de l'enquête

L'enquête aborde trois sujets distincts et complémentaires :

- La démarche de développement durable en entreprise : démarche formelle et structurée s'appliquant à toute l'entreprise et qui vise une performance **financière, sociale et environnementale** ;
- Les pratiques d'affaires écoresponsables : initiative, action ou projet mis en place pour améliorer **la performance sociale ou environnementale** de l'entreprise ;
- Les technologies propres : équipements, produits ou services qui servent à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les atteintes à **l'environnement**.

Les objectifs de l'enquête sont de mesurer l'adoption de démarches de développement durable en entreprise ainsi que de dresser un portrait des entreprises selon leurs pratiques d'affaires écoresponsables et selon leur utilisation des technologies propres. Afin que ces portraits soient le plus juste possible, il est important que votre entreprise réponde à l'enquête, qu'elle ait adopté ou non une démarche de développement durable, de telles pratiques ou de telles technologies.

L'enquête permettra d'évaluer l'effet des mesures gouvernementales en lien avec le développement durable et l'économie verte et, ultimement, d'améliorer les interventions gouvernementales.

L'enquête est réalisée à la demande du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Confidentialité

Votre entreprise a été sélectionnée pour cette enquête. Votre participation est **obligatoire** conformément à la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec.

Les renseignements doivent être transmis à l'Institut de la statistique du Québec (Statistique Québec), comme demandé dans ce questionnaire. Statistique Québec garantit la confidentialité des renseignements fournis par votre entreprise dans le cadre de cette enquête.

Pour des fins de qualité et de formation, les conversations téléphoniques avec les agents de Statistique Québec sont enregistrées. Si une personne ne souhaite pas que la conversation soit enregistrée, elle peut signifier son refus à l'agent dès le début de l'appel.

Assistance

Pour toute assistance, veuillez communiquer avec la Direction de la gestion de la collecte par téléphone au numéro 1 800 561-0213 ou par courriel à l'adresse ddurable@stat.gouv.qc.ca.

Directives

- ▶ **Ne nous retournez pas le questionnaire papier.** Pour participer à l'enquête, vous devez remplir le questionnaire en ligne d'ici deux semaines, en suivant les instructions contenues dans la lettre ou le courriel que vous avez reçu. Statistique Québec communiquera avec les participants qui n'auront pas soumis leur questionnaire Web afin d'obtenir leurs réponses par téléphone.
- ▶ Il est obligatoire de répondre aux questions 1, 2 (et 2.1 au besoin), 4, 5, 7, 12.1, 12.2, 12.3, 12.4 et 14. Veuillez vous assurer d'avoir les réponses à ces questions avant de remplir le questionnaire en ligne ou par téléphone.
- ▶ Si votre entreprise est fermée ou qu'elle compte moins de cinq employés, veuillez communiquer avec Statistique Québec au 1 800 561-0213.

Caractéristiques de l'entreprise

Comptez toutes les personnes qui ont reçu un Relevé 1 de Revenu Québec, peu importe leur statut d'emploi.

1 En 2022, combien d'employés travaillaient pour votre entreprise au Québec ?

- Moins de 5 ou aucun
- 5 à 9
- 10 à 49
- 50 à 99
- 100 à 249
- 250 et plus

2 Le code du secteur d'activité économique inscrit dans le courriel que vous avez reçu ou sur la première page de ce questionnaire correspond-il au principal secteur d'activité économique de votre entreprise au Québec ? Ce code est tiré du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).

- Oui → [Passez à la question 3](#)
- Non → [Passez à la question 2.1](#)

L'activité principale de votre entreprise au Québec est celle qui génère la part la plus importante de votre chiffre d'affaires.

2.1 Parmi les secteurs d'activité suivants, lequel représente le mieux l'activité principale de votre entreprise au Québec ?

- Agriculture, foresterie, pêche et chasse (SCIAN 11)
- Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21)
- Services publics (SCIAN 22)
- Construction (SCIAN 23)
- Fabrication (SCIAN 31, 32 et 33)
- Commerce de gros (SCIAN 41)
- Commerce de détail (SCIAN 44 et 45)
- Transport et entreposage (SCIAN 48 et 49)
- Industrie de l'information et industrie culturelle (SCIAN 51)
- Finance et assurances et gestion de sociétés et d'entreprises (SCIAN 52 et 55)
- Services immobiliers et services de location et de location à bail (SCIAN 53)
- Services professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 54)
- Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (SCIAN 56)
- Services d'enseignement (SCIAN 61)
- Soins de santé et assistance sociale (SCIAN 62)
- Arts, spectacles et loisirs (SCIAN 71)
- Services d'hébergement et de restauration (SCIAN 72)
- Services de réparation et d'entretien (SCIAN 811)
- Autres services, à l'exception des services de réparation et d'entretien (SCIAN 81 ; SCIAN 811 exclu)
- Administrations publiques (SCIAN 91)
- Autre secteur, précisez : _____

3 Pour l'année financière se terminant en 2022, veuillez indiquer dans quelle tranche se situe le chiffre d'affaires de votre entreprise au Québec.

- De 0\$ à moins de 100 000\$
- De 100 000\$ à moins de 500 000\$
- De 500 000\$ à moins de 2 millions\$
- De 2 millions \$ à moins de 10 millions\$
- De 10 millions \$ à moins de 20 millions\$
- De 20 millions \$ à moins de 50 millions\$
- 50 millions \$ et plus

Section 1 Démarche de développement durable

La responsabilité sociale ou sociétale de l'entreprise (RSE) et la politique environnementale sont aussi considérées comme des démarches de développement durable si elles tiennent compte des trois sphères du développement durable (économique, sociale et environnementale).

Pour une entreprise, une démarche de développement durable se traduit par un **engagement pris à un niveau hiérarchique élevé** qui vise une performance non seulement **financière**, mais aussi **sociale et environnementale**. Cette démarche repose sur l'amélioration continue et la communication. Elle s'applique à l'ensemble de l'entreprise.

4 Votre entreprise s'est-elle engagée formellement dans une démarche de développement durable par l'inclusion d'une section sur le développement durable dans un document d'affaires (politique, stratégie ou modèle d'affaires, vision, mission), sur son site Web, etc.

et/ou

par la production d'un document spécifique au développement durable (politique en développement durable, stratégie de développement durable, plan d'action de développement durable, charte ou déclaration de principes de développement durable, cadre de gestion du développement durable, etc.) ?

- Oui → [Passez à la question 5](#)
- Non, mais une réflexion est en cours → [Passez à la question 11](#)
- Non → [Passez à la question 11](#)

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

5 Dans quel(s) type(s) de document(s) ou sur quel(s) type(s) de support(s) avez-vous officialisé votre engagement dans une démarche de développement durable ?

- Politique de l'entreprise
- Stratégie de l'entreprise
- Modèle d'affaires de l'entreprise
- Vision de l'entreprise
- Mission de l'entreprise
- Site Web de l'entreprise
- Politique en développement durable
- Stratégie de développement durable
- Plan d'action de développement durable
- Charte ou déclaration de principes de développement durable
- Cadre de gestion du développement durable
- Autre, précisez : _____

6 Les parties prenantes sont-elles consultées dans le cadre de votre démarche de développement durable ?

- Oui, les parties prenantes consultées sont:
 - Les employés
 - Les fournisseurs
 - Les clients
 - La communauté (chambre de commerce, milieu local, milieu des affaires, milieu communautaire, etc.)
 - Les investisseurs et actionnaires
 - Les membres du conseil d'administration
 - D'autres personnes
- Non, l'entreprise ne consulte aucune partie prenante

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

7 Est-ce que la démarche de développement durable de votre entreprise fait l'objet d'un suivi ?

Ce suivi peut prendre la forme d'un bilan, d'un tableau de bord, d'un chiffrier Excel, d'un rapport de développement durable ou d'un autre document de reddition de compte.

- Oui → [Passez à la question 8](#)
- Non, mais une réflexion est en cours → [Passez à la question 9](#)
- Non → [Passez à la question 9](#)

8 Est-ce que le suivi de votre démarche de développement durable est communiqué aux principales parties prenantes (diffusion sur le site Web ou ailleurs, présentation au conseil d'administration [CA], conférence, etc.) ?

- Oui
- Non, mais une réflexion est en cours
- Non

9 Votre entreprise s'est-elle fixé des objectifs d'amélioration dans le temps de sa performance liée au développement durable ?

- Oui
- Non

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

10 Votre entreprise a-t-elle tiré un ou plusieurs bénéfices en lien avec sa démarche de développement durable ? Si oui, lequel ou lesquels parmi les suivants ?

- Reflet d'une image plus positive de l'organisation
- Acceptabilité sociale des activités de l'entreprise renforcée
- Amélioration du climat de travail et de la motivation des employés
- Création d'une culture organisationnelle qui favorise l'apprentissage et l'innovation
- Amélioration de la planification stratégique
- Amélioration des relations avec les parties prenantes
- Attraction et rétention de la main-d'œuvre
- Réduction de la consommation de ressources
- Amélioration de la gestion des risques et des crises
- Amélioration de la productivité
- Réduction des coûts de fonctionnement et d'exploitation
- Différenciation des produits de l'entreprise
- Autre bénéfice tiré
- Aucun bénéfice tiré

[→ Passez à la section 2](#)

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

11 Pour quelle(s) raison(s) votre entreprise n'a-t-elle pas (ou pas encore) entamé de démarche de développement durable ?

- Le manque d'intérêt ou la résistance des clients ou donneurs d'ordres
- La résistance ou le manque d'intérêt à l'interne (dirigeants, personnel, conseil d'administration [CA], etc.)
- Le manque de moyens financiers
- Le manque d'information pour démarrer le processus
- Le manque de ressources compétentes
- Le manque de temps
- Le manque de convictions en ce qui a trait aux répercussions positives (« Ça ne sert à rien »)
- L'absence de pression pour démarrer le processus
- L'adoption d'une démarche de développement durable relève d'un autre centre décisionnel
- Autre raison

Tenez compte des pratiques écoresponsables mises en œuvre par votre entreprise au Québec seulement.

Veuillez inclure les pratiques, actions ou projets mis en œuvre dans le passé et qui étaient toujours d'actualité en 2022.

Ne tenez pas compte des pratiques qui sont adoptées pour respecter des lois ou règlements s'appliquant au secteur d'activité.

Section 2 Pratiques écoresponsables

Une pratique écoresponsable est **une initiative, une action ou un projet** mis en place pour améliorer la **performance sociale ou environnementale** de l'entreprise et qui s'applique à **certains aspects de ses activités**.

La pratique écoresponsable peut s'inscrire dans le cadre d'une démarche de développement durable, mais peut également être mise en œuvre isolément. Elle ne suppose pas un engagement formel de la haute direction.

Les mesures visant à optimiser l'efficacité énergétique, à assurer une gestion saine des matières résiduelles ou à favoriser l'insertion sociale sont des exemples de pratiques écoresponsables.

Pratiques écoresponsables à caractère économique

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

12.1 En 2022, quelles pratiques parmi les suivantes étaient en place dans votre entreprise ?

- Pratiques visant à intégrer des critères d'investissement responsable ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans ses décisions d'investissement
Ex. : Lors de la sélection de ses projets, des placements, des obligations, etc.
- Pratiques visant à intégrer des critères sociaux ou environnementaux dans ses décisions d'achat ou dans ses décisions relatives à la sélection des fournisseurs (approvisionnement écoresponsable)
Ex. : Achat de produits à caractéristiques écoresponsables – possédant une certification ou non – tels que des produits écoénergétiques, remis à neuf, à contenu recyclé, biologiques et à emballages réduits; recours à des fournisseurs mettant en œuvre des pratiques environnementales ou sociales, notamment les entreprises d'économie sociale, achats locaux, etc.
- Pratiques visant à contribuer au développement et à l'amélioration de la qualité de vie de la communauté
Ex. : Commandites ou bénévolat dans la communauté, création de richesse dans la communauté, amélioration de la qualité de vie de la communauté, participation de l'entreprise au développement économique régional, collaboration avec les communautés autochtones, minimisation des répercussions négatives des activités de l'entreprise sur les communautés, etc.
- Pratiques visant à promouvoir ses valeurs environnementales ou sociales dans le cadre de ses activités de marketing
Ex. : Communication de l'obtention d'une certification environnementale ou sociale pour un produit, positionnement écologique d'une marque ou d'un produit comme argument de vente, sensibilisation des consommateurs à la gestion responsable des produits en fin de vie, communication des actions environnementales ou sociales de l'entreprise pour valoriser son image de marque, etc.
- Pratiques visant à diminuer l'impact environnemental ou social de ses produits et services
Ex. : Intégration de critères sociaux ou environnementaux dans les activités de recherche et développement ou de développement de produits, réalisation d'analyses de cycle de vie, augmentation de la durée de vie des produits, réparation du produit possible, utilisation de matériaux plus écologiques, réduction des emballages, etc.
- Pratiques visant à intégrer au système comptable traditionnel les coûts environnementaux ou sociaux qu'elle doit assumer ainsi que les coûts relatifs aux risques environnementaux auxquels elle s'expose (ex. : écomptabilité, bilan carbone)
Ex. : Comptabilisation des coûts associés à la gestion environnementale : passif lié à la contamination, coût de la gestion des matières résiduelles, coûts des émissions de gaz à effet de serre, coûts relatifs à la conformité environnementale, etc.
Coûts associés aux risques environnementaux auxquels s'expose l'entreprise : coûts relatifs à une controverse médiatique, coûts d'assainissement après un accident environnemental, coûts pour indemniser des employés en raison de la mauvaise qualité de l'air dans l'entreprise, etc.
Processus de divulgation extra financière (divulgation selon les standards reconnus de la performance environnementale, sociale et de gouvernance [ESG] d'une entreprise).
- Autre pratique écoresponsable à caractère économique. Précisez :
- Aucune pratique écoresponsable à caractère économique n'était en place en 2022

Pratiques écoresponsables à caractère social

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

Tenez compte des pratiques écoresponsables mises en œuvre par votre entreprise au Québec seulement.

Veillez inclure les pratiques, actions ou projets mis en œuvre dans le passé et qui étaient toujours d'actualité en 2022.

Ne tenez pas compte des pratiques qui sont adoptées pour respecter des lois ou règlements s'appliquant au secteur d'activité.

12.2 En 2022, quelles pratiques parmi les suivantes étaient en place dans votre entreprise ?

- Pratiques visant à améliorer la participation des employés aux processus décisionnels de l'entreprise et les relations de travail
Ex. : Mécanismes visant les saines relations entre employeur et employés, consultation des employés dans le cadre de la prise de décisions de l'entreprise, mesures visant à assurer un climat de travail positif dans l'entreprise, mesures visant à éviter les conflits, etc.
- Pratiques visant à favoriser l'égalité et la diversité au sein du personnel et de la direction
Ex. : Mécanismes visant à faciliter l'intégration au travail de personnes de différentes générations, ayant un handicap ou issues de minorités ethniques, projets d'insertion sociale, etc.
- Pratiques visant à favoriser la bonne santé des employés
Ex. : Promotion de saines habitudes de vie telles qu'une alimentation saine, durable et accessible ainsi que la pratique d'activités physiques, promotion du transport actif, environnement avec peu de bruits et de vibrations, aménagement de bureau adapté ou ergonomique, éclairage approprié, etc.
- Pratiques visant à favoriser le bien-être et le développement des employés
Ex. : Programme de conciliation travail-vie personnelle, programmes encourageant le développement des compétences, conditions de travail supérieures à celles dans le secteur, etc.
- Pratiques visant à promouvoir la culture
Ex. : Aménagement des lieux encourageant les artistes locaux, confection d'uniformes ou de meubles par des designers ou artistes locaux, promotion des sorties culturelles, projets visant à mettre en valeur la diversité culturelle ou autochtone, préservation du patrimoine bâti, appui à des œuvres artistiques, etc.
- Autre pratique écoresponsable à caractère social. Précisez :
- Aucune pratique écoresponsable à caractère social n'était en place en 2022

Pratiques écoresponsables à caractère environnemental

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

Tenez compte des pratiques écoresponsables mises en œuvre par votre entreprise au Québec seulement.

Veuillez inclure les pratiques, actions ou projets mis en œuvre dans le passé et qui étaient toujours d'actualité en 2022.

Ne tenez pas compte des pratiques qui sont adoptées pour respecter des lois ou règlements s'appliquant au secteur d'activité.

12.3 En 2022, quelles pratiques parmi les suivantes étaient en place dans votre entreprise ?

- Pratiques visant à améliorer la gestion des matières résiduelles
Ex. : Plan de gestion des matières résiduelles, effort de réduction à la source, réutilisation ou réparation, recyclage, valorisation des matières, participation à une symbiose industrielle, engagement zéro déchet, réduction des emballages, compostage, etc.
- Pratiques visant à améliorer la gestion de l'énergie
Ex. : Projet de réduction de la consommation d'énergie, efficacité énergétique des bâtiments ou de la chaîne de production, transition vers les énergies renouvelables, production d'énergie renouvelable pour sa propre consommation, etc.
- Pratiques visant à améliorer la gestion de l'eau
Ex. : Réduction de la consommation d'eau ou réutilisation de l'eau (cycle en boucle fermée), captation des eaux (eaux de pluie, eaux de surface ou eaux souterraines), traitement des eaux usées, prévention et gestion des risques liés à l'eau, gestion intégrée des ressources en eau (gestion coordonnée de l'eau), etc.
- Pratiques visant à gérer les émissions atmosphériques
Ex. : Surveillance de la qualité de l'air ambiant, efforts de réduction des émissions de contaminants atmosphériques, etc.
- Pratiques visant à prévenir la contamination ou la dégradation des sols
Ex. : Prévention de la contamination des sols et des eaux souterraines, réhabilitation des terrains contaminés, prévention de l'érosion des sols, gestion des produits dangereux représentant un risque de dégradation de l'environnement (comme les pesticides), etc.
- Pratiques visant à préserver la biodiversité et les ressources naturelles
Ex. : Protection ou restauration des milieux humides, aménagement de terrains favorisant la biodiversité (culture de plantes indigènes, aménagement de forêts urbaines, préservation des habitats, etc.), soutien aux projets de préservation de la biodiversité, prévention de la présence d'espèces envahissantes ou contrôle de celles-ci, protection des espèces menacées ou vulnérables, gestion saine des ressources naturelles, préservation des milieux riverains, prise en compte des répercussions des activités de l'entreprise sur la biodiversité (ex. : lors des achats, dans le cadre de toutes les activités intégrées dans la chaîne de valeur, dans la stratégie d'affaires, etc.) et de la dépendance de l'entreprise à l'égard de la biodiversité.
- Pratiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à ses activités (atténuation)
Ex. : Préparation d'un plan de réduction des émissions de GES, changement des équipements ou des procédés dans le but de réduire les émissions de GES, optimisation du transport des marchandises pour réduire la consommation de carburant, promotion de l'utilisation des transports actifs et collectifs auprès du personnel, acquisition de véhicules électriques, télétravail, etc.

→ Si vous avez coché ces pratiques, veuillez indiquer ce qui s'appliquait à votre entreprise en 2022 :

- L'entreprise disposait d'un inventaire de ses émissions de GES
- L'entreprise avait une cible de réduction de ses émissions de GES
- L'entreprise disposait d'un plan de réduction de ses émissions de GES
- L'entreprise a réduit ses émissions totales de GES
- L'entreprise a progressé vers sa cible de réduction des émissions de GES
- L'entreprise permettait le télétravail à ses employés
- L'entreprise avait en place des mesures d'atténuation liées au transport
- L'entreprise utilisait des procédés ou équipements (autres que ceux liés au transport) qui lui ont permis de réduire ses émissions de GES
- L'entreprise avait en place d'autres mesures d'atténuation. Précisez :

- Pratiques visant à s'adapter aux conséquences des changements climatiques (résilience climatique)
- Ex. : Analyse des risques climatiques projetés (inondations, vagues de chaleur, tempêtes, érosion, etc.) sur les activités de l'entreprise, les bâtiments et autres infrastructures, les terrains ou les chaînes d'approvisionnement ; préparation et mise en œuvre d'un plan d'adaptation ; implantation de mesures d'adaptation pour lutter contre les îlots de chaleur (stationnements, toits ou murs végétalisés, plantation d'arbres) ; prévention des risques de coups de chaleur (dans le but de protéger la santé des employés lors de vagues de chaleur).
- Si vous avez coché ces pratiques, veuillez indiquer ce qui s'appliquait à votre entreprise en 2022 :
- L'entreprise disposait d'un rapport d'analyse des risques découlant des conséquences projetées des changements climatiques sur ses activités ou sur sa stratégie d'affaires
- L'entreprise disposait d'un plan pour s'adapter aux conséquences des changements climatiques
- L'entreprise avait en place des mesures pour adapter ses activités, ses stratégies ou ses pratiques dans le but d'améliorer sa résilience face aux changements climatiques
- L'entreprise avait en place d'autres mesures d'adaptation. Précisez :

- Autre pratique écoresponsable à caractère environnemental. Précisez :

- Aucune pratique écoresponsable à caractère environnemental n'était en place en 2022

Pratiques écoresponsables – Économie circulaire

L'économie circulaire est un système de production, d'échange et de consommation qui vise à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

L'économie circulaire s'appuie sur des pratiques écoresponsables à caractère économique, social et environnemental.

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

Tenez compte des pratiques écoresponsables mises en œuvre par votre entreprise au Québec seulement.

Veuillez inclure les pratiques, actions ou projets mis en œuvre dans le passé et qui étaient toujours d'actualité en 2022.

12.4 En 2022, votre entreprise avait-elle en place une ou plusieurs pratiques d'économie circulaire ? Si oui, laquelle ou lesquelles parmi les suivantes ?

- L'écoconception (prise en compte des impacts environnementaux potentiels dès la phase de conception d'un produit de manière à les atténuer)
- La consommation ou l'approvisionnement responsable (processus d'achat de biens et services tenant compte de critères environnementaux et sociaux)
- L'optimisation des activités (amélioration de la gestion des activités afin de minimiser les pertes en ciblant les ressources prioritaires à économiser)
- L'économie collaborative (utilisation d'un même bien par plusieurs usagers pour en intensifier l'usage)
- La location à court terme
- L'entretien et la réparation
- Le don et la revente
- Le reconditionnement (remise à neuf d'un produit qui sera assorti d'une garantie équivalente à celle d'un produit neuf ou qui s'en rapproche)
- L'économie de fonctionnalité (vente d'un service plutôt que d'un bien, p. ex. vente d'un service d'impression au lieu d'une imprimante)
- L'écologie industrielle, la symbiose industrielle ou la symbiose territoriale (échanges de matières, de ressources ou d'énergie entre entreprises pour créer des synergies. La symbiose est le réseau réunissant plusieurs entreprises qui contribuent à créer une synergie).
- Le recyclage et/ou le compostage
- La valorisation des résidus (toute démarche qui vise la transformation de matières résiduelles en produits utiles ou en énergie, comme l'incinération de matières ou la biométhanisation, qui permettent d'obtenir de l'énergie)
- Autre pratique d'économie circulaire. Précisez :
- Aucune pratique d'économie circulaire n'était en place en 2022

→ Si aucune des pratiques d'affaires écoresponsables mentionnées aux questions précédentes (12.1, 12.2, 12.3 et 12.4) n'était en place dans votre entreprise en 2022, veuillez passer à la question 13.

Sinon, passez à la section 3.

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

13 Pour quelle(s) raison(s) n'y avait-il aucune pratique écoresponsable en place dans votre entreprise en 2022 ?

- Le manque d'intérêt ou la résistance des clients ou donneurs d'ordres
- La résistance ou le manque d'intérêt à l'interne (dirigeants, personnel, conseil d'administration [CA], etc.)
- Le manque de moyens financiers
- Le manque d'information pour démarrer le processus
- Le manque de ressources compétentes
- Le manque de temps
- Le manque de convictions en ce qui a trait aux répercussions positives (« Ça ne sert à rien »)
- La conviction que les activités de l'entreprise n'ont pas de conséquences sur l'environnement
- L'absence de pression pour démarrer le processus
- L'adoption de pratiques écoresponsables relève d'un autre centre décisionnel (siège social, propriétaire des locaux, municipalité, clients, etc.)
- Autre raison

Section 3 Technologies propres

Les TP constituent souvent le moyen de mettre en œuvre les pratiques écoresponsables.

Une technologie propre (TP) est **un équipement, un produit, un service ou un procédé** servant à mesurer, à prévenir, à limiter, à réduire ou à corriger les atteintes à l'environnement.

Les technologies permettant d'économiser les ressources ou portant moins atteinte à l'environnement que des technologies standards offertes sur le marché sont également comprises.

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

14 En 2022, votre entreprise utilisait-elle au Québec une technologie (procédé, équipement, produit, service) visant à réduire ses impacts environnementaux ? Si oui, pour quelles fins ?

- La protection de l'air et du climat (contrôle des émissions et gestion ou traitement de la pollution atmosphérique)
- Le traitement des eaux usées
- La gestion des matières résiduelles (y compris le recyclage)
- La protection et l'assainissement du sol, des sédiments, des boues, des eaux souterraines, des eaux de surface et du lixiviat (traitements, contrôles)
- L'utilisation ou la production de produits qui ne sont pas fabriqués à partir de combustibles fossiles tels que les biocarburants, les biomatériaux, les produits biochimiques et les produits bioénergétiques
- La production d'énergie renouvelable (énergie éolienne, géothermique, solaire, etc.) pour les propres besoins de l'entreprise ou pour la revente
- L'utilisation de réseaux intelligents (gestion de la demande en énergie, transmission et distribution de l'énergie) et le stockage de l'énergie
- L'amélioration de l'efficacité énergétique, la gestion de l'énergie ou les équipements industriels ou commerciaux efficaces (ex. : appareils à haute efficacité énergétique)
- La réduction de la consommation d'eau et des pertes, le recyclage de l'eau, etc.
- La mobilité durable : véhicules propres et leurs infrastructures (véhicules électriques et hybrides, station de recharge), équipements de transport économes en carburant (matériaux plus légers, pneus à faible résistance, etc.)
- Autre fin. Précisez :
- Aucune technologie propre n'a été utilisée par l'entreprise en 2022

Section 4 Accompagnement gouvernemental pour aider les entreprises dans leur transition verte

Le gouvernement du Québec a mis sur pied le Fonds Écoleader, un service d'accompagnement gratuit offert dans toutes les régions du Québec. Celui-ci vise à aider les entreprises à trouver les bonnes ressources et les bons programmes d'aide financière pour qu'elles puissent réaliser des projets qui leur permettent de réduire leur impact environnemental.

15a Connaissez-vous l'existence du Fonds Écoleader ?

- Oui → Passez à la question 15b
- Non → Passez à la question 16

15b Votre entreprise en a-t-elle bénéficié ?

- Oui
- Non

Section 5 Répercussions de la pandémie de COVID-19

16 La démarche de développement durable de votre entreprise lui a-t-elle permis de mieux s'adapter aux répercussions de la pandémie de COVID-19 que les autres entreprises de votre secteur ?

- Oui
- Non, la démarche de développement durable de l'entreprise ne lui a pas permis de mieux s'adapter
- L'entreprise ne s'est pas engagée dans une démarche de développement durable
- Je ne sais pas

17 La pandémie de COVID-19 a-t-elle retardé les investissements en développement durable de votre entreprise, y compris l'acquisition de technologies propres ?

- Oui
- Non, elle n'a pas retardé les investissements en développement durable de l'entreprise
- Non, avant la pandémie, l'entreprise n'avait pas l'intention d'investir en développement durable ni d'acquies des technologies propres
- Je ne sais pas

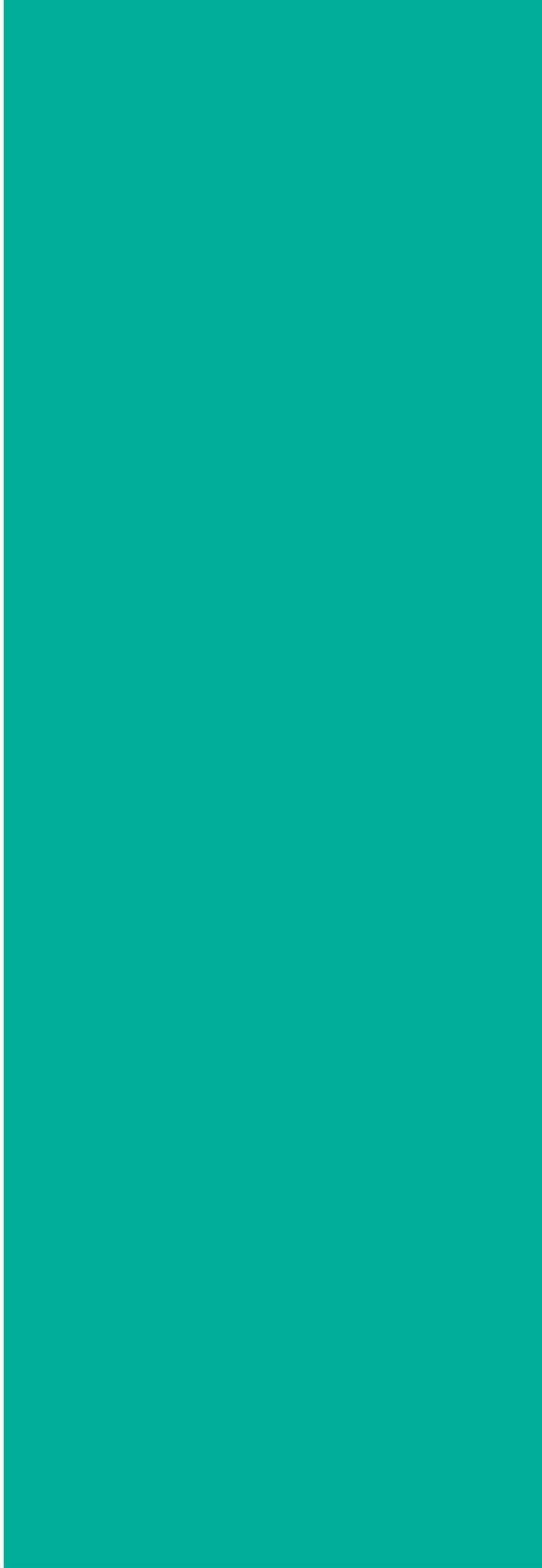
Commentaires

Si vous le désirez, vous pouvez inscrire vos commentaires dans l'espace qui suit.

Merci de votre collaboration !

Les résultats de l'enquête seront publiés sur le site Internet de l'Institut de la statistique du Québec. Si vous désirez recevoir un courriel lorsque ceux-ci seront disponibles, veuillez nous indiquer votre adresse :

Pour plus de renseignements sur le Fonds Écoleader, vous pouvez visiter le site Web www.fondsecoleader.ca.



« Une organisation
statistique performante
au service d'une société
québécoise en évolution »

statistique.quebec.ca